



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux

10 ans d'autonomisation des
jeunes au sein des parlements



La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.



Sida

L'UIP remercie l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida) pour son soutien à la production du présent rapport.

L'UIP remercie également M^{me} Rebecca Rumbul, M. Alex Parsons et M. Edward Harris, qui ont contribué à la rédaction du présent rapport.

© Union interparlementaire, 2021

Couverture : Des jeunes parlementaires du monde entier se sont réunis à Asunción (Paraguay), à l'occasion de la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP en septembre 2019.

© UIP/Parlement du Paraguay

Mise en pages : Philippe Boisson
Imprimé par Courand et Associés

ISBN 978-92-9142-798-7

Union Interparlementaire

Chemin du Pommier 5
CH-1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Téléphone : +4122 919 41 50
Fax : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@ipu.org
Site Web : www.ipu.org

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux

Table des matières

Avant-propos	6
Principales conclusions	7
Introduction	9
Les jeunes : caractéristiques et définitions	10
Résolution de l'UIP sur la participation des jeunes : état des lieux dix ans après son adoption	11
À propos du rapport	11
Méthodologie	11
Les jeunes parlementaires dans le monde	13
Tendances mondiales	13
Aperçu par régions	16
Les jeunes davantage représentés suite aux récentes élections	17
Corrélation entre âge et sexe : plus la moyenne d'âge du parlement est basse, plus l'équilibre entre les sexes s'améliore	21
Corrélation entre la moyenne d'âge de la population et celle des parlementaires	28
Parlementaires les plus jeunes et jeunes chefs de gouvernement	29
Objectifs en matière de représentation des jeunes	32
Objectifs fixés par l'UIP	32
Mesures visant à accroître le nombre de jeunes parlementaires	35
Âge d'éligibilité à la fonction parlementaire	35
Systèmes électoraux	38
Financement politique	39
Facteurs liés au stade de vie	40
Le syndrome « Les seniors valent de l'or »	41
La désillusion des jeunes	42
Quotas de jeunes	43
Sections jeunesse des partis politiques	46

Promouvoir la participation des jeunes aux travaux parlementaires	47
Politiques en faveur des jeunes	47
Forums de jeunes	48
Groupes consacrés à la jeunesse	50
Organes spécialisés	50
Parlements de jeunes	51
Représentation des jeunes dans les chambres hautes	52
Moderniser les parlements grâce à la révolution numérique	53
La COVID-19 et les jeunes	54
Recommandations	56
Annexe 1 : Classements	60
Annexe 2 : Sources	70
Notes de fin sur les sources	73

Avant-propos

L'un des principes fondamentaux de la démocratie est que les systèmes politiques doivent refléter la société dans son ensemble et représenter les aspirations et l'intérêt de tous les citoyens. Or les jeunes demeurent sous-représentés au parlement et dans la vie politique en général, et cette question devient de plus en plus problématique. Plusieurs événements tels que les mouvements pro-démocratie du Printemps arabe, ou encore les mobilisations en faveur du climat de ces dernières années, soulèvent des questions intergénérationnelles, et l'on constate que les jeunes ne sont pas suffisamment impliqués ou engagés dans les processus politiques. Si rien n'est fait pour remédier à cette marginalisation, nous risquons de voir émerger une génération de jeunes désinvestis et d'assister à l'érosion du soutien en faveur de la démocratie.

L'UIP, l'organisation mondiale des parlements, a commencé à travailler sur ces questions il y a plus de dix ans. En avril 2010, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a examiné une résolution intitulée [La participation des jeunes au processus démocratique](#). Après de longues délibérations, et portés par l'impulsion d'une jeune parlementaire croate, Marija Lugaric, les Membres de l'UIP ont officiellement adopté le texte lors de la 122^e Assemblée à Bangkok. À l'époque, j'étais secrétaire de cette commission permanente. Et aujourd'hui, je suis heureux de voir combien cette résolution a incité les parlements du monde entier à fournir aux jeunes des moyens d'agir.

Dix ans plus tard, cette résolution continue à produire des effets. Elle a conduit à la création du Forum des jeunes parlementaires, un organe permanent de l'UIP qui défend les intérêts des jeunes parlementaires du monde entier. La résolution a amené l'UIP à recueillir des données et des informations sur la représentation des jeunes au parlement et à en informer la communauté internationale, notamment en ce qui concerne les bonnes pratiques. Le présent rapport constitue d'une certaine manière une ressource qui permettra de continuer à traduire la résolution en des mesures concrètes. Le rapport de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux est publié tous les deux ans depuis 2014.

En août 2020, l'UIP a convoqué la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement – manifestation qui rassemble les dirigeants parlementaires du monde entier – afin d'évaluer, entre autres, la part des jeunes au parlement. Le rapport issu de la Conférence, intitulé [Renforcer la représentation des jeunes dans la politique et les parlements : passer des paroles aux actes](#), appelle à écrire un nouveau chapitre de notre mission collective qui consiste à autonomiser les jeunes.

En effet, malgré les progrès accomplis, notamment la multiplication des commissions et des forums de jeunes parlementaires et la légère augmentation des quotas de jeunes, la progression du nombre de jeunes parlementaires et leur accession aux postes de direction demeurent limitées. Il y a tout lieu d'agir afin d'accroître la représentation des jeunes dans nos parlements. Dans la plupart des pays, trop nombreux sont les jeunes qui ont atteint la majorité électorale sans pour autant pouvoir se présenter aux élections du fait de leur jeune âge.

Mon souhait est que ce rapport, qui présente des faits, des chiffres et des orientations concrètes, puisse renforcer la mise en œuvre de la promesse faite en 2010. Comme nous le rappellent sans cesse les jeunes parlementaires – et je partage leur point de vue –, le moment est venu d'agir.



Martin Chungong
Secrétaire général

Principales conclusions

Le présent rapport constitue la quatrième édition du rapport biennal de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. Il s'appuie sur la précédente édition de 2018 en y ajoutant des données actualisées correspondant aux deux dernières années écoulées. Il présente notamment des données relatives à l'âge des parlementaires provenant de 148 chambres parlementaires ainsi que des données quantitatives et qualitatives concernant 258 chambres. Les données présentées dans le rapport ont été arrêtées au 14 septembre 2020. Afin de dresser un panorama complet de la représentation des jeunes dans les parlements du monde entier, les auteurs ont également eu recours à plusieurs travaux universitaires ainsi qu'à des informations obtenues par le biais d'entretiens. Enfin, le rapport présente plusieurs conclusions et exemples de bonnes pratiques visant à remédier à la sous-représentation des jeunes, ainsi que des recommandations de mesures à prendre.

Principaux chiffres

- Seuls 2,6 pour cent des parlementaires à travers le monde ont moins de 30 ans, soit une légère augmentation de 0,4 pour cent depuis 2018.
- 17,5 pour cent des parlementaires ont moins de 40 ans, ce qui constitue une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport aux 15,5 pour cent enregistrés en 2018.
- 30,2 pour cent des parlementaires ont moins de 45 ans, soit une augmentation de 2,1 points de pourcentage par rapport aux 28,1 pour cent enregistrés en 2018.
- 25 pour cent des parlements monocaméraux et des chambres basses ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, soit près de 5 pour cent de moins qu'en 2018. Environ 1 pour cent des parlements monocaméraux et des chambres basses ne comptent aucun parlementaire de moins de 40 ans dans leurs rangs, contre 3 pour cent en 2018.
- Pour ce qui est des chambres hautes, on constate une légère amélioration : 73 pour cent d'entre elles ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, contre 75 pour cent en 2018. Et 16 pour cent ne comptent aucun parlementaire de moins de 40 ans.
- Parmi les pays étudiés en 2020 qui ont organisé des élections depuis 2018, des parlementaires de moins de 45 ans ont été élus ou nommés à toutes les chambres, à l'exception du Sénat de la République démocratique du Congo.
- L'Europe, suivie par les Amériques, arrive en tête du classement en ce qui concerne la part de parlementaires âgés de moins de 30, 40 et 45 ans.
- Dans 69 pour cent des pays, l'âge de la majorité électorale était inférieur à l'âge minimum légal pour se présenter aux élections parlementaires. Pour les chambres basses et les parlements monocaméraux, l'écart moyen entre l'âge de la majorité électorale et l'âge légal pour se présenter aux élections parlementaires était de 3,5 ans. Dans les chambres hautes, la différence était de 10,4 ans en moyenne.
- On constate que l'abaissement de l'âge d'éligibilité entraîne une baisse de l'âge moyen des parlementaires au sein des chambres. À l'inverse, l'âge du plus jeune parlementaire augmente de 0,6 an lorsque l'on rehausse d'un an l'âge minimum d'éligibilité.
- De manière générale, dans les pays où les chefs de gouvernement ont moins de 45 ans, les parlementaires sont légèrement plus jeunes qu'ailleurs, avec une moyenne de 48,2 ans, contre 50,5 pour l'ensemble des parlements examinés dans le présent rapport.

Tendances pour les deux sexes

- Les parlementaires hommes continuent d'être plus nombreux que leurs homologues féminins dans toutes les classes d'âge.
- Le déséquilibre entre les sexes est plus important dans les tranches d'âge supérieures et plus faible parmi les classes d'âge inférieures. Au sein de la tranche d'âge des 21-30 ans, la proportion d'hommes et de femmes parlementaires est d'environ 60 pour 40.

Pays affichant les meilleurs résultats

Parlementaires de moins de 30 ans

- C'est dans les pays nordiques (8,16 % en moyenne) et en Amérique du Sud (6,3 % en moyenne) que l'on constate la plus forte proportion de parlementaires de moins de 30 ans.
- La Norvège (13,6 %), l'Arménie (12,1 %), Saint-Marin (11,7 %) et la Gambie (10,3 %) affichent la plus forte représentation de parlementaires de moins de 30 ans dans les chambres basses et les parlements monocaméraux. Pour ce qui est des

chambres hautes, la Belgique arrive en tête, avec une représentation atteignant 10 pour cent. Vient ensuite la Somalie, avec une représentation de 3,7 pour cent.

- Parmi les chambres basses et les parlements monocaméraux d'Europe, la Norvège occupe la première place (13,61 %). En Afrique subsaharienne, c'est la Gambie qui arrive en tête (10,34 %). Sur le continent américain, le Venezuela affiche le meilleur taux (9,8 %), tandis qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, c'est la Tunisie (6,9 %) qui enregistre la meilleure performance. Enfin, en Asie, la première place revient à l'Afghanistan (5,7 %), tandis que la Nouvelle-Zélande (1,7 %) arrive en tête dans la région Pacifique.

Parlementaires de moins de 40 ans

- L'Amérique du Sud et les pays nordiques présentent les pourcentages de parlementaires de moins de 40 ans les plus élevés (29,8 % et 29,2 %, respectivement).
- Chambres basses et parlements monocaméraux : l'Arménie (57,6 %), l'Ukraine (46,3 %) et l'Italie (42,7 %) affichent toutes les trois un pourcentage de parlementaires de moins de 40 ans supérieur à 40 pour cent. Pour ce qui est des chambres hautes, le Sénat belge arrive en tête (42 %), suivi de celui du Burundi (28 %).
- Parmi les chambres basses et les parlements monocaméraux, l'Arménie occupe la première place en Europe, suivie de la Gambie (36,2 %) pour l'Afrique subsaharienne. Dans les Amériques, le Suriname (37,3 %) arrive en tête du classement, tandis qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, c'est Oman (26,7 %) qui enregistre la meilleure performance. Enfin, en Asie, la première place revient à l'Afghanistan (37,1 %), tandis que la Nouvelle-Zélande (21,7 %) occupe le premier rang dans la région Pacifique.

Parlementaires de moins de 45 ans

- Les pays nordiques (44,4 % en moyenne) et l'Asie centrale (43 % en moyenne) comptent la plus forte représentation de parlementaires de moins de 45 ans.
- L'Arménie (72 %), l'Ukraine (63,4 %) et le Turkménistan (63,2 %) affichent tous les trois un pourcentage de parlementaires de moins de 45 ans supérieur à 60 pour cent dans les chambres basses et les parlements monocaméraux. Pour ce qui est des chambres hautes, le Sénat belge arrive en tête (48,3 %), suivi de celui de celui de l'Afghanistan (41 %).
- Dans les chambres basses et les parlements monocaméraux d'Europe, l'Arménie arrive en première place. En Afrique subsaharienne, c'est la Gambie qui arrive en tête (56,9 %). Dans les Amériques, le Suriname (52,9 %) occupe la première place, tandis qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le Bahreïn (47,5 %) enregistre la meilleure performance. Enfin, en Asie, la première place revient au Turkménistan (63,2 %), tandis que la Nouvelle-Zélande (35,8 %) se hisse au premier rang dans la région Pacifique.

Quotas de jeunes

- Les données recueillies pour la préparation du présent rapport démontrent de nouveau que les quotas de jeunes contribuent à accroître la représentation des jeunes. Celle-ci se concrétise de diverses manières, car les quotas utilisés poursuivent différents objectifs et se présentent sous diverses formes : sièges réservés, quotas fixés par la loi et quotas appliqués par les partis.
- Seuls quatre pays – le Rwanda, le Maroc, le Kenya et l'Ouganda – disposent de sièges spécifiquement réservés aux jeunes parlementaires.
- Tous les pays ayant mis en place des quotas de jeunes sont souvent ceux qui disposaient déjà de quotas par sexe. Il semble donc que les nombreux pays ayant adopté des quotas de femmes soient davantage disposés à instaurer des quotas de jeunes.
- Si l'effet positif des quotas n'est plus à démontrer, il importe d'examiner attentivement la façon dont ils sont élaborés afin de garantir le succès de leur application et, partant, leur rôle dans l'accroissement de l'influence des jeunes au parlement.

Les jeunes et les travaux parlementaires

- De plus en plus de parlements établissent des réseaux de jeunes parlementaires et des forums consacrés aux questions relatives aux jeunes. Seize pour cent des parlements examinés dans le cadre du présent rapport disposent de réseaux de jeunes parlementaires : 16 pour cent sont dotés de forums de jeunes parlementaires et 21 pour cent possèdent des forums traitant des questions relatives aux jeunes.
- Plus de 64 pour cent des parlements étudiés dans le rapport disposent de commissions parlementaires qui travaillent sur les questions relatives aux jeunes, même si, bien souvent, elle traitent également d'autres questions.
- Cinquante-six pour cent des pays organisent des parlements de jeunes pour sensibiliser et associer davantage de jeunes aux travaux parlementaires.

Introduction

En septembre 2019, des millions de jeunes à travers le monde sont descendus dans les rues pour exprimer leur colère face à l'incapacité des dirigeants politiques à apporter une réponse adéquate à la crise climatique. Ces deux dernières années, les jeunes ont également manifesté pour la démocratie au Moyen-Orient et l'égalité raciale aux États-Unis. Alors que les jeunes s'investissent largement dans les affaires publiques aux quatre coins du monde, ils sont peu représentés au parlement.

Le présent rapport souligne, par exemple, que 49 pour cent de la population mondiale a moins de 30 ans, alors que seuls 2,6 pour cent des parlementaires appartiennent à cette classe d'âge.

Toutefois, on a pu observer ces quinze dernières années une évolution dans la façon dont la participation et la sous-représentation des jeunes dans les parlements sont perçues. Il ne s'agit plus de simplement consulter les jeunes, mais plutôt de renforcer leur participation aux processus parlementaires, que ce soit en augmentant leur *représentation* politique pour permettre à un plus grand nombre d'entre eux de prendre part aux prises de décisions en tant que parlementaires et en veillant à ce qu'ils *participent* plus largement au processus politique en contribuant pleinement et de façon significative aux processus et travaux parlementaires¹. La participation des jeunes a non seulement permis de mettre en lumière les questions qui les concernent, mais elle est aussi plus largement perçue comme une composante de la démocratie représentative.

Le 12 août 2020, Journée internationale de la jeunesse, l'UIP a célébré le 10^e anniversaire de sa résolution intitulée [La participation des jeunes au processus démocratique](#) adoptée par les Parlements membres de l'UIP en 2010, qui prône une plus grande participation des jeunes aux prises de décisions politiques.

Depuis, les Membres de l'UIP ont mis en œuvre un grand nombre des mesures proposées dans la résolution, notamment l'instauration de quotas de jeunes et l'abaissement de l'âge légal pour se présenter aux élections. Des parlements de jeunes ont été formés. Des jeunes parlementaires sont inclus dans les délégations qui participent aux réunions internationales. De même, dans de nombreux pays, les organes parlementaires, notamment les commissions et les forums, collaborent de plus en plus avec les groupes de jeunes.

Plusieurs initiatives traduisant la prise de conscience croissante d'accroître le nombre de jeunes parlementaires dans les démocraties du monde ont également vu le jour. On peut citer à

titre d'exemple les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité.

L'UIP a elle aussi agi en créant le [Forum des jeunes parlementaires](#), qui constitue actuellement la principale plateforme réunissant les jeunes parlementaires du monde entier. Mais surtout, l'UIP s'est rendu compte qu'il était nécessaire de disposer d'informations fiables sur les jeunes parlementaires. Désormais accessibles à tous depuis la base de données [Parline](#), les données collectées par l'UIP sont devenues la première source d'information mondiale sur les jeunes parlementaires. Afin de compléter les données collectées, la création des forums de jeunes et l'entraide entre pairs, l'UIP contribue également à mettre en commun les [bonnes pratiques de ses Parlements membres](#).

Le rapport décrit les moyens d'augmenter encore le nombre de jeunes parlementaires, notamment en levant certains obstacles et en appliquant des mesures bien précises. La plupart des conclusions sont positives :

- le nombre de jeunes parlementaires continue d'augmenter ;
- les jeunes participent de plus en plus aux processus parlementaires ;
- les parlements, les institutions gouvernementales, les organisations internationales et les citoyens continuent à accroître la participation des jeunes par des mesures législatives, des moyens informels et des interventions structurelles ; et
- les jeunes parlementaires réfléchissent largement et avec beaucoup d'enthousiasme à de nouvelles façons de travailler, notamment en encourageant une plus grande participation des jeunes et en remettant en question les normes institutionnelles établies, avec pour objectif de créer un environnement qui favorise la participation du plus grand nombre.

Mais les progrès doivent encore être renforcés. Si l'on ne donne pas aux jeunes la possibilité de participer davantage à l'activité parlementaire et à la vie politique, ils risquent de se sentir dépossédés de leurs droits et de chercher hors des institutions officielles d'autres moyens de faire de la politique. Nous devons chercher de toute urgence les moyens d'accroître la présence des jeunes au parlement. Et cela est d'autant plus important que les jeunes seront davantage impactés par les changements climatiques et d'autres difficultés concrètes.

¹ Dans le rapport, l'expression «représentation des jeunes» est utilisée pour désigner la part des jeunes parlementaires au sein de l'institution. L'expression «participation des jeunes» désigne plus largement la participation des jeunes (parlementaires et autres) aux processus parlementaires, que ce soit entre deux élections ou lors du renouvellement de la chambre.

Les jeunes : caractéristiques et définitions

La définition du terme «jeune» varie considérablement d'un pays à l'autre. D'après les Statuts de l'UIP, est considéré comme jeune tout parlementaire de moins de 45 ans. Néanmoins, afin de tenir compte de la diversité des définitions du terme «jeune», et compte tenu du fait qu'un jeune parlementaire au début de la quarantaine est probablement confronté à une réalité différente de celle d'un jeune parlementaire dans la vingtaine, l'UIP a défini en 2014 trois tranches d'âge concernant les jeunes parlementaires : moins de 30, moins de 40 et moins 45 ans. Cette catégorisation a également permis de mieux analyser la situation des jeunes parlementaires qui appartiennent à des tranches d'âge spécifiques, à savoir ceux âgés de 20 à 30 ans et ceux âgés de 30 à 40 ans. Ces tranches d'âge ont été maintenues au fil des ans afin de permettre une comparaison dans le temps. À l'instar des précédentes éditions, le rapport 2020 fournit des données actualisées et ventilées par sexe pour les différentes tranches d'âge établies.

Le statut de jeune est un état transitoire. Contrairement à celui de la plupart des autres groupes sous-représentés, comme les femmes ou les groupes ethniques minoritaires, le statut de jeune n'est pas permanent ! Entre deux élections, un jeune parlementaire peut avoir quitté cette catégorie basée sur l'âge. Pour mieux observer ce phénomène, il a été demandé dans l'enquête menée auprès des parlements nationaux de communiquer l'âge qu'avaient les parlementaires au début de la législature actuelle.

Il importe également de noter que, contrairement à la ventilation par sexe, la ventilation par âge varie d'un pays à l'autre, par exemple, lorsque l'on relève peu d'écarts importants par rapport à l'égalité parfaite (50/50). Parmi les pays figurant dans les données de l'ONU pour 2019, la proportion



d'adultes de moins de 30 ans varie de 5 à 23 pour cent, avec une moyenne de 13 pour cent. Le rapport compare l'écart entre la population de jeunes et la proportion de jeunes parlementaires dans les pays examinés. Sauf indication contraire, l'exercice consiste à comparer la proportion de jeunes dans les parlements à la proportion de jeunes au sein de la population *adulte*. Compte tenu des limites que comportent les données de l'ONU, le rapport considère que l'âge adulte commence à 20 ans. Le droit de vote des mineurs a une incidence sur la représentation des jeunes, mais très peu de pays étendent le droit de vote aux moins de 18 ans au niveau national.

Dans le rapport, les termes «parlements» et «parlementaires» sont employés en tant que termes génériques pour désigner les représentants qui siègent dans les parlements monocaméraux, ainsi que dans les chambres basses et hautes des parlements (les sénats, par exemple).

Résolution de l'UIP sur la participation des jeunes : état des lieux dix ans après son adoption

À l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution de l'UIP sur la participation des jeunes, plusieurs parlements ont expliqué les mesures qu'ils ont prises pour la mettre en œuvre. Ces mesures comprennent l'abaissement de l'âge de la majorité électorale et de l'âge d'éligibilité, la création de commissions parlementaires sur les questions relatives aux jeunes et de forums de jeunes parlementaires, la formation de parlements de jeunes et la possibilité pour les jeunes parlementaires d'intégrer les délégations qui participent aux réunions internationales.

Parlements ayant communiqué des informations à ce sujet :

- Afghanistan
- Bénin
- Bhoutan
- Costa Rica
- El Salvador
- États fédérés de Micronésie
- Gambie
- Irlande
- Luxembourg
- Malaisie
- Malte
- Mexique
- Monténégro
- Nicaragua
- Nouvelle-Zélande
- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Qatar
- Roumanie
- Saint-Marin
- Serbie

Cela fait maintenant un peu plus de dix ans que les Parlements membres de l'UIP ont adopté la résolution de 2010 sur la participation des jeunes au processus démocratique. En adoptant cette résolution, l'UIP est devenue l'une des premières (sinon la première) organisations internationales à reconnaître la nécessité d'accroître la participation des jeunes au parlement et à proposer des mesures pour y parvenir.

En 2014, l'UIP a commencé à recueillir des informations sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux, afin de mesurer les progrès accomplis. À l'époque, seul 1,6 pour cent des parlementaires avaient moins de 30 ans. Les données recueillies ont été présentées dans le premier rapport de l'UIP sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux. Depuis, ce rapport est mis à jour et publié tous les deux ans environ.

En 2018, l'UIP est devenue la première organisation internationale à adopter des mesures statutaires visant à renforcer la participation des jeunes à ses réunions officielles, notamment ses Assemblées.

À propos du rapport

Le rapport est divisé en quatre sections: i) les jeunes parlementaires dans le monde, qui livre un aperçu de la situation actuelle dans les parlements nationaux; ii) les objectifs en matière de représentation des jeunes; iii) les mesures visant à accroître le nombre de jeunes parlementaires, en examinant les entraves à une plus grande représentation des jeunes; et iv) les initiatives permettant de promouvoir la participation des jeunes aux travaux parlementaires. Le rapport énonce ensuite, sous forme synthétique, une série de recommandations sur les moyens de renforcer la présence des jeunes au parlement et d'éliminer les obstacles à leur participation à la vie politique, suivie d'une série d'annexes qui présentent des données actualisées sur la représentation des jeunes dans les parlements du monde entier.

Le rapport a été préparé et publié pendant la pandémie mondiale de COVID-19. La méthodologie employée repose sur une analyse des données relatives à la représentation des jeunes et sur l'examen de données qualitatives qui visent à identifier les questions transversales d'ordre social, culturel et comportemental qui entravent l'accès aux fonctions parlementaires. À l'instar des précédentes éditions, le rapport 2020 présente également les données les plus récentes concernant les mesures et les mécanismes mis en place en vue de renforcer la présence des jeunes dans les parlements nationaux. À l'occasion du dixième anniversaire de la résolution de l'UIP sur la participation des jeunes, l'édition 2020 présente également le travail d'actualisation des recommandations effectué par l'UIP depuis 2010.

Méthodologie

La base de données Parline de l'UIP est une plateforme mondiale en libre accès qui compile des données sur les parlements nationaux. Regroupant plus de 600 types de données fournies directement par les parlements nationaux, cet outil comprend notamment des données actualisées sur l'âge des parlementaires, les classements par pays et les quotas de jeunes. La plateforme permet de comparer les données entre les différents parlements et de les extraire à des fins de diffusion publique. La base de données est accessible à l'adresse suivante : <https://data.ipu.org/fr>.

Le rapport a été établi à partir de recherches documentaires, d'entretiens qualitatifs, de l'analyse de données quantitatives issues d'enquêtes, de données de la plateforme Parline et de données démographiques compilées par l'ONU. Le travail de recherche documentaire a consisté à examiner la littérature disponible, des travaux de recherche, ainsi que des documents stratégiques évalués par des pairs portant sur divers sujets, tels que les jeunes parlementaires, la représentation des

jeunes, les systèmes d'éligibilité aux postes électifs, le soutien des partis politiques envers les jeunes, les obstacles à la participation des jeunes et le lien entre la confiance dans les institutions publiques et l'engagement des jeunes en politique.

Un questionnaire standardisé mis au point par l'UIP a également été envoyé aux parlements afin de recueillir des informations sur la ventilation par âge des parlementaires, sur l'âge du plus jeune parlementaire, sur d'éventuelles modifications apportées à l'âge de la majorité électorale ou à l'âge d'admissibilité à la fonction parlementaire, et sur toute mesure parlementaire visant à promouvoir la représentation des jeunes. S'agissant des parlements bicaméraux, il leur a été demandé de fournir des réponses séparées pour chaque chambre.

Au total, l'UIP a reçu des réponses de 148 chambres parlementaires de 118 pays. Sur ce total, 108 réponses de 91 pays ont été communiquées en 2020. Les données sollicitées à propos de l'âge portaient sur l'âge des parlementaires lors de la première session de l'actuelle législature (à la suite de la dernière élection ou du dernier renouvellement de la chambre). Les données relatives à l'âge présentées dans le rapport sont valables en date du 14 septembre 2020. Sur d'autres questions, comme l'âge d'éligibilité, l'éventail des données exploitées a été élargi à un plus grand nombre de chambres (jusqu'à 258).

Dans les rares cas où l'âge des parlementaires n'a pas été communiqué, l'âge moyen a été estimé à partir de la répartition des parlementaires par tranche d'âge.

Afin de collecter des données démographiques sur des micro-États tels que l'Andorre et Saint-Marin, les auteurs ont utilisé le rapport *Perspectives de la population mondiale 2019* de l'ONU¹, la base de données *demo_pjan* d'Eurostat ainsi que les données du Département des statistiques d'Andorre.

Les données qualitatives sont essentiellement issues de questionnaires en ligne et d'entretiens semi-structurés avec des jeunes parlementaires et des fonctionnaires parlementaires. Certaines informations ont également été tirées d'entretiens avec des jeunes parlementaires en libre accès sur le site web de l'UIP et iKNOWPolitics.org, ainsi que sur leurs chaînes YouTube respectives.

[Des jeunes participent à une manifestation du mouvement Black Lives Matter à Tokyo \(Japon\) en juin 2020.](#) © Charly Triballeau/AFP



Les jeunes parlementaires dans le monde

Cette section présente les données les plus récentes sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux à travers le monde. Les pays sont classés en fonction de la part de parlementaires âgés de moins de 30, 40 et 45 ans. Les données sont ventilées par sexe, mais aussi par chambre (parlements monocaméraux, chambres hautes et chambres basses). La section examine les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la promotion d'une plus grande représentation des jeunes au parlement, ainsi que la question du sexe des parlementaires en lien avec leur âge.

Tendances mondiales

Les données pour 2020 montrent que les parlements se sont légèrement rajeunis depuis la publication du précédent rapport de l'UIP sur les jeunes, même si l'on relève d'importantes variations à travers le monde. Ce phénomène est davantage perceptible dans les pays et les régions où la moyenne d'âge de la population générale est beaucoup plus basse que celle des parlementaires². Les données montrent également que les jeunes femmes sont confrontées à une double discrimination, fondée sur l'âge et le sexe, dans l'accès aux fonctions parlementaires.

Tableau 1

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans en 2020

Critères	Pourcentage dans l'ensemble des chambres	Pourcentage dans les parlements monocaméraux et les chambres basses	Pourcentage dans les chambres hautes
Moins de 30 ans	2,6	3,0	0,5
Moins de 40 ans	17,5	19,8	6,7
Moins de 45 ans	30,2	33,4	15,1

Les données du rapport 2020 soulignent une légère hausse de la présence des jeunes dans les parlements ces deux dernières années pour les trois tranches d'âge considérées.

- **Parlementaires de moins de 30 ans.** En 2020, la part de parlementaires de moins de 30 ans était de 2,6 pour cent, contre 2,2 pour cent en 2018, soit une augmentation de 0,4 pour cent.
- **Parlementaires de moins de 40 ans.** En 2020, la part de parlementaires de moins de 40 ans était de 17,5 pour cent, contre 15,5 pour cent en 2018, soit une hausse de 2 pour cent.
- **Parlementaires de moins de 45 ans.** Quant à la proportion de parlementaires de moins de 45 ans, elle était de 30,2 pour cent en 2020, contre 28,1 pour cent en 2018, soit une augmentation de 2,1 pour cent.

² La composition et la catégorisation des groupements régionaux et sous-régionaux employés dans le présent rapport reprennent celles utilisées dans la base de données Parline de l'UIP : <https://data.ipu.org/fr/content/groupes-r%C3%A9gionaux-0>.

Tableau 2

Pourcentage de parlements ne comportant aucun jeune parlementaire en 2020 dans les trois tranches d'âge considérées

Critères	Pourcentage dans l'ensemble des chambres	Pourcentage dans les parlements monocaméraux et les chambres basses	Pourcentage dans les chambres hautes
Aucun parlementaire de moins de 30 ans	36,7	24,6	73,0
Aucun parlementaire de moins de 40 ans	4,8	0,9	16,2
Aucun parlementaire de moins de 45 ans	0,7	0,0	2,7

Le nombre de chambres parlementaires ne comportant aucun jeune parlementaire est également en baisse. Ce constat vaut aussi bien pour les chambres hautes et basses que pour les parlements monocaméraux.

- **Parlementaires de moins de 30 ans.** Près de 25 pour cent des parlements monocaméraux et des chambres basses ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, soit une baisse de 5 pour cent par rapport aux 30 pour cent constatés en 2018. Quelque 73 pour cent des chambres hautes ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, contre 75 pour cent en 2018.
- **Parlementaires de moins de 40 ans.** Un pour cent des parlements monocaméraux et des chambres basses ne comptent aucun parlementaire de moins de 40 ans, contre 3 pour cent en 2018. Enfin, 16 pour cent des chambres hautes ne comptent aucun parlementaire de moins de 40 ans.
- **Parlementaires de moins de 45 ans.** Tous les parlements monocaméraux et chambres basses comptent dans leurs rangs des parlementaires de moins de 45 ans, ce qui n'est pas le cas pour 2,7 pour cent des chambres hautes.

Tableau 3

Pays les mieux classés en fonction du pourcentage de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans dans les parlements monocaméraux et les chambres basses

Moins de 30 ans			Moins de 40 ans			Moins de 45 ans		
Rang	Pays	%	Rang	Pays	%	Rang	Pays	%
1	Norvège	13,61	1	Arménie	57,58	1	Arménie	71,97
2	Arménie	12,12	2	Ukraine	46,34	2	Ukraine	63,36
3	Saint-Marin	11,67	3	Italie	42,70	3	Turkménistan	63,20
4	Gambie	10,34	4	Suriname	37,25	4	Maldives	59,77
5	Venezuela	9,82	5	Afghanistan	37,10	5	Italie	59,52
6	Suriname	9,80	6	Gambie	36,21	6	Gambie	56,90
7	Danemark	9,50	7	Roumanie	35,26	7	Pays-Bas	55,33
8	Suède	9,42	8	Turkménistan	35,20	8	Kirghizistan	54,17
9	Djibouti	9,23	9	Kirghizistan	35,00	9	Belgique	54,00
10	Chili	8,39	10	Norvège	34,32	10	Suriname	52,94



Des jeunes parlementaires du monde entier se sont réunis à Asunción (Paraguay), à l'occasion de la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP en septembre 2019. © UIP/Parlement du Paraguay

Tableau 4

Pays les mieux classés en fonction du pourcentage de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans dans les chambres hautes

Moins de 30 ans			Moins de 40 ans			Moins de 45 ans		
Rang	Pays	%	Rang	Pays	%	Rang	Pays	%
1	Belgique	10,00	1	Belgique	41,67	1	Belgique	48,33
2	Somalie	3,70	2	Burundi	28,21	2	Afghanistan	41,18
3	Trinité-et-Tobago	3,33	3	Jamaïque	23,53	3	Burundi	41,03
4	Australie	2,63	4	Trinité-et-Tobago	23,33	4	Roumanie	34,56
5	Mexique	1,96	5	Myanmar	21,43	5	Colombie	33,02
6	Espagne	1,89	6	Kenya	20,59	6	Myanmar	32,59
7	Afrique du Sud	1,89	7	Somalie	20,37	7	Kenya	30,88
8	Kenya	1,47	8	Colombie	16,98	8	Trinité-et-Tobago	30,00
9	Pays-Bas	1,33	9	Afghanistan	16,18	9	Somalie	29,63
10	République démocratique du Congo	0,92	10	Afrique du Sud	15,09	10	Mexique	29,41

Aperçu par régions

Au niveau régional, l'Europe, suivie par les Amériques, arrive en tête en ce qui concerne la proportion de jeunes parlementaires âgés de moins de 30, 40 et 45 ans.

Tableau 5

Pourcentage de parlementaires âgés de moins de 30, 40 et 45 ans par région dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Région	Moins de 30 ans	Moins de 40 ans	Moins de 45 ans
Europe	4,27	24,13	39,94
Amériques	3,83	24,13	36,67
Asie	1,94	16,01	29,21
Afrique subsaharienne	1,82	16,15	29,92
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1,49	16,4	29,27
Pacifique	0,33	13,31	23,40

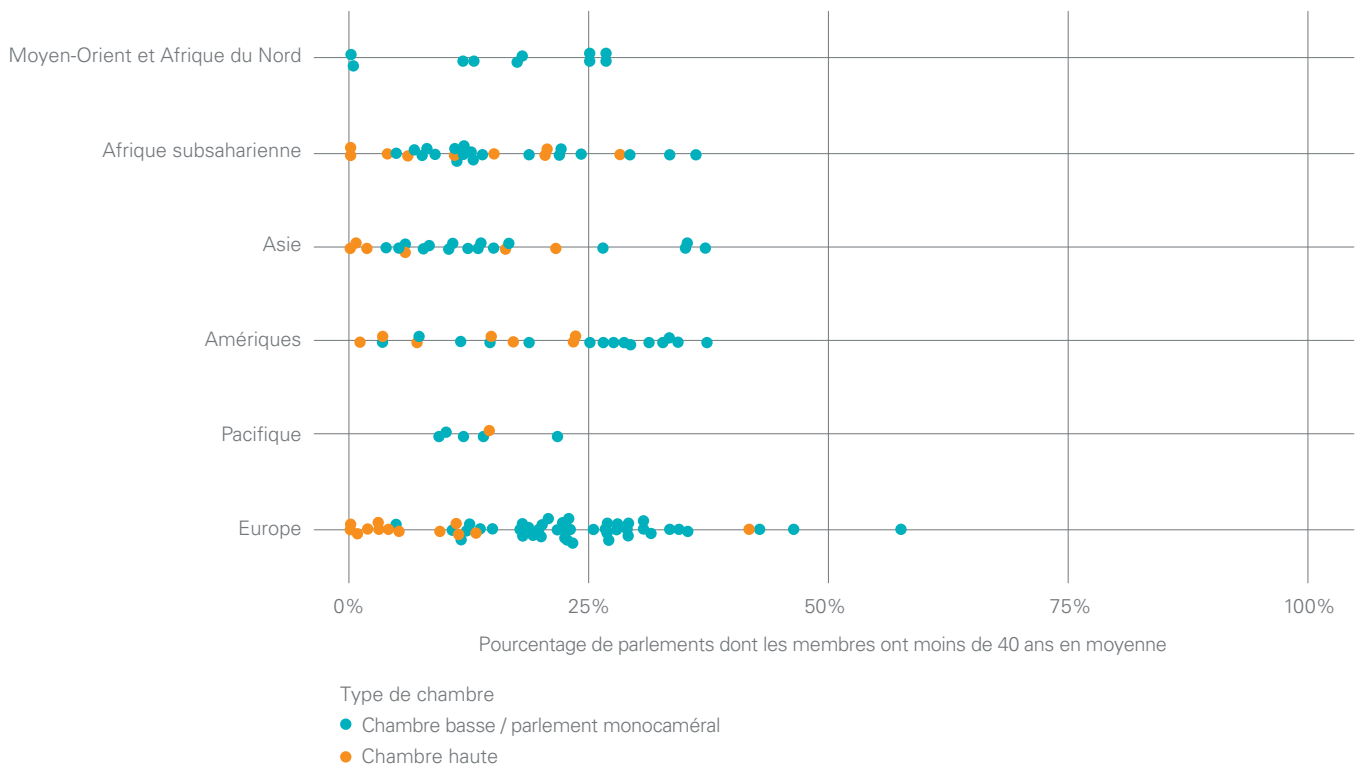
Tableau 6

Pourcentage de parlementaires âgés de moins de 30, 40 et 45 ans par région dans les chambres hautes

Région	Moins de 30 ans	Moins de 40 ans	Moins de 45 ans
Pacifique	2,63	14,47	28,95
Europe	1,02	7,97	16,75
Afrique subsaharienne	0,89	11,69	19,86
Amériques	0,76	12,83	21,33
Asie	0	7,59	18,37
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0	0	10,59

Figure 1

Proportion de parlementaires de moins de 40 ans



Les jeunes davantage représentés à la suite des récentes élections

On constate une légère augmentation du nombre de jeunes parlementaires dans les pays où les chambres ont été renouvelées depuis 2018.

Les chambres basses ont enregistré une hausse du nombre de jeunes parlementaires dans les trois classes d'âge : +0,6 pour cent pour les moins de 30 ans, +1,3 pour cent pour les moins de 40 ans et +1,7 pour cent pour les moins de 45 ans. Dans de nombreux pays, la hausse a été encore plus importante, mais elle a été contrebalancée par une baisse de la part de jeunes parlementaires ailleurs que dans la chambre basse.

Plus l'âge d'éligibilité est bas, plus l'âge moyen au sein des chambres l'est également. On constate que l'âge du plus jeune parlementaire augmente de 0,6 an lorsque l'on rehausse d'un an l'âge d'éligibilité. Cela montre que la hausse de l'âge d'éligibilité constitue un obstacle supplémentaire lorsque l'on souhaite rajeunir le parlement.

Les changements intervenus dans les tranches d'âge de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans s'expliquent par plusieurs facteurs, notamment les activités et les décisions des partis politiques, la composition de la base électorale, les facteurs contextuels et historiques aux niveaux local et national,

les politiques appliquées pour les campagnes, les qualités personnelles des candidats, ainsi que certaines mesures ou initiatives spécifiques, comme l'instauration de quotas de jeunes.

Parlementaires de moins de 30 ans

Parmi les parlements examinés qui ont tenu des élections depuis 2018, la part de parlementaires de moins de 30 ans a augmenté dans 16 chambres basses et diminué dans neuf autres. Dans l'ensemble, la part de parlementaires de moins de 30 ans a enregistré une hausse de 0,6 point de pourcentage. La plus forte augmentation a été enregistrée en Slovaquie, avec une progression de près de 5 points (de 0,7 à 5,4 %), tandis que la plus forte baisse a été observée en Finlande, avec un recul de près de 7 points (de 10 à 3,5 %).

Deux chambres hautes ont enregistré une augmentation du nombre de jeunes parlementaires, tandis que deux autres ont vu leur nombre reculer. Le nombre de parlementaires de moins de 30 ans a augmenté de 1,8 point de pourcentage en moyenne. La plus forte hausse a été enregistrée en Belgique, avec une progression de plus de 8 points (de 1,7 à 10 %), tandis que la plus forte baisse a été observée aux Pays-Bas, avec un recul de 1,4 point de pourcentage (de 2,7 à 1,3 %).

Figure 2

Évolution de la part de parlementaires de moins de 30 ans depuis 2018, à la suite du renouvellement des parlements monocaméraux et des chambres basses (en points de pourcentage)



Figure 3

Évolution de la part de parlementaires de moins de 30 ans depuis 2018, à la suite du renouvellement des chambres hautes (en points de pourcentage)



Parlementaires de moins de 40 ans

Parmi les parlements examinés qui ont tenu des élections depuis 2018, la part de parlementaires de moins de 40 ans a augmenté dans 24 chambres basses ou parlements monocaméraux (67 %) et diminué dans 12 autres (33 %). Dans l'ensemble, la part de parlementaires de moins de 40 ans a enregistré une hausse de 1,3 point de pourcentage. La plus forte hausse a été enregistrée au Suriname, avec une progression de près de 14 points (de 23,6 à 37,3 %), tandis que la plus forte baisse a été observée en Andorre, avec un recul de près de 29 points (de 39,3 à 10,8 %).

Sept chambres hautes ont enregistré une hausse du nombre de parlementaires de moins de 40 ans, contre sept autres qui ont vu leur nombre baisser. Dans l'ensemble, la part de parlementaires de moins de 40 ans augmenté de 2,7 point de pourcentage. La plus forte hausse a été enregistrée en Belgique, avec une progression de plus de 21 points (de 20 à 41,7 %), tandis que la plus forte baisse a été observée en Bosnie-Herzégovine, avec un recul de 13 points (de 13 à 0 %).

Figure 4

Évolution de la part de parlementaires de moins de 40 ans depuis 2018, à la suite du renouvellement des parlements monocaméraux et des chambres basses (en points de pourcentage)

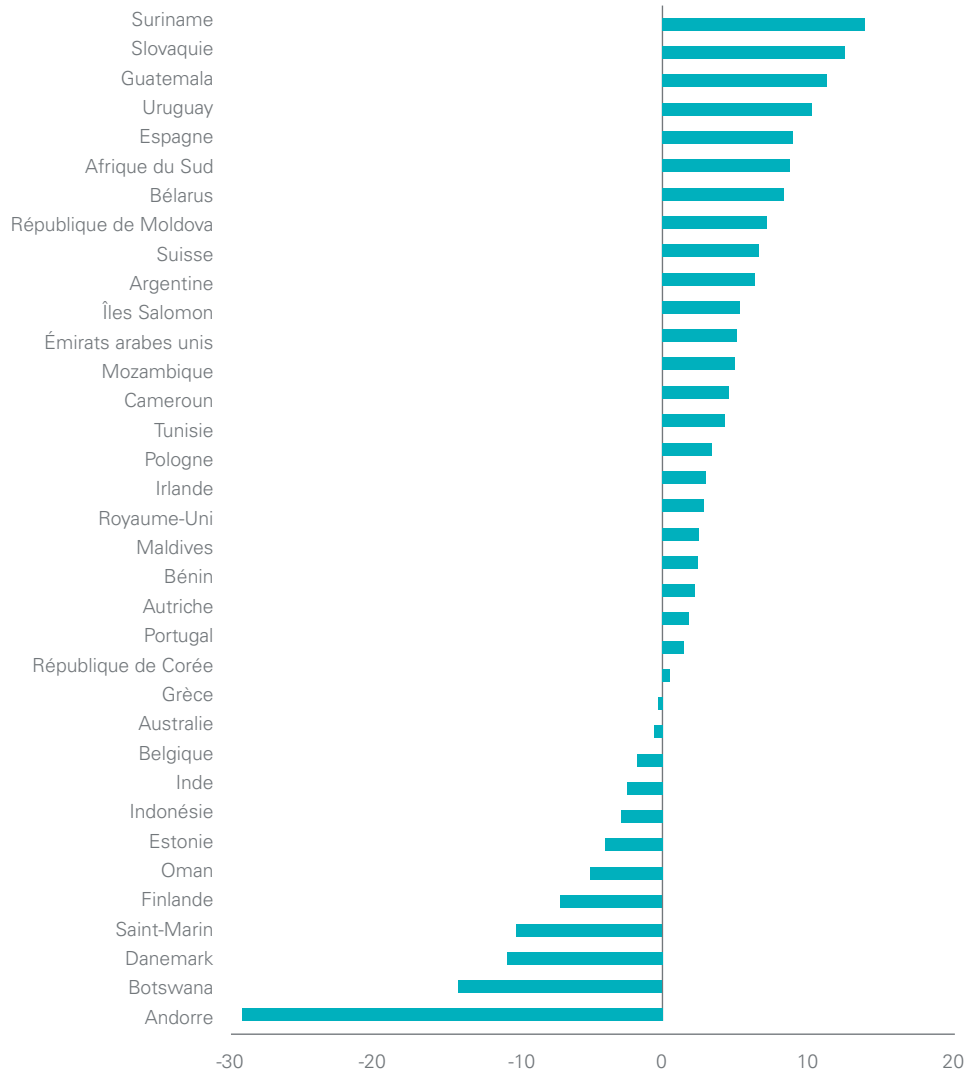
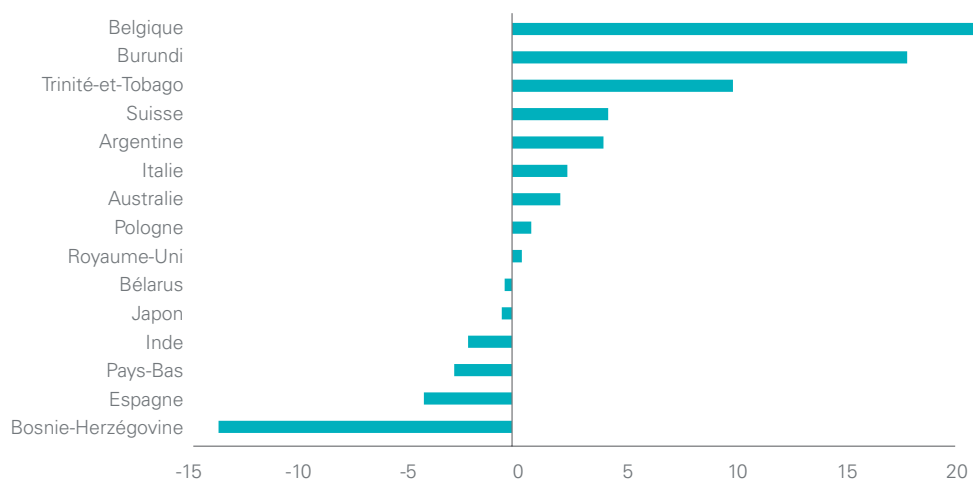


Figure 5

Évolution de la part de parlementaires de moins de 40 ans depuis 2018, à la suite du renouvellement des chambres hautes (en points de pourcentage)



Parlementaires de moins de 45 ans

Parmi les parlements examinés qui ont tenu des élections depuis 2018, la part de parlementaires de moins de 45 ans a augmenté dans 23 chambres basses et diminué dans 11 autres. Dans l'ensemble, la part de parlementaires de moins de 45 ans a enregistré une hausse de 1,7 point de pourcentage. La plus forte hausse a été enregistrée en Slovaquie, avec une progression de près de 21 points (de 31,3 à 52 %), tandis que la plus forte baisse a été observée en Andorre, avec un recul de 25 points (de 60,7 à 35,7 %).

Onze chambres hautes ont enregistré une augmentation du nombre de parlementaires de moins de 45 ans, tandis que six autres ont vu leur nombre reculer. Dans l'ensemble, la part de parlementaires de moins de 45 ans a augmenté de 1,4 point de pourcentage. La plus forte hausse a été observée en République démocratique du Congo, avec une progression de plus de 15 points (de 2,9 à 18,4 %). La plus forte baisse a été enregistrée en Uruguay, avec un recul de plus de 13 points (de 23,3 à 10 %).

Figure 6

Évolution de la part de parlementaires de moins de 45 ans depuis 2018, à la suite du renouvellement des parlements monocaméraux et des chambres basses (en points de pourcentage)

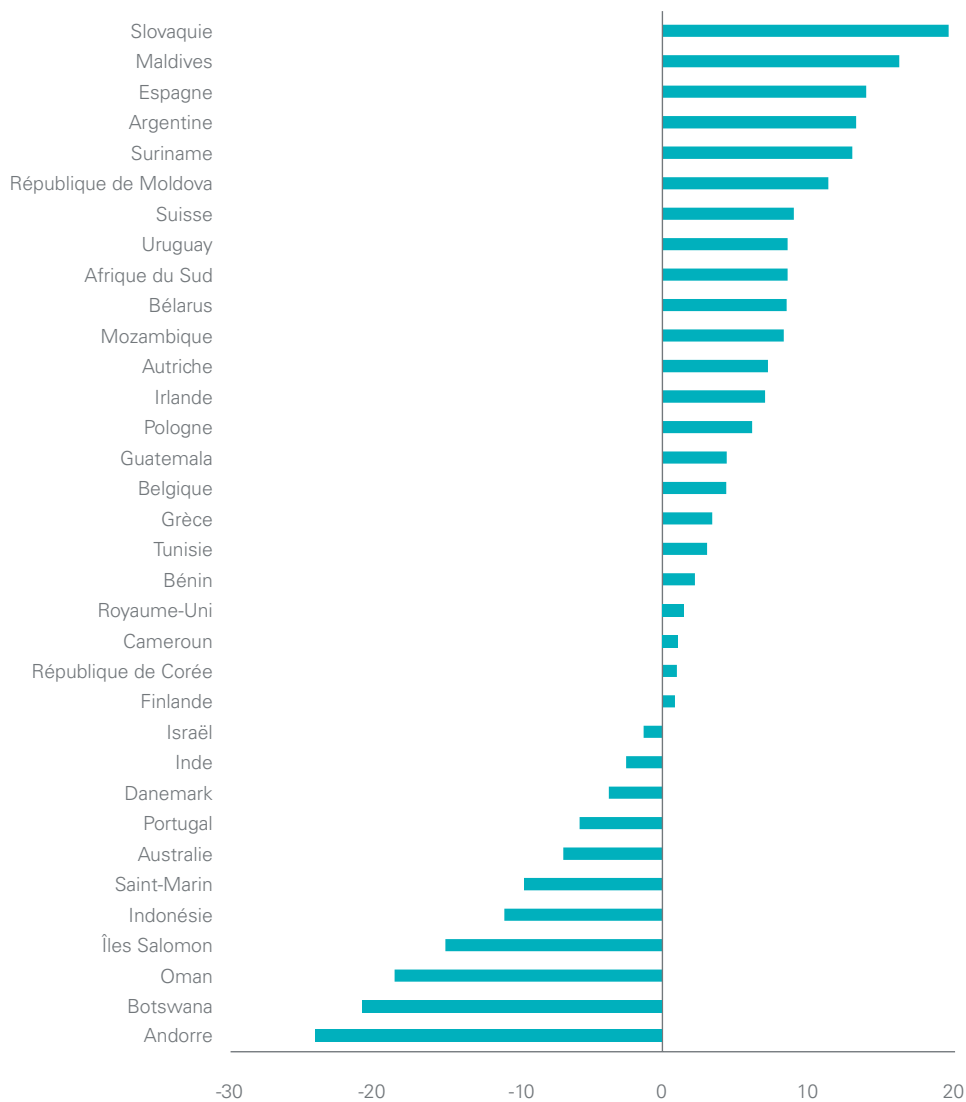
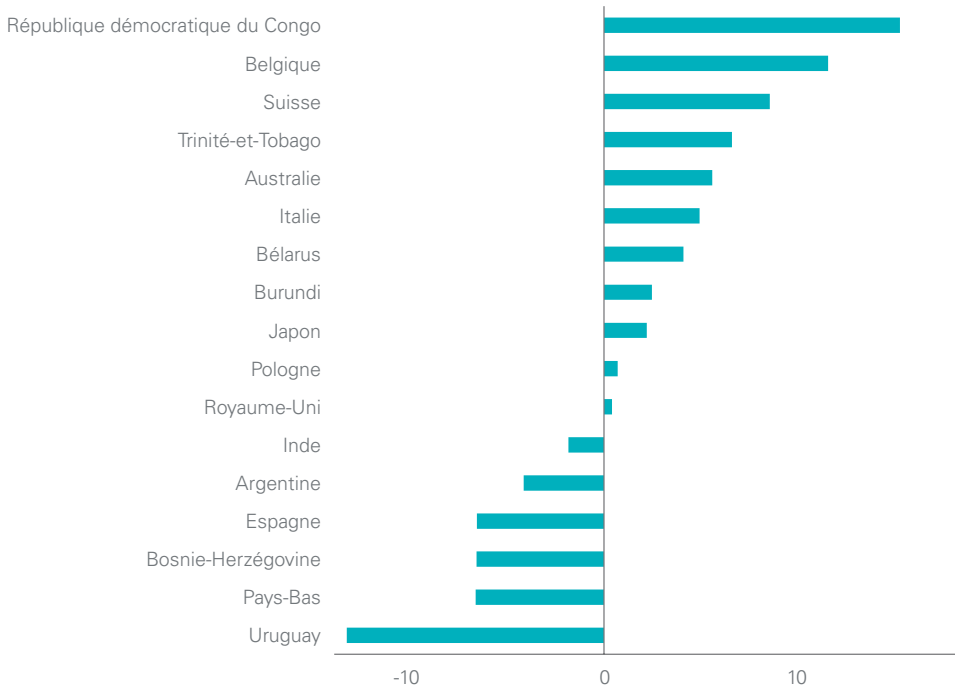


Figure 7

Évolution de la part de parlementaires de moins de 45 ans depuis 2018, à la suite du renouvellement des chambres hautes (en points de pourcentage)



Corrélation entre âge et sexe : plus la moyenne d'âge du parlement est basse, plus l'équilibre entre les sexes s'améliore

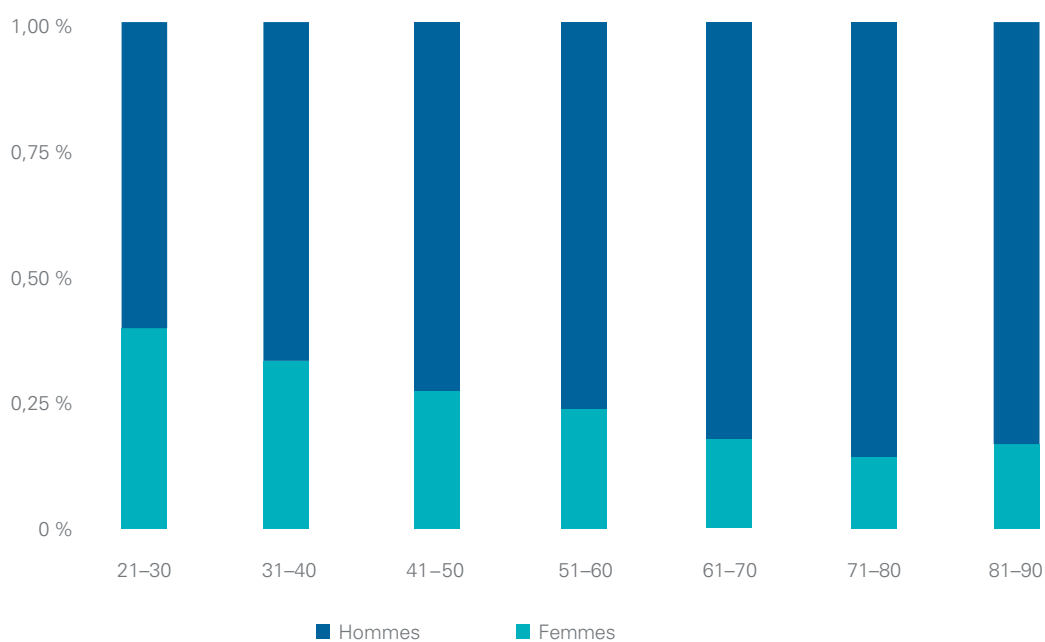
Si les parlementaires hommes sont plus nombreux que leurs homologues féminins dans toutes les classes d'âge, on observe généralement un meilleur équilibre entre les sexes parmi les tranches d'âge de jeunes parlementaires que chez leurs collègues plus âgés. La figure 8 montre que la part de femmes est plus élevée dans les tranches d'âge les plus jeunes et qu'elle tend à diminuer à mesure que l'on progresse dans les tranches d'âge supérieures. Au sein de la tranche d'âge des 21–30 ans, la part d'hommes et de femmes parlementaires est d'environ 60 pour 40. Dans la tranche d'âge des 31–40 ans, la proportion augmente pour atteindre environ 2 pour 1.

Sur l'ensemble des parlements examinés, 23 pour cent des parlementaires étaient des hommes âgés de 51 à 60 ans. La moyenne d'âge des parlementaires hommes est généralement plus élevée que celle de la population générale. La figure 9 montre que l'âge moyen des parlementaires femmes est généralement plus proche de celui de la population adulte générale, si ce n'est inférieure.

Comme indiqué plus haut, la part des hommes est plus importante que celle des femmes dans chaque tranche d'âge. Les jeunes femmes subissent une « double discrimination » (fondée sur l'âge et le sexe) dans l'accès aux mandats électifs.

Figure 8

Sexe des parlementaires par tranche d'âge



M^{me} Cynthia López Castro, membre
du Conseil du Forum des jeunes
parlementaires de l'UIP.
© UIP/Parlement du Paraguay

Figure 9

Âge moyen des parlementaires, par sexe, au sein des parlements monocaméraux et des chambres basses par rapport à l'âge moyen de la population de même sexe

Âge moyen des parlementaires dans les chambres basses par rapport à celui de la population adulte (par sexe)

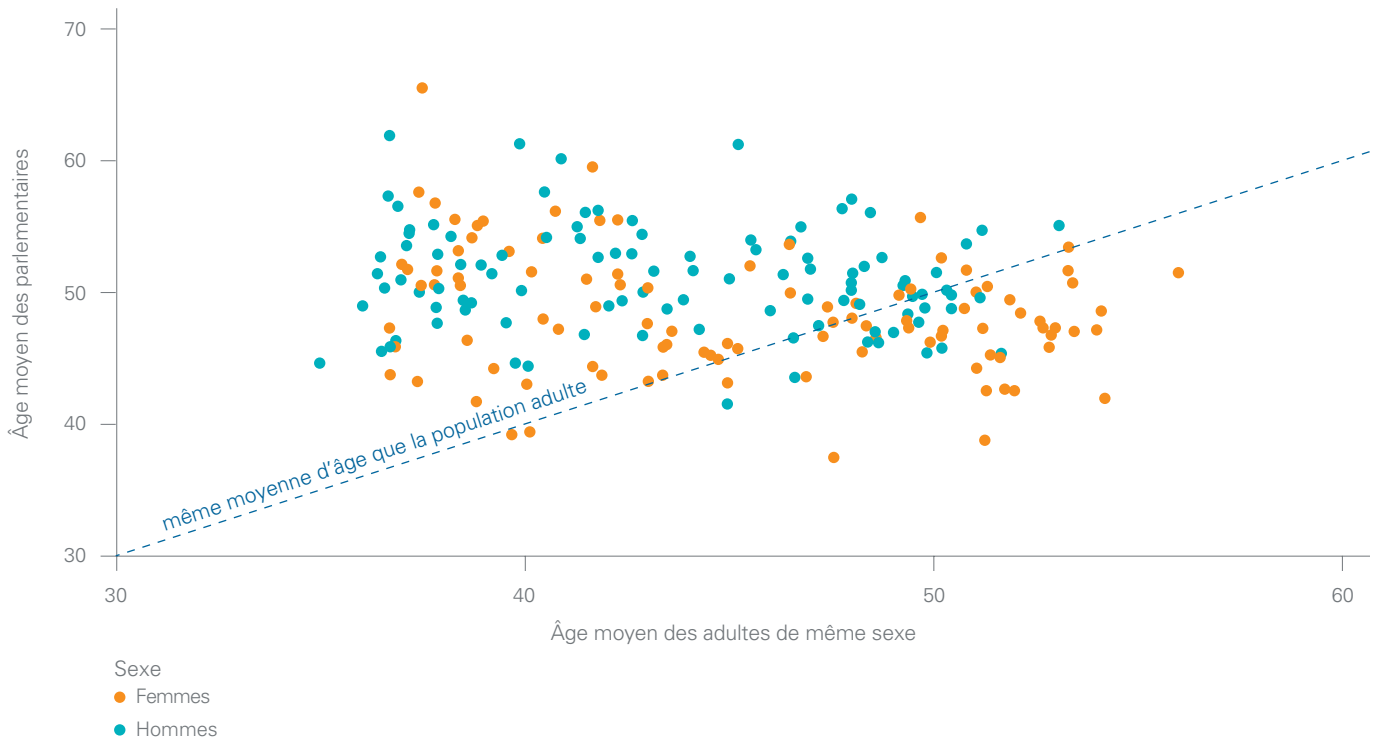


Figure 10

Pourcentage de parlementaires par tranche âge et par sexe au niveau mondial

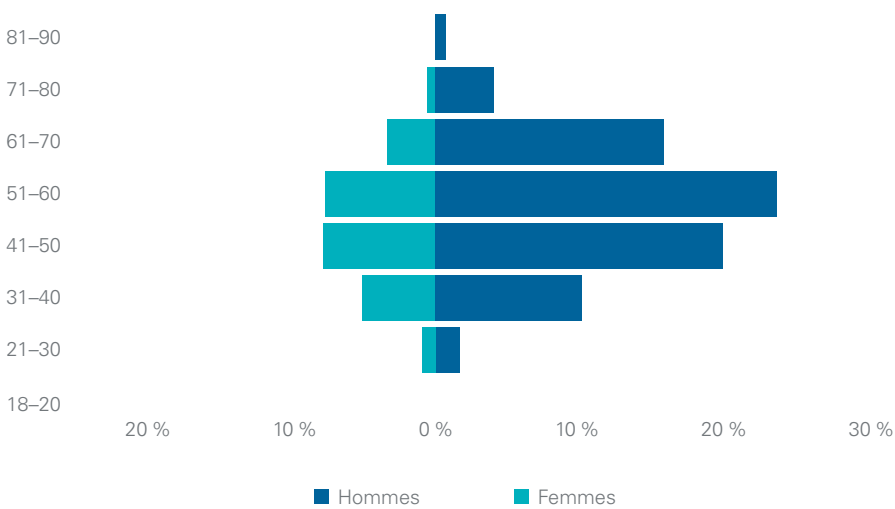


Tableau 7

Répartition des hommes et des femmes parlementaires par tranche d'âge

Tranche d'âge	% d'hommes	% de femmes	Total
18–20	100,00	0,00	2
21–30	59,57	40,43	700
31–40	66,11	33,89	4 087
41–45	70,58	29,42	3 474
46–50	72,70	27,30	3 975
51–60	75,45	24,55	8 431
61–70	81,29	18,71	5 152
71–80	84,93	15,07	1 281
81–90	82,33	17,67	215
Total	74,23	25,77	27 317
Jeunes parlementaires	55,56	39,26	135

On constate généralement une corrélation entre les résultats obtenus grâce aux quotas par âge et ceux relatifs à la parité. Autrement dit, les parlements qui affichent de bons résultats concernant l'un de ces deux critères obtiennent aussi généralement de bons résultats concernant l'autre critère.

Les figures 11 et 12 ci-dessous illustrent la corrélation entre les données relatives à l'âge et à la parité dans les parlements monocaméraux et les chambres basses, respectivement par région et sous-région. Les régions situées à droite obtiennent de meilleurs résultats en matière de représentation par âge, tandis que les régions situées en haut du graphique affichent de meilleurs résultats en matière de parité au sein des tranches d'âge considérées. Dans certains cas, les bons résultats obtenus en matière de parité s'expliquent par le nombre limité de parlementaires compris dans la tranche d'âge en question. Par exemple, le fait qu'un parlementaire de moins de 30 ans sur deux soit une femme constitue un bon résultat du point de vue de la parité, mais ce même résultat s'avère faible pour ce qui est de la représentation par âge. Pour toutes les régions, sous-régions et pays, l'objectif est d'évoluer vers le coin supérieur droit du graphique.

En moyenne, l'Europe affiche les meilleurs résultats concernant l'âge des parlementaires, mais les Amériques se montrent légèrement plus performantes pour ce qui est de la parité dans les différentes tranches d'âge.

Au niveau sous-régional, l'Amérique du Sud obtient de meilleurs résultats que la plupart des sous-régions d'Europe en ce qui concerne la représentation par âge, tandis que les pays nordiques affichent une bonne performance aussi bien en matière d'âge que d'équilibre entre les sexes. Quant à l'Afrique du Nord et à l'Amérique du Nord, elles enregistrent de très bons résultats pour ce qui est de l'équilibre entre les sexes.

Figure 11

Moyennes régionales selon les résultats obtenus en matière de parité et d'âge

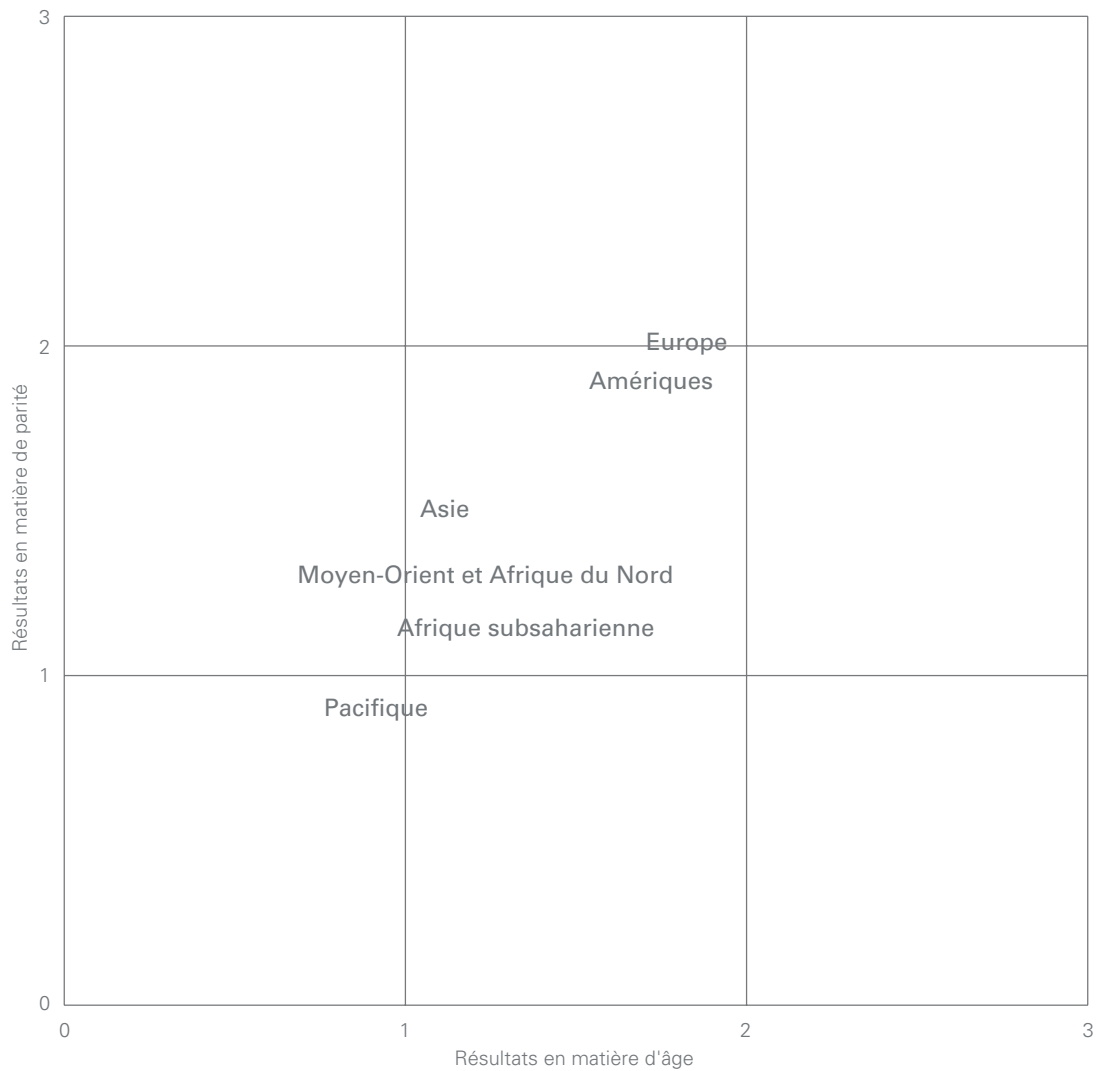


Figure 12

Moyennes sous-régionales selon les résultats obtenus en matière de parité et d'âge



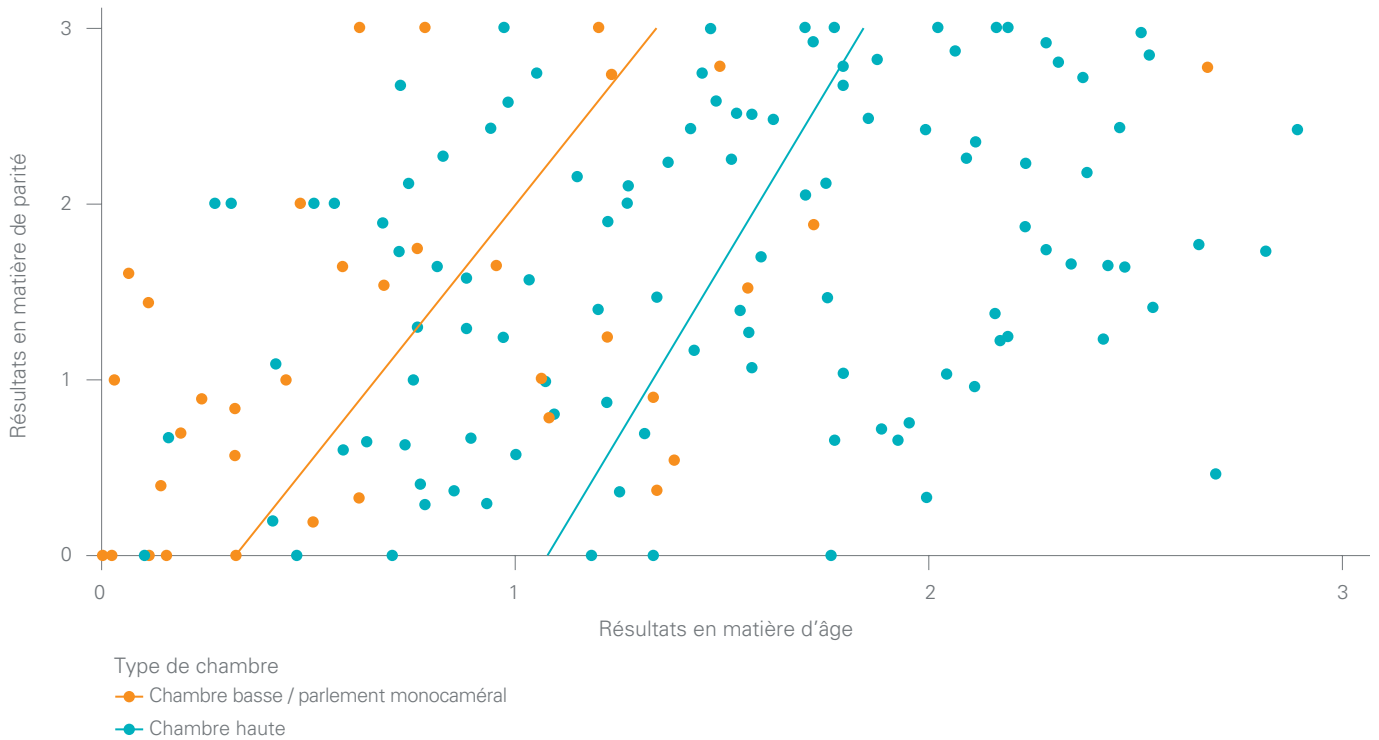
La figure 13 (ci-dessous) présente la répartition des parlements monocaméraux/chambres basses et des chambres hautes en fonction des résultats en matière d'âge et de parité. De manière générale, les chambres hautes se situent dans la zone inférieure des résultats en matière d'âge et de parité. Certaines chambres se distinguent néanmoins, comme le Sénat belge, qui se trouve en haut à droite.

Dans la figure 13, les lignes qui indiquent la tendance générale concernant les parlements monocaméraux/chambres basses et les chambres hautes sont davantage verticales que diagonales, ce qui traduit des progrès plus marqués en matière de parité qu'en matière d'âge. Certaines chambres affichent de très bons résultats pour ce qui est de la représentation des femmes (supérieure à 50 % dans toutes les tranches d'âge) et figurent donc dans la partie supérieure du graphique. Les chambres situées dans la partie inférieure droite (cas de la Gambie, par exemple) obtiennent de bons résultats en matière d'âge, mais ont moins progressé en matière de parité. Suivre l'évolution de la parité de façon séparée permet de voir dans quels parlements les jeunes femmes parlementaires sont sous-représentées, notamment en ramenant leur nombre à celui des jeunes parlementaires en général.

Figure 13

Répartition des parlements monocaméraux/chambres basses et des chambres hautes, en fonction des résultats en matière de parité et d'âge

Progrès vers la réalisation des objectifs en matière d'âge et de parité dans les chambres basses et les chambres hautes



Afin d'accroître la représentation et la participation des jeunes femmes au parlement, l'UIP recommande les mesures suivantes :

- instaurer des quotas de femmes au parlement ;
- mener des activités de sensibilisation auprès de jeunes femmes de divers milieux socio-économiques et aux parcours variés qui n'envisagent pas nécessairement une carrière politique, par exemple celles qui vivent dans des zones reculées ;
- mettre en place des initiatives de soutien et d'autonomisation en faveur des jeunes femmes qui souhaitent briguer des mandats politiques, en prévoyant par exemple une répartition équitable des ressources financières pour faire campagne ;
- renforcer la capacité des jeunes femmes à exercer des fonctions politiques en créant ou en améliorant les groupes d'entraide entre pairs, les programmes de renforcement des capacités et les réseaux de parrainage ;
- soutenir les mouvements sociaux en tant que tremplins permettant aux jeunes femmes de prendre part à la vie politique ;
- mettre en œuvre le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre, notamment en favorisant l'accès des femmes aux fonctions de direction au sein des parlements ;
- éliminer toutes les formes de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes au parlement ; et
- veiller à ce que les délégations aux réunions internationales soient paritaires et qu'elles comprennent des jeunes femmes parlementaires.

Corrélation entre la moyenne d'âge de la population et celle des parlementaires

La figure 14 montre que c'est dans la région Europe que la proportion de parlementaires de moins de 40 ans est la plus élevée par rapport à la population générale. La raison tient en partie au fait que la part des personnes de moins de 40 ans dans la population générale est plus faible en Europe. Si l'on ramène la population générale à proportion égale, l'Afrique subsaharienne compte deux fois plus d'adultes de moins de 30 ans. En effet, la majorité de sa population se situe dans cette tranche d'âge. Et pourtant, moins de la moitié des parlementaires de cette sous-région ont moins de 40 ans.

Les données semblent indiquer que dans les pays où la moyenne d'âge est élevée, la moyenne d'âge au sein de la chambre basse a tendance à être moins élevée, mais l'importance de cette corrélation demeure marginale. En général, le quasi alignement entre l'âge moyen de la population adulte d'un pays et l'âge moyen des parlementaires est dû à la moyenne d'âge élevée de la population et non au fait que la part de jeunes parlementaires est plus élevée.

Figure 14

Proportion d'adultes de moins de 40 ans au parlement par rapport à la population générale

Part des parlementaires de moins de 40 ans par rapport à la population générale

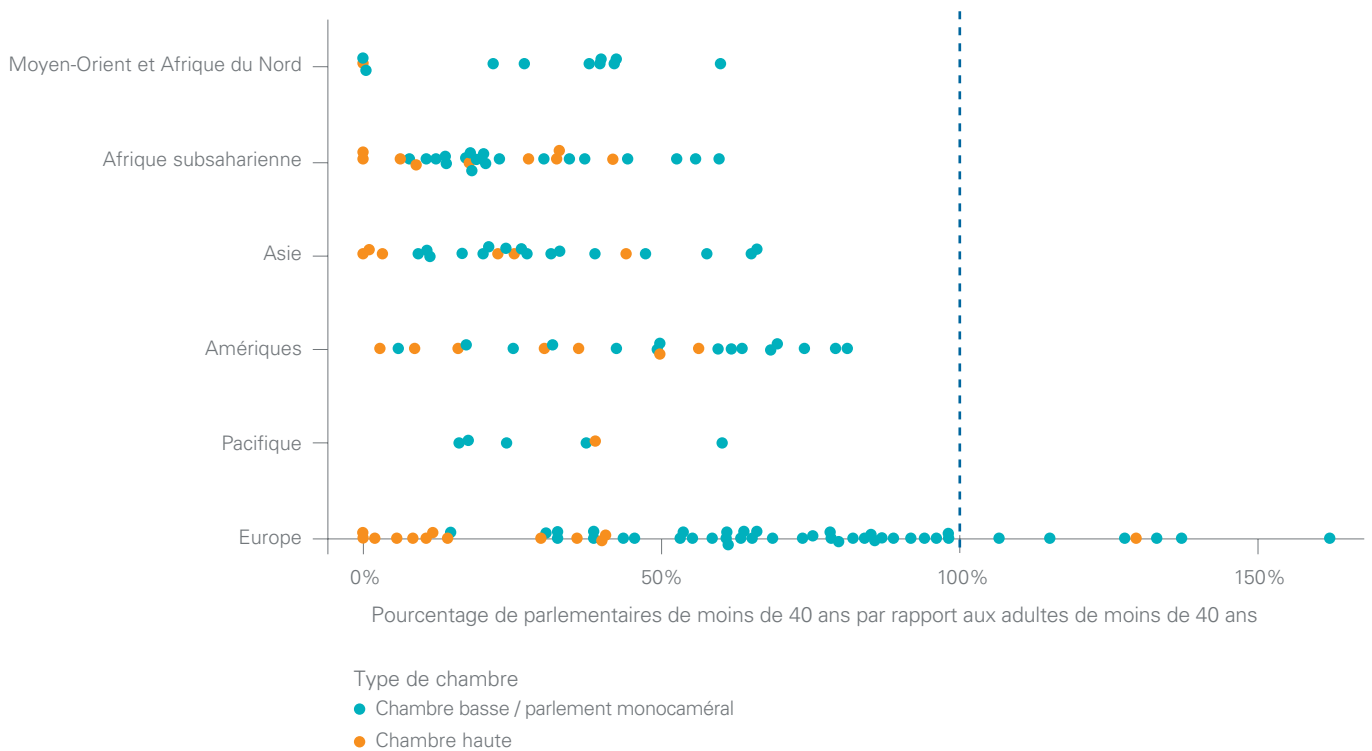
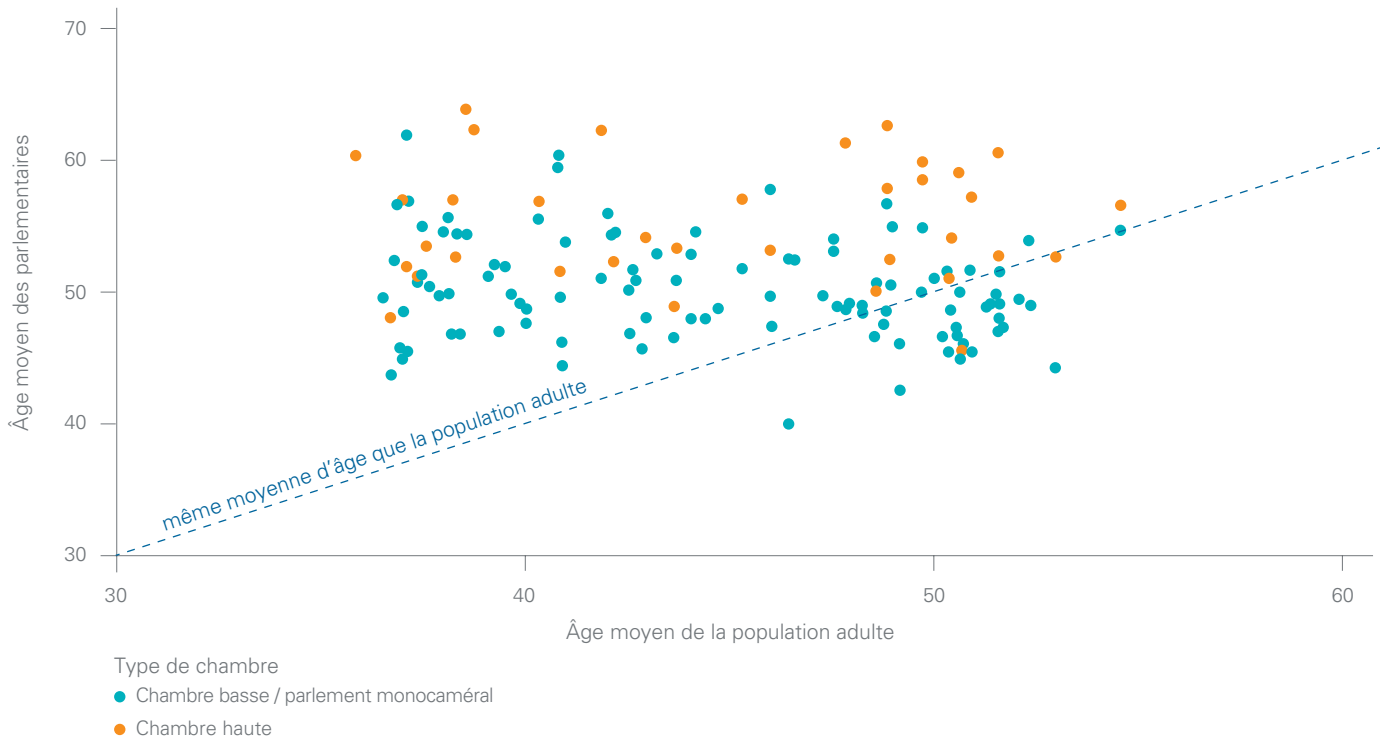


Figure 15

Comparaison entre l'âge moyen des parlementaires et celui de la population adulte

Âge moyen des parlementaires par rapport à celui de la population adulte



Parlementaires les plus jeunes et jeunes chefs de gouvernement

L'âge moyen des plus jeunes parlementaires est de 28 ans. C'est au Guatemala que l'on trouve le plus jeune parlementaire au monde, âgé de seulement 19 ans. L'âge moyen des parlementaires les plus jeunes est en général légèrement plus élevé que celui de la population générale, enfants compris. Ainsi, même si ces parlementaires sont considérés comme jeunes dans le contexte du parlement, ils demeurent plus âgés que la majorité des membres de la population générale.

L'âge des parlementaires les plus jeunes est généralement deux fois moindre que l'âge moyen des parlementaires dans les chambres concernées. Dans environ 40 pour cent des cas, le parlementaire le plus jeune est une femme, alors que ces dernières ne représentent que 26 pour cent de l'ensemble des parlementaires. Ce ratio de 40 pour cent se maintient à peu près lorsque l'on observe la proportion de femmes parlementaires dans la tranche d'âge des 21–30 ans.

Jeunes président(e)s de parlement et jeunes chefs de gouvernement

Si les données quantitatives traduisent une progression globale lente mais régulière du nombre de jeunes parlementaires, ce simple constat ne reflète souvent pas la visibilité et l'impact des jeunes parlementaires. L'élection de jeunes parlementaires fait souvent l'objet d'une large couverture médiatique. Ce phénomène peut se poursuivre bien au-delà de l'élection, par exemple en mettant en avant les personnes concernées, en leur offrant de nouvelles tribunes pour faire entendre leur voix et en contribuant à faire en sorte que la société accepte que des jeunes puissent être élus au parlement. Certaines études montrent un lien étroit entre le niveau d'engagement politique des jeunes et leur








représentation au parlement. Ces études font également état d'une hausse constante du nombre de jeunes parlementaires².

En théorie, le phénomène est amplifié lorsque de jeunes parlementaires accèdent à des postes de dirigeant politique, leur jeune âge étant alors largement commenté dans les médias. On relève parfois que les jeunes dirigeants sont susceptibles de mettre en place des programmes spécifiques visant à accroître la part des jeunes au parlement. C'est par exemple le cas au Canada, où le Premier Ministre Justin Trudeau a mis en place le Conseil jeunesse du premier ministre.

Au 5 novembre 2020, plusieurs pays avaient à leur tête des dirigeants nationaux âgés de moins de 45 ans :

Tableau 8

Exemples des plus jeunes chefs de gouvernement

	Sanna Marin (Première Ministre) Finlande 34 ans		Carlos Alvarado Quesada (Président) Costa Rica 40 ans
	Sebastian Kurtz (Chancelier) Autriche 34 ans		Jacinda Arden (Première Ministre) Nouvelle-Zélande 40 ans
	Nayib Bukele (Président) El Salvador 39 ans		Mette Frederiksen (Première Ministre) Danemark 42 ans
	Irfaan Ali (Président) Guyana 40 ans		

La moyenne d'âge des parlementaires des pays mentionnés dans le tableau 8 (48,2 ans) est généralement inférieure à celle de l'ensemble des parlements examinés dans le présent rapport (50,5 ans). Tous ces dirigeants ont environ 10 ans de moins que la moyenne des parlementaires de leur pays. Il est intéressant de noter que si les pays cités dans le tableau 8 ont les dirigeants les

plus jeunes du monde, l'âge moyen de leur population générale (48 ans) est légèrement plus élevé que celui des autres pays examinés dans le rapport. La Finlande et l'Autriche ont les deux dirigeants les plus jeunes au monde, alors que ces deux pays abritent les populations les plus âgées de la planète.

Jeunes président(e)s de parlement

Les dirigeants des chambres parlementaires, généralement désignés sous le nom de présidents de parlement, sont des responsables politiques de premier plan, qui peuvent également contribuer à la visibilité et au leadership des jeunes.

Fin 2020, l'âge moyen des présidents de parlement était de 61 ans, même si un nombre croissant d'entre eux ont un âge

inférieur à cette moyenne. Parmi les pays recensés dans la base de données Parline de l'UIP, un président de parlement avait moins de 30 ans, et 20, dont une femme, avaient moins de 40 ans. En outre, 34 présidents de parlement, dont deux femmes, avaient moins de 45 ans. Vingt d'entre eux ont pris leurs fonctions au cours des deux dernières années.

Au 5 novembre 2020, les dix plus jeunes présidents de parlement étaient les suivants :

Tableau 9

Plus jeunes présidents de parlement

Pays	Chambre	Type de chambre	Sexe		Nom	Âge à la prise de fonction
Saint-Marin	Grand Conseil général	Basse	Homme		Alessandro Cardelli	29
Bolivie (État plurinational de)	Chambre des sénateurs	Haute	Homme		Andrónico Rodríguez	31

Pays	Chambre	Type de chambre	Sexe		Nom	Âge à la prise de fonction
Tonga	Assemblée législative	Basse	Homme		Lord Fakafanua	32
Chili	Chambre des députés	Basse	Homme		Diego Paulsen	33
Monténégro	Parlement	Basse	Homme		Aleksa Bečić	33
Tadjikistan	Assemblée nationale	Haute	Homme		Rustam Emomali	33
Géorgie	Parlement	Basse	Homme		Archil Talakvadze	36
Oman	Conseil de la choura	Basse	Homme		Sheikh Khalid bin Hilal Al Maawali	36
Ukraine	Parlement	Basse	Homme		Dmytro Razumkov	36
Venezuela (République bolivarienne du)	Assemblée nationale	Basse	Homme		Juan Guaidó	36

La répartition géographique des jeunes présidents de parlement énumérés ci-dessus traduit les efforts déployés à travers le monde en vue d'accroître le leadership des jeunes au parlement. De nouveaux progrès dans ce domaine pourraient avoir une valeur symbolique importante en Afrique subsaharienne, où les jeunes constituent une grande partie de la population.

Aucune femme ne figure parmi les dix plus jeunes présidents de parlement du monde. Cette situation traduit un déséquilibre flagrant entre les sexes et, par conséquent, un besoin urgent d'y remédier.

Afin d'accroître le nombre de jeunes dirigeants parlementaires des deux sexes, l'UIP recommande les mesures suivantes :

- instaurer des quotas de jeunes au sein des structures dirigeantes des parlements telles que les bureaux et les commissions, ainsi que dans les groupes politiques et d'amitié, et veiller à ce que ces quotas prévoient la parité entre les sexes ;
- mettre en place des quotas par sexe et par âge pour les délégations qui participent aux réunions internationales et aux activités nationales, telles que les missions de sensibilisation auprès des électeurs ;
- assurer la diversité d'âge et de sexe des parlementaires au sein des groupes d'intervenants lors des réunions, séminaires et autres activités parlementaires ; et
- promouvoir les travaux des jeunes parlementaires dans la communication de l'institution et auprès des médias.

Objectifs en matière de représentation des jeunes

Objectifs fixés par l'UIP

En 2018, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a défini [une série d'objectifs](#) à atteindre d'ici 2035. Ces objectifs sont alignés sur les groupes d'âge au sein de la population mondiale :

- un minimum de 15 pour cent de parlementaires de moins de 30 ans, ce qui correspond à la proportion de la population mondiale âgée de 20 à 29 ans (18 %) ;
- un minimum de 35 pour cent de parlementaires de moins de 40 ans, ce qui correspond à la proportion de la population mondiale âgée de 20 à 39 ans (38 %) ; et
- un minimum de 45 pour cent de parlementaires de moins de 45 ans, ce qui correspond à la proportion de la population mondiale âgée de 20 à 44 ans (48 %).

Chaque objectif exige la stricte parité entre hommes et femmes. Les objectifs ont été mis au point après la parution du rapport de l'UIP de 2018 sur les données relatives à l'âge. Afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs, un système de notation a été mis au point. La figure 16 montre que ce système permet d'obtenir un score concernant la performance en matière de représentation par âge et les progrès réalisés vers la parité pour chaque tranche d'âge, l'idée étant que les parlements atteignent un score de 6 sur 6.

[Des étudiants participent à une marche pour l'environnement à Bruxelles \(Belgique\) en février 2019.](#) © Emmanuel Dunand/AFP



Figure 16

Critères de notation

Critères de notation :

Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6
Atteindre un taux de 15 % de parlementaires de moins de 30 ans	Atteindre un taux de 50 % de femmes de moins de 30 ans	Atteindre un taux de 35 % de parlementaires de moins de 40 ans	Atteindre un taux de 50 % de femmes de moins de 40 ans	Atteindre un taux de 45 % de parlementaires de moins de 45 ans	Atteindre un taux de 50 % de femmes de moins de 45 ans

Exemple : le cas du Chili

Parlementaires de moins de 30 ans : 8,39 %	Femmes de moins de 30 ans : 53,85 %	Parlementaires de moins de 40 ans : 26,45 %	Femmes de moins de 40 ans : 31,71 %	Parlementaires de moins de 45 ans : 41,29 %	Femmes de moins de 45 ans : 29,69 %
8,39/15	53,85/50	26,45/35	31,71/50	41,29/45	29,69/50

Résultats par rapport aux objectifs en matière d'âge

Les tableaux ci-dessous présentent, par région, le pourcentage moyen de parlementaires pour chaque tranche d'âge (moins de 30, 40 et 45 ans) et la part de ces parlementaires qui sont des femmes. Des tableaux similaires ventilés par sous-région sont présentés en annexe. Les colonnes relatives aux objectifs en matière d'âge et de sexe présentent les progrès réalisés, étant entendu que la pleine réalisation de l'objectif équivaut à un score de 100 pour cent.

Tableau 10

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 30 ans par région dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Région	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans	% atteint par rapport à l'objectif de quota par âge	% atteint par rapport à l'objectif de quota par sexe
Europe	4,27	34,10	28,45	68,20
Amériques	3,83	29,63	25,55	59,26
Asie	1,94	21,38	12,90	42,75
Afrique subsaharienne	1,82	19,52	12,15	39,03
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1,49	24,92	9,96	49,83
Pacifique	0,33	10,00	2,22	20,00

Tableau 11

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 30 ans par région dans les chambres hautes

Région	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans	% atteint par rapport à l'objectif de quota par âge	% atteint par rapport à l'objectif de quota par sexe
Pacifique	2,63	50,00	17,54	100,00
Europe	1,02	11,54	6,78	23,08
Afrique subsaharienne	0,89	27,78	5,91	55,56
Amériques	0,76	14,29	5,04	28,57
Asie	0,00	0,00	0,00	0,00
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 12

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 40 ans par région dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Région	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans	% atteint par rapport à l'objectif de quota par âge	% atteint par rapport à l'objectif de quota par sexe
Amériques	24,13	43,16	68,95	86,33
Europe	24,13	34,97	68,95	69,93
Moyen-Orient et Afrique du Nord	16,40	24,34	46,85	48,68
Afrique subsaharienne	16,15	25,87	46,15	51,73
Asie	16,01	34,68	45,74	69,37
Pacifique	13,31	17,41	38,03	34,81

Tableau 13

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 40 ans par région dans les chambres hautes

Région	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans	% atteint par rapport à l'objectif de quota par âge	% atteint par rapport à l'objectif de quota par sexe
Pacifique	14,47	45,45	41,35	90,90
Amériques	12,83	35,41	36,66	70,82
Afrique subsaharienne	11,69	26,32	33,39	52,64
Europe	7,97	25,56	22,77	51,12
Asie	7,59	27,06	21,68	54,12
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 14

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 45 ans par région dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Région	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans	% atteint par rapport à l'objectif de quota par âge	% atteint par rapport à l'objectif de quota par sexe
Europe	39,94	34,22	88,75	68,43
Amériques	36,67	39,52	81,49	79,04
Afrique subsaharienne	29,92	23,34	66,49	46,67
Moyen-Orient et Afrique du Nord	29,27	25,21	65,04	50,43
Asie	29,21	29,50	64,90	59,00
Pacifique	23,40	20,61	52,00	41,22

Tableau 15

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 45 ans par région dans les chambres hautes

Région	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans	% atteint par rapport à l'objectif de quota par âge	% atteint par rapport à l'objectif de quota par sexe
Pacifique	28,95	40,91	64,33	81,82
Amériques	21,33	31,70	47,41	63,40
Afrique subsaharienne	19,86	26,39	44,13	52,78
Asie	18,37	30,45	40,82	60,89
Europe	16,75	26,51	37,22	53,01
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10,59	44,44	23,53	88,88

Mesures visant à accroître le nombre de jeunes parlementaires

Des mesures volontaristes et novatrices ont été mises en œuvre en vue d'accroître la présence des jeunes au parlement. En outre, nombre de ces mesures peuvent être adaptées afin d'être utilisées dans d'autres pays et régions. Il convient de souligner que prendre des mesures destinées à accroître la présence des jeunes implique d'identifier les obstacles qui entravent la réalisation de cet objectif et de concevoir des mesures ciblées et efficaces pouvant apporter des solutions.

Âge d'éligibilité à la fonction parlementaire

L'âge d'éligibilité est un obstacle majeur à la représentation des jeunes au parlement. Dans 69 pour cent des pays, l'âge de la majorité électorale en 2020 était inférieur à l'âge minimum légal pour se présenter aux élections parlementaires³.

La même année, dans 65 pour cent des chambres basses et parlements monocaméraux, et dans 83 pour cent des chambres hautes, l'âge de la majorité électorale différait de l'âge d'éligibilité à des fonctions électives. Dans les chambres basses et les parlements monocaméraux, l'écart moyen entre l'âge de la majorité électorale et l'âge légal pour se présenter aux élections parlementaires était de 3,5 ans. Dans les chambres hautes, l'écart était de 10,4 ans en moyenne.

En outre, les données montrent que dans les chambres basses où l'âge d'éligibilité est supérieur à 18 ans, l'âge d'éligibilité est encore plus élevé dans environ 80 pour cent des chambres hautes correspondantes. Par exemple, dans certains parlements, l'âge d'éligibilité à la chambre basse est fixé à 25 ans, contre 30 ans à la chambre haute. Dans les chambres basses, l'âge moyen d'éligibilité est de 21 ans, contre 29 ans dans les chambres hautes. Comme le montre la figure 18, l'âge moyen d'éligibilité dans les chambres basses ou les parlements monocaméraux se situe généralement autour de 18, 21 et 25 ans.

On observe une évolution positive au Nigéria dans ce domaine. En 2018, le Parlement nigérien s'est engagé à abaisser l'âge d'éligibilité aux fonctions parlementaires à la suite d'une campagne menée par des groupes de jeunes avec le soutien de plusieurs partis politiques. L'âge d'éligibilité à la chambre basse a été abaissé à 25 ans. Grâce à cette initiative, la représentation des jeunes au Parlement a augmenté de 9 pour cent dès l'élection suivante. L'initiative a également permis d'éveiller les consciences, de nouer des partenariats, de mobiliser la volonté politique et de sensibiliser les électeurs de tous âges. Au Nigéria, la majorité électorale est fixée à 18 ans.

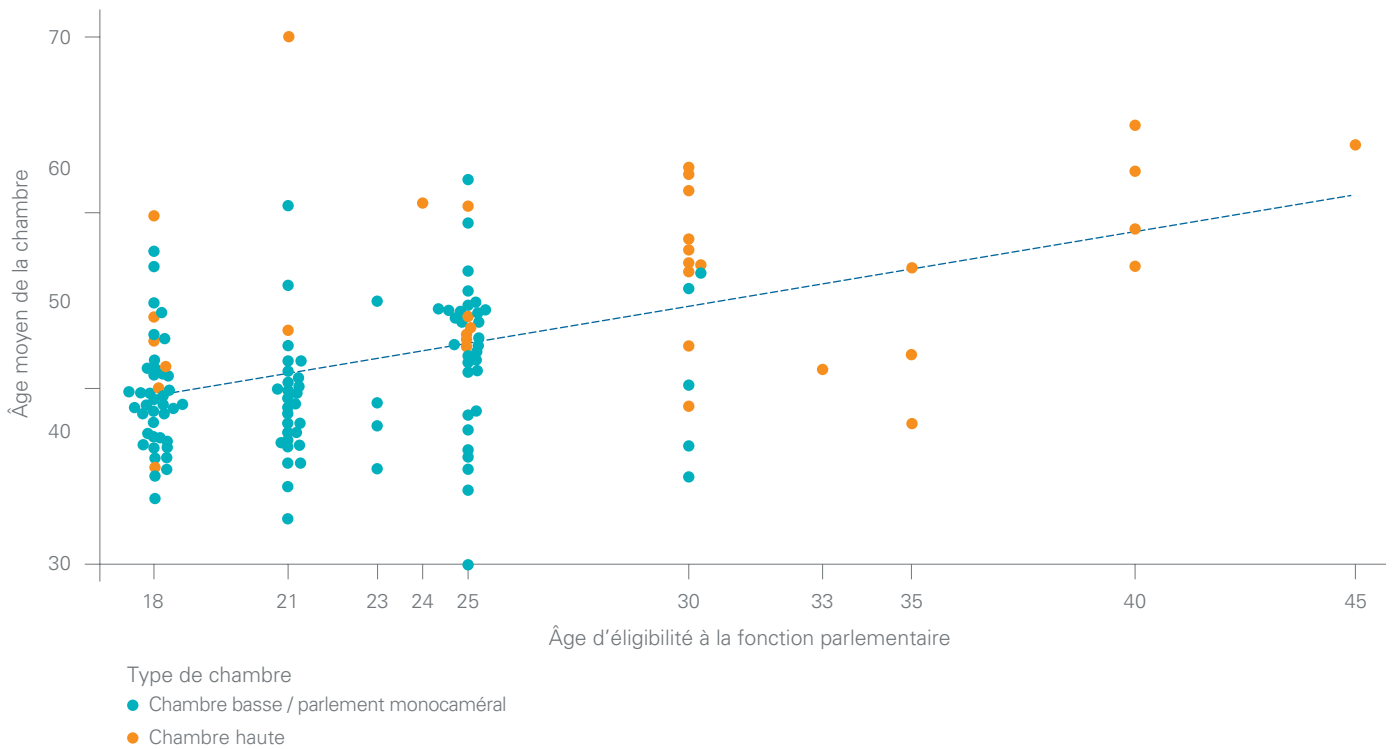
La présente section livre des informations issues d'un examen de la littérature existante, d'entretiens et de discussions avec de jeunes parlementaires, ainsi que de données pertinentes, et examine les différents obstacles à l'accroissement du nombre de jeunes dans les parlements nationaux. Elle passe également en revue les stratégies et les initiatives existantes et potentielles qui permettent de surmonter ces obstacles et d'obtenir des changements décisifs.

En 2007, la Turquie a également abaissé l'âge d'éligibilité de 30 à 25 ans, avant de le ramener à 18 ans à la suite d'un référendum constitutionnel organisé en 2017. Ces changements ont permis l'élection en 2018 de la plus jeune parlementaire de l'histoire du pays, Rumeysa Kadak, lycéenne de 18 ans au moment de son élection.

La volonté politique permet de faire bouger les lignes et de favoriser la participation des jeunes. Rayya al-Manthari, jeune parlementaire omanaise et membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, a déclaré à ce sujet : « *Le Gouvernement encourage les jeunes à rejoindre le Conseil (de la choura), où l'âge d'éligibilité est fixé à 30 ans. Il est intéressant d'observer que le Conseil est actuellement constitué à 65 pour cent de jeunes âgés de 30 à 45 ans.* »

Figure 17

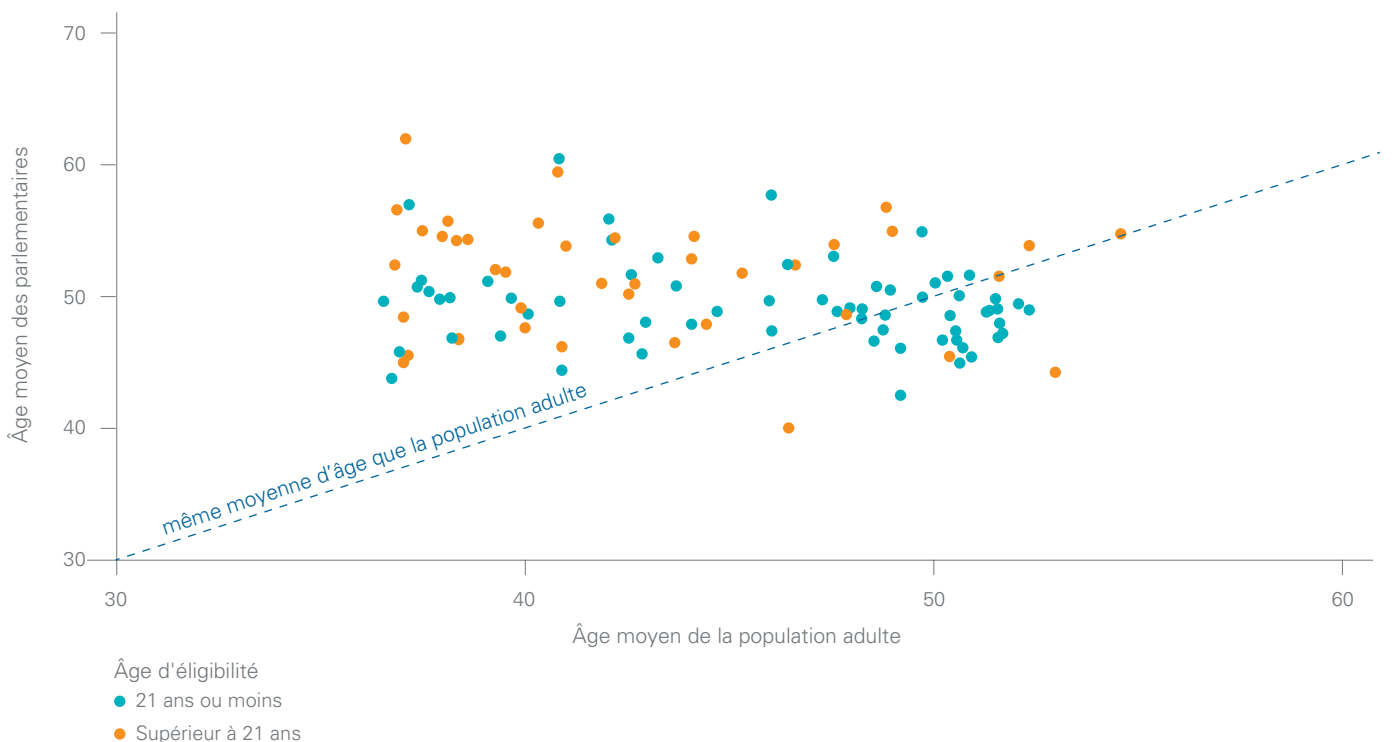
Âge d'éligibilité et âge moyen



La figure 17 montre la corrélation entre les conditions d'éligibilité et l'âge moyen des parlementaires. La moyenne d'âge des chambres pour lesquelles l'âge d'éligibilité est fixé à 21 ans ou moins est généralement moins élevée que dans celles où l'âge d'éligibilité est plus élevé.

Figure 18

Dans les parlements où l'âge d'éligibilité est plus bas, la moyenne d'âge des parlementaires est généralement plus basse



La figure 18 met en évidence la corrélation entre l'âge moyen de la population adulte d'un pays et l'âge moyen des parlementaires selon différents âges d'éligibilité. Dans les parlements où l'âge d'éligibilité est fixé à 21 ans ou moins, la moyenne d'âge des parlementaires est généralement plus basse. Dans le même temps, l'âge moyen de la population adulte semble avoir peu d'impact sur l'âge moyen des parlementaires.

Tableau 16

Âge d'éligibilité et âge minimum requis pour voter dans les différentes chambres

Critères	Âge le plus bas	Âge le plus élevé	Âge moyen	Âge médian
Âge d'éligibilité (toutes chambres confondues)	17	45	23,62	21
Âge d'éligibilité (chambre basse)	17	30	21,59	21
Âge d'éligibilité (chambre haute)	18	45	28,56	30
Âge minimum requis pour voter (toutes chambres confondues)	15	25	18,08	18
Âge minimum requis pour voter (chambre basse)	15	21	18,05	18
Âge minimum requis pour voter (chambre haute)	16	25	18,15	18

Afin que les jeunes adultes puissent bénéficier d'une égalité politique au parlement, il importe d'abaisser l'âge d'éligibilité. Et pour promouvoir l'autonomisation politique des jeunes en général et leur représentation au parlement en particulier, il importe également d'aligner l'âge d'éligibilité sur l'âge minimum requis pour voter.

Une manifestante brandit une pancarte à Khartoum (Soudan) en avril 2018. © Ozan Kose/AFP

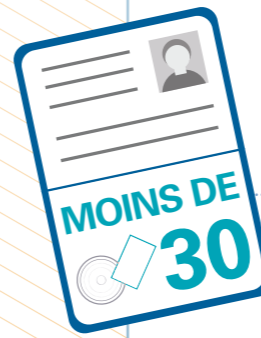




Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux

10 ans d'autonomisation des jeunes au sein des parlements



37%

37% des chambres de parlement ne comptent aucun jeune parlementaire de moins de 30 ans.

Environ 25% des chambres uniques ou basses du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans.

25%

73%

73% des chambres hautes du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans.

Source: La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2021

QUOTAS

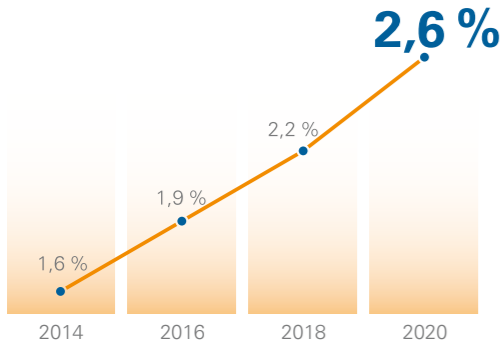
Selon nos enquêtes de 2020, seuls **9 pays** ont adopté des quotas de jeunes dans leurs cadres juridiques. Ce nombre est inchangé depuis 2016.



ÂGE

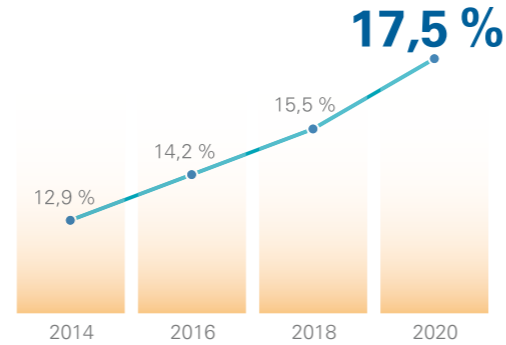
Pourcentage total de jeunes parlementaires (hommes et femmes) par catégorie d'âge

MOINS DE 30 ANS



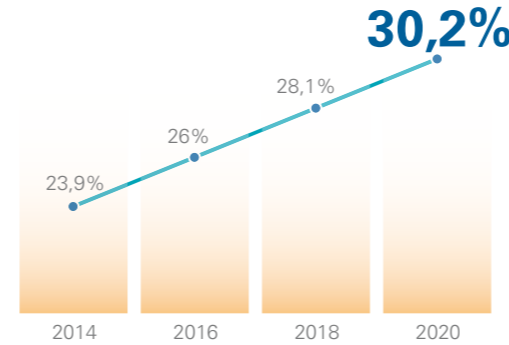
2,6% des parlementaires du monde sont âgés de moins de 30 ans – une augmentation de 1% depuis 2014.

MOINS DE 40 ANS



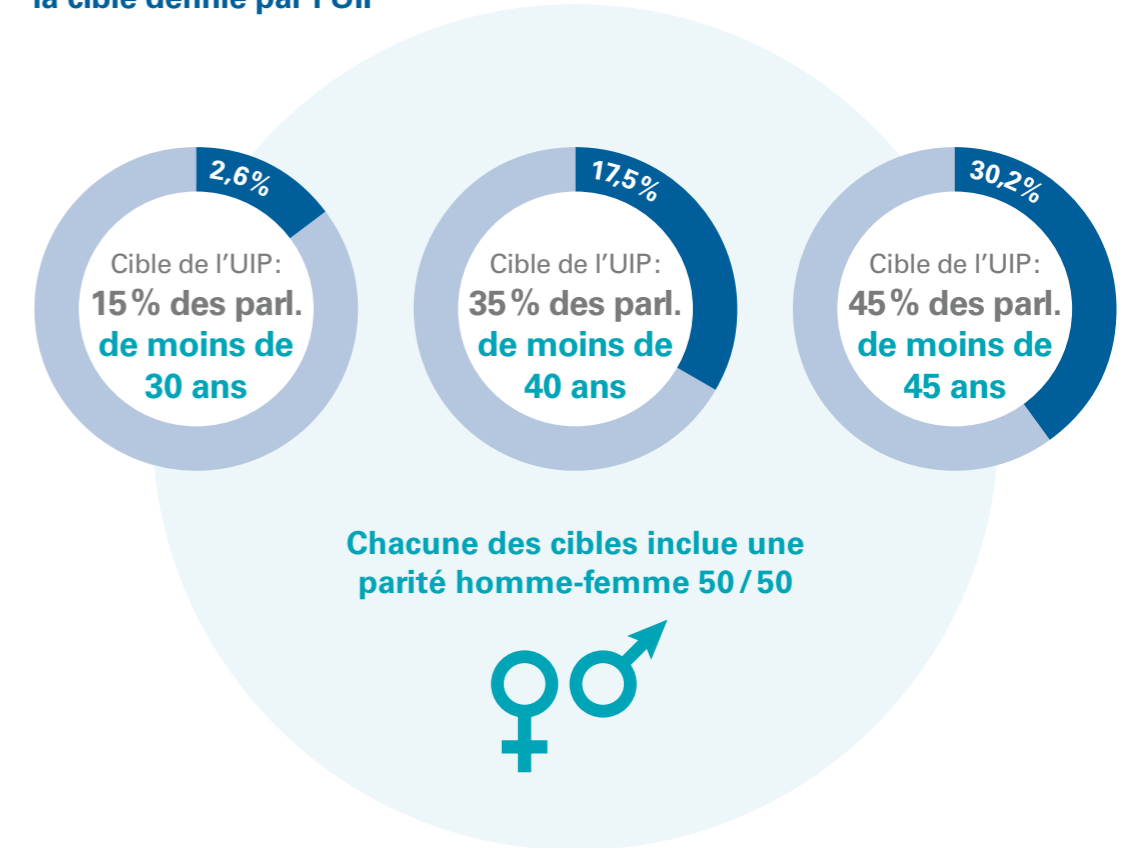
17,5% des parlementaires du monde sont âgés de moins de 40 ans – une augmentation de 4,6% depuis 2014.

MOINS DE 45 ANS



30,2% des parlementaires du monde sont âgés de moins de 45 ans – une augmentation de 6,3% depuis 2014.

Progression du nombre de jeunes parlementaires par rapport à la cible définie par l'UIP



Pourcentage de femmes dans chaque catégorie d'âge de jeunes parlementaires

1,1%

6,1%

9,8%

ÉLIGIBILITÉ

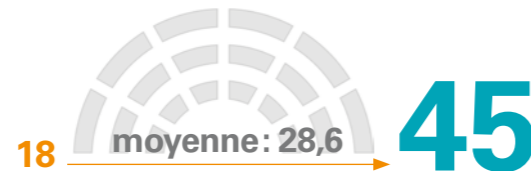
L'âge auquel les citoyens peuvent se présenter aux élections parlementaires coïncide rarement avec l'âge légal pour voter.



69%

69% des chambres imposent un « délai d'attente » entre l'âge de vote et l'âge pour être candidat.

Le délai d'attente est généralement plus long pour les chambres supérieures que pour les chambres uniques ou inférieures.



L'âge minimum requis pour les chambres hautes varie de 18 à 45 ans, avec une moyenne de 28,6 ans. **Le temps d'attente moyen est de 10,4 ans.**



L'âge minimum requis pour les chambres uniques et les chambres basses varie de 17 à 30 ans, avec une moyenne de 21,6 ans. **Le temps d'attente moyen est de 3,5 ans.**



39%

Seules 39% des chambres prises en compte ont une **commission** dont le nom fait explicitement référence aux jeunes.

16%

16% des parlements ont un **forum** de jeunes.

Systèmes électoraux

Les systèmes électoraux ont aussi un impact sur l'élection des jeunes parlementaires, car ils déterminent la façon dont les voix se traduisent en sièges au parlement. Ils influent également sur la désignation des candidats au sein des partis. Dans les systèmes proportionnels, où la répartition des sièges parlementaires reflète le choix des électeurs, les partis créent généralement des listes de candidats. Dans les systèmes majoritaires, aussi appelés « scrutins majoritaires à un tour », le « vainqueur remporte tout » dans sa circonscription. Les mécanismes incitatifs de ces systèmes peuvent donner des résultats différents.

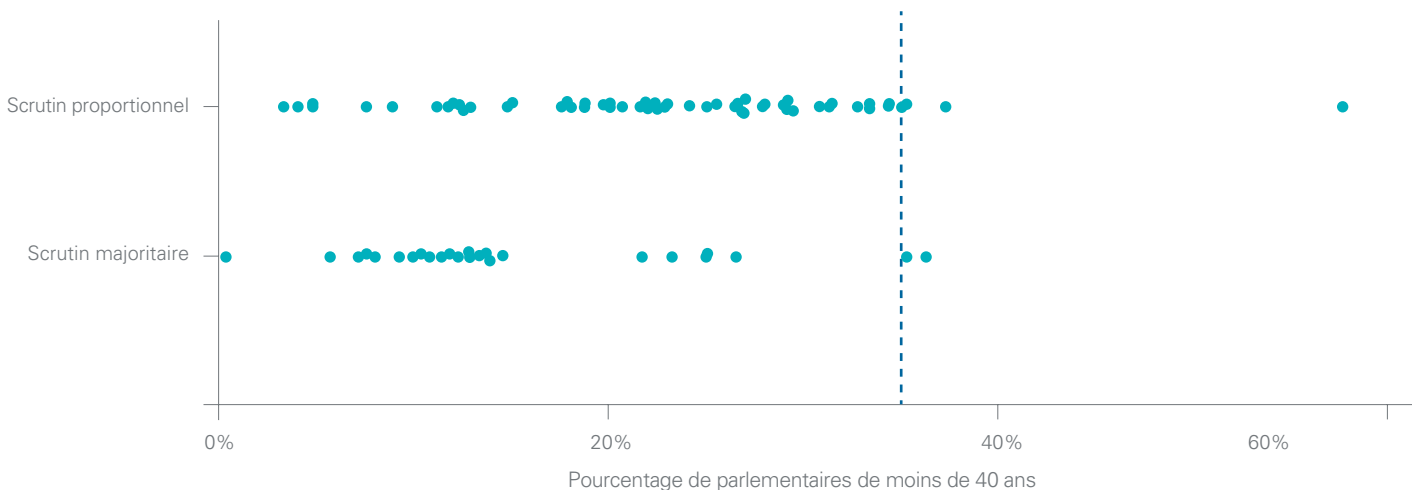
Lorsqu'ils établissent leurs listes de candidats, les partis disposent d'une grande latitude dans le choix des candidats. Ils ont tendance à privilégier les candidats qui sont : a) les plus susceptibles de gagner ; et b) les plus susceptibles d'être loyaux envers le parti. Les partis placent leurs candidats préférés en tête de liste, ce qui augmente leurs chances de remporter l'élection. Il arrive que des jeunes candidats soient moins mis en avant par leur parti et se retrouvent plus bas dans la liste, ce qui réduit leurs chances d'être élus.

Avec le système de scrutin majoritaire à un tour, de jeunes candidats sont parfois sélectionnés pour des sièges de circonscription « impossibles à remporter », où le parti n'a que peu ou pas de chance de gagner. Certains jeunes parlementaires considèrent cet exercice comme un « tour de chauffe », un « baptême du feu » ou une « mise à l'épreuve ». Ils ont donc moins de chances d'être élus que leurs collègues plus âgés et mieux établis au sein du parti.

Si l'instauration de quotas améliore la représentation, elle ne doit pas être conçue en tant que mesure symbolique. Le Pérou a instauré des quotas de jeunes afin d'accroître leur représentation. Mais selon un spécialiste de la participation des jeunes péruviens à la vie politique, et membre de la Commission nationale électorale péruvienne, « les jeunes sont considérés comme des candidats de remplissage ». Le fait qu'ils soient placés en bas de liste diminue leurs chances d'obtenir un siège. L'expérience montre que les quotas doivent être revus régulièrement afin de garantir leur efficacité.

Figure 19

Systèmes électoraux et part des parlementaires de moins de 40 ans dans les chambres basses



La figure 19 ci-dessus compare la représentation des parlementaires de moins de 40 ans dans les chambres basses/parlements monocaméraux selon différents systèmes électoraux. Avec le scrutin proportionnel, la part de parlementaires de moins de 40 ans est généralement plus élevée qu'avec le système de scrutin majoritaire à un tour. Le tableau 17 illustre une tendance analogue, à savoir que la part de jeunes parlementaires est plus élevée avec les systèmes proportionnels dans les différentes classes d'âge.

Il importe néanmoins de noter que l'âge d'éligibilité a une incidence sur les résultats présentés ici. On constate que l'âge moyen d'éligibilité dans les chambres basses élues au scrutin proportionnel est inférieur de 2,1 ans comparé aux chambres qui n'appliquent pas ce mode de scrutin. L'analyse

de régression de l'âge moyen des chambres parlementaires met en évidence un impact significatif par rapport à l'utilisation du système proportionnel. Néanmoins, cet impact s'atténue lorsque l'âge d'éligibilité est pris en compte.

Tableau 17

Systèmes électoraux et part de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans dans les parlements monocaméraux et les chambres basses

Critères	Scrutin majoritaire	Scrutin proportionnel	Autre
Moins de 30 ans	1,6	4,0	2,8
Moins de 40 ans	14,0	22,7	21,0
Moins de 45 ans	26,7	37,1	34,2

Financement politique

Le manque de financement politique peut constituer un obstacle majeur pour de nombreux jeunes qui souhaitent briguer un siège parlementaire. Faire campagne pour exercer des fonctions publiques requiert des moyens financiers. En outre, de nombreux systèmes électoraux exigent que les candidats disposent d'un soutien financier et paient un droit d'inscription pour pouvoir se présenter aux élections.

Au Nigéria, par exemple, les candidats doivent déboursé près de 3 000 USD pour pouvoir se présenter aux élections à la Chambre des représentants, et environ 50 000 USD pour briguer un mandat présidentiel. Ces sommes sont exorbitantes pour les jeunes qui ne disposent pas de relations dans le milieu politique ou de fortune personnelle.

Les partis politiques peuvent fournir un appui financier, mais il peut être difficile pour les jeunes de bénéficier de ce soutien lorsqu'ils sont perçus comme des concurrents pour des membres expérimentés du parti. Dorji Khandu, jeune parlementaire bhoutanais, a résumé cette situation en ces termes : « *Les partis veulent des candidats qui ont de l'argent. Lorsque l'on est responsable politique, la verve ne suffit pas. Il faut aussi payer.* »

D'après Pavyuma Kalobo, jeune parlementaire zambien, l'aspect financier dans la course aux fonctions électives dissuade de nombreux jeunes de se lancer en politique, car ils ont souvent d'autres priorités financières dans leur vie quotidienne.

Irene Putri, jeune parlementaire indonésienne, estime elle aussi que la question financière est un problème : « *Briguer un mandat coûte cher, et il faut voir aussi combien gagne un jeune de 25 ans.* »

Moussa Timbine, ancien parlementaire malien, est aussi de cet avis : « *Les jeunes recherchent d'abord à assurer leurs moyens d'existence, car l'avenir est incertain.* »

Le plafonnement des dépenses de campagne électorale peut être un bon moyen d'uniformiser les règles du jeu pour tous les candidats, en particulier pour les jeunes.

Il existe d'autres moyens qui permettent d'accroître le soutien financier aux jeunes candidats. Certains nécessitent de passer par la voie législative. L'un d'eux consiste à exiger des partis politiques qu'ils consacrent un montant minimum, généralement exprimé en pourcentage, aux jeunes candidats. Il peut aussi être demandé aux autorités électorales d'accorder aux candidats issus de minorités, comme les jeunes, une réduction sur les frais d'inscription aux campagnes électorales. Enfin, les autorités électorales peuvent également soutenir les jeunes candidats en leur octroyant des subventions ou des prêts.

Facteurs liés au stade de vie

La prise en compte des facteurs liés au stade de vie peut aussi permettre d'accroître sensiblement le nombre de jeunes parlementaires. Si certains facteurs peuvent varier d'une région à l'autre, plusieurs sont les mêmes à travers le monde.

Formation, expérience et mobilité

Nombreux sont les jeunes de plus de 18 ans qui poursuivent des études supérieures, suivent une formation ou entrent dans la vie active. Pour beaucoup, cette étape est une période d'apprentissage et de préparation de l'avenir. C'est également à ce moment de leur vie que les jeunes sont susceptibles de quitter le domicile familial et parfois de déménager dans une autre ville ou un autre pays à la recherche de nouvelles opportunités. Ils peuvent ne pas être en mesure de subvenir à leurs besoins financiers. Ils peuvent également avoir accumulé des dettes liées à des prêts étudiant ou à des formations. Bien qu'ils soient ouverts à de nouvelles idées et s'intéressent à certaines questions politiques à ce stade de leur vie, le fait de devoir se concentrer sur l'achèvement de leurs études ou l'obtention d'un emploi peut les détourner d'éventuelles ambitions politiques. Plusieurs jeunes parlementaires interrogés dans le cadre de la préparation du présent rapport ont confirmé ces hypothèses. Ils ont déclaré avoir choisi d'honorer leurs engagements liés à leur formation avant de se porter candidats à une élection. Mais cela ne les a pas empêchés de prendre part à des activités politiques, par exemple au sein d'organisations de jeunes, ce qui les a aidés à gagner en crédibilité et à consolider leurs compétences dans leurs domaines de spécialité.

Melvin Bouva, jeune parlementaire du Suriname, est le Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP. Il a décrit avec enthousiasme son amour de la politique et son envie de devenir parlementaire qui lui est venue dès son plus jeune âge. Il a également indiqué que terminer ses études avait été un facteur capital afin d'asseoir sa crédibilité en tant que parlementaire. *« Je suis entré au Parlement à l'âge de 27 ans. Avant cela, j'ai passé beaucoup de temps, et j'ai fait tout ce que j'ai pu, pour me préparer et acquérir de l'expérience, afin d'être pris au sérieux lorsque je serais élu. Je me suis investi dans de nombreuses organisations de jeunes, j'ai pris part aux travaux du Conseil des étudiants et du Parlement national de la jeunesse. J'ai étudié le droit à l'université, ce qui m'a permis d'acquérir des compétences et des connaissances solides avant d'assumer des fonctions parlementaires. »*

Bida Youssoufo, jeune parlementaire béninois, abonde dans ce sens : *« L'éducation est également un facteur qui bloque la participation des jeunes au sein des différents parlements. Pour un jeune qui n'est pas éduqué, qui n'a pas d'expérience, ce n'est pas si facile d'aller vers le public. »*

En outre, plusieurs études montrent que les personnes plus âgées peuvent avoir une idée plus claire des objectifs politiques qu'elles souhaitent atteindre, et qu'elles abordent plus facilement les questions d'un point de vue idéologique et non plus thématique. Nombre d'entre elles ont bénéficié d'une éducation financée par l'État, au moins jusqu'au secondaire. Et arrivées à 40 ans, elles auront déjà payé des impôts et peuvent même avoir un avis sur les taux d'intérêt des prêts étudiant auxquels elles ont souscrit. Elles ont déjà probablement eu recours au système de santé ou bénéficié d'aides sociales pour soutenir un parent âgé. Il leur est aussi peut-être arrivé d'avoir eu à s'adresser à l'administration pour demander une indemnité de maternité ou de paternité, ou d'inscrire leurs enfants à l'école. La somme de ces expériences de vie amène souvent les personnes à considérer une charge électorale comme une deuxième carrière. L'argument des expériences de vie est également cité pour illustrer le fait que les jeunes candidats potentiels peuvent être considérés comme dépourvus de la maturité suffisante pour embrasser une carrière politique avec la rigueur que cela exige.

Carrière, finances et famille

Des travaux ont montré que les jeunes de plus de 18 ans aspirent souvent à exercer un métier qu'ils ont choisi, à acquérir un bien immobilier, à s'engager dans une relation à long terme et à fonder une famille⁴.

Confiance : les jeunes se montrent généralement plus méfiants à l'égard de la politique et sont plus enclins à s'en écarter qu'à s'y engager



Formation : les jeunes ont généralement pour priorité de terminer leurs études ou leur formation pour se préparer à leur futur métier



Famille : les jeunes peuvent être amenés à fonder une famille et à s'occuper de leurs enfants, ce qui peut leur sembler incompatible avec la poursuite d'un mandat électif



Finances : les jeunes peuvent accorder la priorité au remboursement de leur prêt étudiant et à l'obtention d'un logement plutôt qu'à investir dans une campagne politique



Carrière : les jeunes sont davantage susceptibles de se concentrer sur le démarrage de leur carrière que sur une éventuelle candidature à un mandat politique



Mobilité : les jeunes sont plus mobiles que leurs aînés et davantage susceptibles de déménager fréquemment, ce qui réduit leur probabilité de s'investir dans une circonscription précise



Préjugés : du fait de leur âge, les jeunes sont davantage susceptibles de se heurter à des préjugés au sein même de leur parti quant à leur capacité à exercer un mandat politique



L'une des études menées par le Groupe de la Banque mondiale sur les femmes, l'entreprise et le droit met en évidence une nette corrélation entre l'aide à la garde d'enfants et la présence des femmes au parlement. Selon l'étude, le fait de fournir aux employeurs, aux prestataires de services de garde d'enfants et aux parents une aide gouvernementale pour assurer la garde des enfants en bas âge pourrait accroître de 25 pour cent ou plus la présence des femmes dans les parlements nationaux⁵.

Par souci de stabilité et de sécurité, les jeunes considèrent souvent que certains choix de vie prennent le pas sur d'éventuelles ambitions politiques. Dans de nombreux pays, un mandat politique n'est pas considéré comme un emploi stable ou sûr.

Les parlements peuvent lever les obstacles à la participation des jeunes par divers moyens, notamment en :

- créant des structures d'accueil des enfants au sein même du parlement ;
- élaborant et en mettant en œuvre des politiques relatives au congé de maternité et de paternité ;
- élaborant et en mettant en place des solutions de télétravail et de vote à distance pour les parlementaires ;
- permettant le vote par procuration ou le recours au « pairage » entre parlementaires pour les aider à mieux faire face aux circonstances imprévues et aux urgences ;
- développant des programmes d'information non partisans pour permettre aux parlementaires en exercice de fournir des conseils aux jeunes qui envisagent de se présenter aux élections parlementaires ;
- soulignant le rôle des parlements dans l'accroissement des fonds alloués aux programmes pour les jeunes dans le budget général, en particulier ceux liés au renforcement de la participation des jeunes à la vie politique et de leur contribution à la prise de décision politique, l'objectif étant de faire en sorte que le budget réponde aux besoins des jeunes ; et
- en finançant et en mettant en œuvre des programmes d'éducation destinés à former les enfants et les jeunes à la démocratie et à les intéresser au processus démocratique.

Le syndrome « Les seniors valent de l'or »

Les jeunes sont parfois perçus par les électeurs et les membres des partis comme peu expérimentés ou incompetents. Ce phénomène est présent aux quatre coins du globe.

Shahzaib Durrani, jeune parlementaire pakistanaise, est membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP. Interrogé sur ce sujet, il a déclaré : « *Soixante-quatre pour cent de la population du Pakistan a moins de 30 ans. La jeunesse pakistanaise a toutes les capacités pour jouer un rôle au sein du Parlement national, mais certains obstacles empêchent les jeunes de se présenter aux élections [...]. L'idée répandue selon laquelle "les seniors valent de l'or" – qui privilégie l'expérience des anciens face à la fraîcheur de la jeunesse – est l'un de ces obstacles.* »

Cette idée est présente dans de nombreux autres pays. Lors d'entretiens avec l'UIP, plusieurs universitaires, acteurs de la société civile et parlementaires citent couramment le monopole de la génération précédente sur le pouvoir comme un obstacle majeur qui empêche les jeunes d'envisager une carrière

parlementaire. Dans certains pays, la population fait preuve d'une grande déférence envers les anciens et leur sagesse accumulée. Elle accorde davantage de valeur à l'expérience des anciens qu'à celle des jeunes générations. Dans certains pays, les partis politiques ont une hiérarchie rigide et accordent une grande importance à l'ancienneté et à la loyauté. Dans ces pays, les candidats aux élections parlementaires sont sélectionnés sur la base du principe qui veut que « leur tour est arrivé » de briguer un siège compte tenu de leurs nombreuses années de bons et loyaux services et d'engagement au sein du parti. L'ancienneté prime souvent sur les qualifications et les compétences.

À cet égard, un responsable tunisien a déclaré : « *Nous avons beaucoup de politiciens âgés enfermés dans des schémas dépassés. Après son élection, un jeune maire a vu plusieurs de ses conseillers démissionner au motif qu'il n'était pas apte à exercer une telle fonction.* »

Dans ce contexte d'hostilité manifeste, de nombreux jeunes ne considèrent pas la fonction parlementaire comme une carrière qui en vaille la peine. Pourtant, ces jeunes gens déterminés à se mettre au service du bien public et qui remportent un siège au parlement démontrent souvent très rapidement leurs atouts et leurs compétences.

Selon Emma Theofelus, jeune parlementaire et Vice-Ministre de l'information, de la communication et de la technologie de Namibie, les jeunes parlementaires sont mieux à même d'adopter les nouvelles technologies et de tirer le meilleur parti des réseaux sociaux en vue d'élargir et de diversifier leurs soutiens.

Si les décalages de générations sont monnaie courante dans de nombreux pays, Marta Grande, jeune parlementaire italienne, s'estime chanceuse de ce point de vue. En 2013, elle a été élue sur la liste du parti majoritaire, dont tous les parlementaires étaient âgés de moins de 40 ans. Elle indique avoir reçu un soutien inestimable de ses pairs lors de ses premiers pas au parlement, ce qui l'a aidée à faire face aux préjugés fondés sur l'âge que peuvent avoir certains politiciens plus expérimentés. « *Les gens nous regardaient comme si nous étions des enfants [...], mais comme tous les membres du parti avaient moins de 40 ans, nous nous sommes serrés les coudes et avons déployé beaucoup d'énergie dans notre travail* », a-t-elle expliqué.

Alona Shkrum, jeune parlementaire ukrainienne, a vécu une expérience similaire. Elle a été très satisfaite du soutien qu'elle a reçu des autres élus de son parti, indiquant que cela lui a permis de remplir ses fonctions dans de bonnes conditions. Elle a également souligné que la moyenne d'âge des élus de son parti était plus basse que celle des autres partis, et que son parti présentait aussi un meilleur équilibre entre les sexes.

L'expérience décrite par M^{me} Shkrum met en évidence un autre facteur important qui permet d'accroître la présence des jeunes au parlement : sans masse critique ni soutien de leurs pairs, les jeunes peuvent être marginalisés ou incapables d'exercer une influence sur leurs collègues parlementaires plus âgés. Et il est probable que l'élection d'un ou deux jeunes parlementaires ne suffise pas à changer le regard porté sur eux.

La désillusion des jeunes

Partout dans le monde, les jeunes présentent souvent leur méfiance envers les responsables politiques, les partis politiques et les institutions comme étant l'un des principaux facteurs de leur désengagement⁶. Cette question revient souvent dans les entretiens et les analyses sur la sous-représentation des jeunes en politique. On observe néanmoins des variations entre les régions, mais aussi entre les pays.

Dans les démocraties européennes bien établies, le taux de participation des jeunes à la vie politique est généralement plus élevé qu'ailleurs, comme dans les nouvelles démocraties, où le taux est manifestement plus faible⁷.

Au Mexique, les jeunes sont désabusés par les affaires de corruption au sein du parlement et du gouvernement, et sont donc réticents à s'engager en politique. À cet égard, Andrea García, jeune parlementaire mexicaine, a déclaré : « *Quatre-vingt-dix pour cent des jeunes interrogés au Mexique ne connaissent rien à la politique ou ne s'y intéressent pas. La corruption est un problème grave.* »

S'agissant de la Tunisie, berceau du Printemps arabe, et de l'Égypte⁸, certaines études avancent l'idée que la désillusion des jeunes vis-à-vis de la politique s'est accrue car, à leurs yeux, les nouveaux gouvernements de ces pays n'ont pas su insuffler de véritables changements ni répondre aux principales préoccupations de leurs citoyens. La désillusion est d'autant plus grande que les changements de régime dans ces pays avaient suscité euphorie et optimisme⁹.

En Afrique subsaharienne, les jeunes se disent frustrés face à des institutions politiques inflexibles, hermétiques et vieillissantes incapables de les représenter comme ils le souhaiteraient. Ils craignent les violences liées aux manifestations politiques¹⁰.

Lorsque les jeunes se sentent désabusés ou méfiants vis-à-vis des systèmes politiques, ils sont peu enclins à envisager une carrière politique.

À ce propos, Alona Shkrum, jeune parlementaire ukrainienne, a déclaré : « *Les jeunes n'ont pas confiance dans le processus politique, dans les partis politiques. Et ils n'ont pas le sentiment que s'impliquer activement en politique permettrait de changer les choses. Beaucoup de jeunes ont lutté, ont été blessés, voire tués. Ils continuent de bouder les élections et ne souhaitent pas élire de représentants politiques car ils ont le sentiment qu'aucun ne saura les représenter comme ils le souhaitent.* »

Une jeune parlementaire s'exprime contre la violence à l'égard des femmes lors de la 139^e Assemblée de l'UIP à Genève (Suisse).
© Pierre Albouy/UIP

Mais dans de nombreux pays, les jeunes surmontent cet obstacle en s'engageant activement. Iqra Khalid, jeune parlementaire canadienne, présente l'expérience de son pays : « *Le fait que Justin Trudeau ait été élu Premier Ministre du Canada a constitué un très bon exemple. Il est jeune, énergique, et sa façon de s'exprimer est plus proche de celle des jeunes générations. Il a aussi incité d'autres jeunes à se présenter aux élections. Tout cela a été encourageant.* »

Lors du référendum écossais de 2014 sur l'indépendance, les jeunes de 16 et 17 ans ont été autorisés à voter. Quelque 80 pour cent d'entre eux se sont inscrits sur les listes électorales, et environ 75 pour cent ont pris part au vote¹¹. Contrairement à une élection générale, il s'agissait d'un vote autour d'un thème unique, et c'est précisément pour des thématiques précises que les jeunes manifestent le plus d'intérêt¹². Dans une étude menée au sein de l'Union européenne, 42 pour cent des jeunes âgés de 16 à 24 ans interrogés ont déclaré s'intéresser à la politique¹³. L'écrasante majorité des personnes qui ont pris part aux manifestations sur le climat et aux mobilisations du mouvement Black Lives Matter en 2019 et 2020 étaient des jeunes. Par exemple, d'après Pew Research, 41 pour cent des manifestants de Black Lives Matter avaient moins de 30 ans¹⁴.

L'un des grands défis qui se posent à l'ensemble des institutions politiques, notamment les parlements, est de mettre à profit cet intérêt pour la politique, et aussi d'encourager les jeunes candidats en leur donnant la possibilité de se présenter aux élections.



Quotas de jeunes

Partout à travers le monde, les pays appliquent divers systèmes de quotas pour accroître la participation des jeunes au parlement. Dans certains cas, ces systèmes exigent un nombre minimum de jeunes candidats. D'autres systèmes exigent de réserver des sièges parlementaires aux jeunes.

L'instauration de quotas de jeunes est un phénomène relativement récent. Contrairement aux quotas relatifs aux femmes et aux minorités, les quotas de jeunes ont ceci de particulier que les personnes concernées finissent inévitablement par en sortir lorsqu'elles dépassent l'âge limite du quota, tandis que d'autres atteignent l'âge d'y entrer.

Les quotas prennent généralement trois formes :

- **sièges réservés** : sièges parlementaires spécialement réservés aux jeunes. Ils sont fixés par la loi et font partie intégrante du processus électoral ;
- **quotas de candidats prévus par la loi** : les partis politiques sont légalement tenus d'inscrire un nombre minimum de jeunes sur leurs listes, généralement celles qu'ils présentent aux élections ; et
- **quotas fixés par les partis politiques** : chaque parti adopte ses propres quotas, en dehors de toute exigence légale.

Les études montrent que pour qu'un quota soit efficace, le candidat sélectionné doit avoir une chance raisonnable de remporter l'élection. L'étude de l'UIP sur les femmes dans les parlements pour 2018 indique que « l'expérience a montré que les politiques de quotas ne sont pas toutes aussi efficaces d'un pays à l'autre. Dans la plupart des cas, le simple fait d'imposer des quotas, sans prévoir de mécanismes de placement ou de sanctions, n'a pas permis d'avancées majeures en ce qui concerne la représentation des femmes au parlement ».¹⁵

Sièges réservés

Le système de sièges réservés aux jeunes au parlement est utilisé dans quatre pays : le Rwanda, l'Ouganda, le Maroc et le Kenya. Ces sièges réservés aux jeunes font partie d'un ensemble plus large de sièges réservés aux groupes sous-représentés. Les candidats peuvent être élus sur une liste bloquée distincte, comme c'est le cas au Maroc. Ils peuvent être élus par les délégués d'un conseil de la jeunesse, comme au Rwanda et en Ouganda, ou ils peuvent être nommés par les partis politiques, comme dans le cas du Kenya.

Les sièges réservés sont généralement prévus par des dispositions constitutionnelles en vertu desquelles des sièges sont expressément réservés à des groupes qui doivent être nommés ou élus suivant un processus différent de celui applicable aux autres parlementaires. Les exigences liées au sexe sont généralement « intégrées », ce qui nécessite un équilibre entre les sexes parmi les parlementaires.

Tableau 18

Présentation détaillée des systèmes de sièges réservés par pays

Pays	Classe d'âge	% du quota	Exigence liée au sexe	Mode de nomination
Rwanda	Moins de 35 ans	1,8 (2 sièges)	Intégrée	Élus par le Conseil national de la jeunesse
Maroc	Moins de 40 ans	7,6 (30 sièges)	Intégrée	Élus à partir des listes bloquées des partis
Kenya - Chambre basse	Moins de 35 ans	3,4 (12 sièges pour les jeunes, les personnes handicapés et les travailleurs)	Intégrée	Nommés par les partis
Kenya - Chambre haute	Moins de 35 ans	2,9 (2 sièges)	Intégrée	Élus à partir des listes des partis
Ouganda	Moins de 30 ans	1,2 (5 sièges)	Intégrée	Élus par la Conférence nationale des jeunes délégués

Quotas de candidats prévus par la loi

Un nombre légèrement supérieur de pays appliquent des quotas de candidats prévus par la loi en faveur des jeunes (voir tableau 19). Ces quotas obligent les partis à réserver des places (généralement sur leurs listes, dans les systèmes de scrutin proportionnel) aux membres issus de certains groupes. Ils se déclinent également souvent la forme de quotas par sexe.

Tableau 19

Pays appliquant des quotas de candidats prévus par la loi

Pays	Classe d'âge	% du quota	Exigence liée au sexe
Philippines	--	50 (50 % des candidats figurant sur les listes des scrutins proportionnels doivent appartenir à différents groupes de la population, y compris les jeunes)	Mixte
Tunisie	Moins de 35 ans	25 (dans les circonscriptions de quatre sièges au moins, un jeune candidat doit figurer parmi les quatre premiers de la liste)	Quotas distincts
Gabon	Moins de 40 ans	20	Aucun quota
Kirghizistan	Moins de 36 ans	15	Quotas distincts
Égypte	Moins de 35 ans	Variable (au moins 16 jeunes candidats doivent être désignés dans 4 circonscriptions électorales)	Quotas distincts

Quotas appliqués volontairement par les partis

Si les partis ne sont pas légalement tenus de fixer des quotas, il leur arrive parfois d'en adopter. Ces quotas volontairement fixés par les partis sont rares, mais plus courants que ceux imposés par la loi. Dans les cas où notre étude a montré que certains partis utilisent des quotas, les mécanismes spécifiques de mise en œuvre n'ont pas été précisés.

Tableau 20

Informations complémentaires à propos des pays qui appliquent des quotas fixés par les partis

Pays	Classe d'âge	% du quota pour les candidats (les virgules séparent les quotas appliqués par les différents partis)	Exigence liée au sexe
Nicaragua	--	40 (femmes et jeunes) 15	Mixte
Roumanie	--	30	Distincte
Mexique	Moins de 30 ans	30, 20	Distincte
Monténégro	Moins de 30 ans	30, 20	Distincte
Viet Nam	Moins de 40 ans	26,5	Distincte
El Salvador	Moins de 31 ans	25	Distincte
Suède	Moins de 35 ans	25	Distincte
Mozambique	Moins de 35 ans	20	Distincte
Chypre	Moins de 45 ans et 35 ans	20	Distincte
Lituanie	Moins de 35 ans	--	Distincte
Hongrie	--	20	Distincte
Sénégal	--	20	Distincte
Angola	--	15	Distincte
Turquie	--	10	Distincte
Croatie, Israël, Suisse, Ukraine	Certains partis appliquent des règles, mais les précisions à leur sujet sont limitées.		

Jusqu'à présent, les quotas de jeunes n'ont pas eu d'effet significatif sur le plan statistique³. Cela ne signifie pas que les quotas ne fonctionnent pas, mais plutôt que les données quant à leur efficacité demeurent rares du fait de l'application récente des quotas. Très peu de pays en ont mis en place, et depuis peu de temps. Leur éventuel impact est peut-être encore trop limité pour être perceptible.

Mais il n'est pas exclu que certains quotas ne soient pas suffisamment efficaces. Les raisons pourraient être similaires à la situation constatée avec les quotas par sexe, qui prévoient que les listes présentées par les partis doivent comprendre 50 pour cent de femmes. Ces quotas n'ont pas toujours été efficaces car les femmes étaient systématiquement affectées à des postes de niveau inférieur. Ce problème a pu être résolu grâce au système de la « fermeture éclair » qui permet l'alternance des candidats par sexe. Par exemple, en présentant des hommes et des femmes en ordre alterné sur la liste d'un parti.

On attend souvent des quotas qu'ils produisent des résultats immédiats, mais ce n'est pas toujours le cas. Au Pérou, par exemple, les quotas ne se sont pas avérés aussi efficaces que prévu⁴. En 2006, des quotas prévoyant 20 pour cent de jeunes sur les listes ont été instaurés au niveau infranational. Au début, la mesure a permis d'obtenir une certaine amélioration, la représentation des jeunes étant passée de 8 à 13 pour cent. Mais après avoir plafonné au cours des trois derniers cycles électoraux, le niveau de représentation des jeunes demeure largement en deçà de l'objectif de 20 pour cent.

Néanmoins, les quotas de jeunes ont permis d'accroître la représentation de ces derniers. La part des jeunes au Parlement péruvien est aujourd'hui plus élevée que celle de nombreux autres parlements à travers le monde. En outre, l'instauration de quotas de jeunes peut constituer un signal fort à leur adresse, leur indiquant que la politique leur est ouverte et qu'ils sont encouragés à y participer. À long terme, les jeunes peuvent se sentir incités à prendre part à la vie politique s'ils sentent que les institutions leur sont davantage ouvertes.

À l'heure actuelle, de nombreux quotas de jeunes, mais aussi des quotas par sexe, sont appliqués. Une récente étude sur les quotas de jeunes en Tunisie et au Maroc indique que, contrairement aux différents quotas par sexe, les quotas de jeunes n'ont pas été proposés par des organisations de la société civile, et qu'ils sont plutôt issus d'une initiative descendante lancée par les élites politiques de ces pays¹⁶. Une autre étude a révélé que la combinaison des quotas de jeunes et des quotas par sexe tend à redistribuer le pouvoir entre les femmes et les jeunes, plutôt qu'à remettre en cause la domination des hommes d'âge mûr au parlement¹⁷. La même étude propose que les quotas de jeunes et les quotas par sexe soient intégrés (ou « imbriqués ») afin d'en accroître l'efficacité, plutôt que d'instaurer deux quotas entièrement dissociés. Cela peut se faire en optant soit pour des quotas de candidats combinés, soit pour des quotas de sièges réservés imbriqués.

Le fait d'impliquer les jeunes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des quotas de jeunes peut améliorer l'efficacité des quotas. Cela permet en effet de recueillir le point de vue des jeunes afin d'améliorer la conception, mais aussi de les associer et de leur donner les moyens de participer au processus politique.

- Les quotas de jeunes doivent être ambitieux, adaptés au système électoral et assortis de mesures d'application rigoureuses, en prévoyant par exemple des sanctions en cas de non-respect.
- Les jeunes parlementaires doivent être associés aux processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des quotas.
- Les objectifs fixés par l'UIP doivent servir de référence en ce qui concerne les objectifs de représentation des jeunes (voir plus haut la section sur les objectifs).
- Compte tenu des difficultés spécifiques qui compliquent l'entrée des jeunes femmes en politique et au parlement, chaque objectif devrait viser la parité, à savoir 50 pour cent de jeunes parlementaires de chaque sexe.
- La mise en œuvre des quotas de jeunes doit faire l'objet de mesures de suivi et d'évaluation afin d'adapter en conséquence les dispositions relatives aux quotas.

³ Pour observer ce phénomène, il a été décidé d'effectuer un test t, une méthode qui permet de déterminer si les différences de moyennes entre deux groupes sont susceptibles d'être importantes ou si elles sont aléatoires.

⁴ Voir page 38.

Sections jeunesse des partis politiques

Les partis politiques jouent un rôle primordial dans le recrutement, le soutien et la promotion des jeunes candidats. De nombreux partis utilisent leur « sections jeunesse » pour constituer un vivier de talents. Des études ont montré que lorsque les sections jeunesse sont soigneusement conçues et formées, elles produisent de bons éléments. Par exemple, une étude sur les sections jeunesse au Portugal a révélé le phénomène suivant : *« Par leur activité, les membres de la section acquièrent et affichent un haut niveau d'efficacité politique, de pensée critique et de maîtrise de l'effort en matière d'engagement politique¹⁸. »*

Si les sections jeunesse constituent un moyen efficace de mobiliser les jeunes, leur statut de subordonnés au sein de la structure principale du parti peut les empêcher d'être considérés comme des pairs à part entière et, partant, comme des candidats crédibles aux élections parlementaires. Une étude portant sur le cas du Timor-Leste a révélé que la participation aux sections jeunesse était soumise à des conditions et que les possibilités pour les jeunes membres de contribuer au développement du parti et à l'élaboration des politiques demeuraient « symboliques »¹⁹. Des phénomènes similaires ont été observés au Royaume-Uni²⁰ et au Ghana²¹.

Les sections jeunesse des partis sont également moins influentes lorsque leurs membres sont relativement homogènes²², en termes d'éducation, de patrimoine, d'appartenance ethnique, de lieu d'origine ou même d'âge. Leurs membres sont alors moins susceptibles de pouvoir proposer des solutions à l'ensemble des questions qui concernent leur génération.

La nature partisane des sections jeunesse peut également nuire à leur efficacité. Les jeunes se méfient de plus en plus des partis politiques et, à tort ou à raison, ils peuvent être amenés à considérer les sections jeunesse comme des outils politiques ou des machines de propagande et non comme de véritables initiatives au service de l'inclusion.

Afin de s'ouvrir davantage aux jeunes et de renforcer leurs sections jeunesse, les partis politiques devraient :

- établir un règlement, des objectifs et des critères de réussite clairs lors de la création de leur section jeunesse ;
- veiller à ce que les sections jeunesse ne soient pas déconnectées des partis et qu'elles puissent influencer sur les politiques, les débats et les décisions du parti concerné ;
- veiller à ce que, lorsqu'ils sont éligibles, les membres des sections jeunesse bénéficient des moyens nécessaires pour se présenter aux élections ;
- promouvoir le recrutement de jeunes des deux sexes et la suppression des entraves, telles que les frais d'adhésion élevés, afin de faciliter l'inclusion des jeunes ;
- ouvrir les partis politiques aux jeunes, notamment en leur confiant des postes de direction au sein des structures décisionnelles afin d'accroître leur interaction avec les jeunes ; et
- concevoir des politiques et des mesures favorisant l'égalité des sexes qui soient clairement définies et rigoureusement appliquées, notamment en vue de promouvoir la parité et l'autonomisation des femmes et de lutter contre les discriminations, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires.

Promouvoir la participation des jeunes aux travaux parlementaires

Politiques en faveur des jeunes

Associer concrètement les jeunes à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des lois et politiques qui les concernent permet d'accroître leur participation. Il s'agit là d'un autre domaine essentiel dans lequel les parlements ont un rôle important à jouer. Grâce à leurs fonctions représentatives, législatives, de contrôle et budgétaires, les parlements et leurs membres sont bien placés pour favoriser la mobilisation des jeunes.

Organisé à Bakou (Azerbaïdjan) en 2014, le Forum mondial sur les politiques de la jeunesse a rassemblé des centaines de jeunes du monde entier pour définir des principes fondamentaux concernant la participation des jeunes à toutes les étapes du cycle politique²³. Le Forum a conclu que les politiques relatives à la jeunesse devraient être :

- basées sur les droits ;
- inclusives ;
- participatives ;
- sensibles au genre ;
- exhaustives ;
- fondées sur les connaissances et des données probantes ;
- pourvues de toutes les ressources nécessaires ; et
- transparentes.

Reconnaissant le rôle des parlements dans la promotion de ces principes visant à favoriser la participation des jeunes au processus politique, l'UIP s'est associée au World Future Council, à l'ONU et à d'autres organisations pour accueillir la cérémonie de remise des Future Policy Awards 2019 sur l'autonomisation des jeunes et récompenser les politiques d'autonomisation les plus remarquables à travers le monde.

Le Népal a été récompensé pour l'impact de sa Constitution amendée (2015) sur les engagements pris en matière de représentation et de participation des jeunes. L'amendement de la Constitution a constitué une avancée majeure vers la transition pacifique du pays vers la démocratie. Depuis la promulgation de la Constitution révisée, plusieurs institutions et politiques en faveur des jeunes ont été mises en place, par exemple l'approbation de la Politique nationale sur la jeunesse (2015) et la création du Conseil national de la jeunesse.

L'Estonie a été récompensée pour ses efforts visant à promouvoir les lois et initiatives axées sur les jeunes. Le Programme national de développement en faveur de la jeunesse (2014–2020) constitue une politique globale qui vise à offrir à chaque jeune de vastes possibilités de s'épanouir et de se réaliser. C'est l'une des premières politiques sur la jeunesse au monde à respecter pleinement les Principes de Bakou.

Si certains parlements n'ont pas modifié leurs lois ou politiques officielles, ils se sont néanmoins mobilisés activement auprès des jeunes de diverses manières afin de les associer aux processus politiques. De nombreux parlements mènent également de façon continue des activités de sensibilisation auprès des jeunes et des étudiants.

En Afghanistan, la Wolesi Jirga (Chambre du peuple) a associé des jeunes aux débats parlementaires sur les questions relatives à la jeunesse. Avec le Vice-Ministre de la jeunesse, la Wolesi Jirga a invité des militants de la jeunesse et des étudiants à participer à un programme d'échange parlementaire.

Au Canada, les parlementaires utilisent des conseils consultatifs et des conseils jeunesse de circonscription pour permettre aux jeunes de dialoguer avec leurs parlementaires sur des questions politiques. Les conseils jeunesse servent également d'outil de formation pédagogique pour aider les futurs jeunes parlementaires à acquérir de l'expérience dans le domaine politique.

En France, une « clause d'impact » a été créée afin d'évaluer l'incidence des nouvelles lois et politiques sur les jeunes.

Au Costa Rica, le Département de la participation citoyenne de l'Assemblée législative collabore avec les jeunes et organise des exercices de simulation, des forums et des ateliers afin de renforcer les compétences des jeunes en matière de leadership politique.

En Norvège, la présidente du Parlement a fait de la sensibilisation des jeunes une priorité et a contribué à la rédaction d'un guide qui explique aux jeunes comment participer aux débats sociaux.

Au Bahreïn, le Parlement célèbre régulièrement la Journée internationale de la jeunesse en organisant des événements pédagogiques à destination des jeunes et en utilisant les réseaux sociaux et la télévision.



Remise des Future Policy Awards sur l'autonomisation des jeunes lors de la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade (Serbie) en octobre 2019. © Pierre Albouy/UIP

Forums de jeunes

Le mot «**forum**» est un terme générique qui sert à désigner des groupes formels ou informels de parlementaires. Les forums peuvent être formés à partir d'un dénominateur commun, comme l'origine ethnique, le sexe, la religion, l'âge, ou autour d'une question d'intérêt commun.

Un nombre croissant de parlements ont institué des forums de jeunes. Il s'agit parfois de réseaux de jeunes parlementaires qui se focalisent sur la constitution de réseaux et le renforcement des capacités. D'autres se concentrent sur les questions relatives aux jeunes, en invitant des parlementaires de tous âges à travailler sur des initiatives politiques et autres axées sur les jeunes.

Dans le questionnaire sur la participation des jeunes envoyé par l'UIP en vue d'établir le présent rapport, il a été demandé aux parlements s'ils avaient des forums consacrés aux questions relatives aux jeunes ou des forums de jeunes parlementaires. Parmi les répondants, 16 pour cent ont indiqué disposer d'un forum de jeunes parlementaires et 21 pour cent d'un forum consacré aux questions relatives aux jeunes.

Forums de jeunes parlementaires

En 2016, le Salvador a modifié le règlement de son Assemblée législative en vue de créer son premier groupe de jeunes parlementaire. L'objectif était de promouvoir des initiatives en faveur des jeunes, de défendre leurs droits, d'accroître leur participation et d'améliorer leurs conditions de vie. Le groupe est composé de jeunes parlementaires âgés de 25 à 35 ans.

Depuis la publication du rapport de l'UIP sur les jeunes en 2018, l'Espagne, l'Indonésie et la Lettonie ont elles aussi établi des forums ou réseaux de jeunes parlementaires.

Le tableau 21 présente la liste des parlements qui ont indiqué disposer de tels réseaux.

Tableau 21

Informations reçues des parlements qui disposent d'un forum ou d'un réseau de jeunes parlementaires

Pays	Nom du groupe	Statut
Bénin	Réseau de jeunes parlementaires de l'APF	Formel
Cameroun	Réseau des jeunes parlementaires	Formel
Colombie	Les jeunes au Congrès	Informel
Costa Rica	Groupe de jeunes parlementaires	Formel
El Salvador	Groupe de jeunes parlementaires	Formel
Espagne	Réseau des parlements de jeunes	Formel
Finlande	Nuorten kansanedustajien kansainvälinen verkosto (Réseau international de jeunes parlementaires)	Informel
Indonésie	Kaucus Pemuda Parlemen Indonesia (Forum indonésien des jeunes parlementaires)	Informel
Italie	Intergruppo giovani parlamentari (Groupe de jeunes parlementaires)	Informel
Kenya	Association des jeunes parlementaires du Kenya	Formel
Lettonie	Groupe des parlementaires de moins de 40 ans	Formel
Madagascar	Réseau des jeunes parlementaires de moins de 45 ans	Formel
Mozambique	Cabinet des jeunes parlementaires	Formel
Nigéria	Forum des jeunes parlementaires de l'Assemblée nationale	Formel
République démocratique du Congo	Réseau des jeunes parlementaires du Sénat	Formel
Sao Tomé-et-Principe	Réseau de jeunes parlementaires	Formel
Viet Nam	Groupe des jeunes parlementaires vietnamiens	Formel

Groupes consacrés à la jeunesse

Certains parlements ont formé des forums consacrés aux questions relatives à la jeunesse, au sein desquels des parlementaires de tous âges peuvent discuter et se mobiliser autour de questions importantes concernant les jeunes. Ces forums sont généralement plus inclusifs que les commissions parlementaires permanentes, dont la composition est limitée et qui n'incluent donc pas nécessairement tous les jeunes parlementaires.

De son côté la Nouvelle-Zélande a indiqué qu'elle envisageait de créer en 2021 un groupe de référence sur les jeunes. Le tableau 22 présente la liste des répondants qui disposent d'un forum sur les questions relatives aux jeunes. La colonne de droite indique s'il existe un lien formel ou informel avec le parlement correspondant.

Tableau 22

Parlements dotés d'un forum sur les questions relatives aux jeunes

Pays	Nom du groupe	Statut
Argentine	Observatoire de la jeunesse	Formel
Bénin	Réseau des parlementaires pour l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes et Réseau des parlementaires pour l'éducation	Formel
Estonie	Groupe de soutien aux jeunes	Informel
Israël	Plaidoyer pour les jeunes	Formel
Macédoine du Nord	Forum sur les questions et les politiques relatives aux jeunes	Informel
Mexique	Commission sur la jeunesse et la diversité sexuelle	Formel
Niger	Réseau parlementaire nigérien sur les questions relatives aux parlements de jeunes	Formel
Pologne	Groupe de sénateurs sur l'éducation de la jeune génération	Formel
République de Corée	Forum parlementaire pour le développement des ressources humaines Plan Jeunesse 2.0 et Forum sur le futur leadership de la Chine et de la Corée	Formel
Royaume-Uni	[Large éventail de groupes parlementaires multipartites sur les jeunes]	Informel
Suisse	Kinder und Jugend (PGKJ) / Enfance et jeunesse (IPEJ)	Informel
Thaïlande	Programme Jeunesse pour la démocratie	Formel
Turkménistan	Commission de la science, de l'éducation, de la culture et de la politique de la jeunesse	Formel

Dans le même esprit, l'UIP a créé en 2013 son Forum des jeunes parlementaires dans le but de rassembler les jeunes parlementaires du monde entier au sein d'une plateforme internationale dirigée par eux. Le Forum vise à renforcer la participation des jeunes, à autonomiser les jeunes parlementaires, à accroître leur influence et à veiller à ce que le point de vue des jeunes soit pris en compte dans l'élaboration des politiques au sein de l'UIP et dans les parlements du monde entier.

Organes spécialisés

Dans la plupart des pays, les parlements ont mis en place des commissions chargées de faire entendre le point de vue des jeunes sur les nouvelles lois et d'en assurer le suivi. Le Mexique a par exemple indiqué avoir créé une commission sur la jeunesse dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur la participation des jeunes au processus démocratique.

Soixante-quatre pour cent des parlements ont déclaré disposer, dans au moins une chambre, d'une commission ou d'un organe spécialisé dans les questions relatives aux jeunes. L'analyse comparative des résultats des enquêtes de 2018 et 2020 révèle que 11 chambres supplémentaires déclarent disposer à présent d'une commission spécialisée dans les questions relatives aux jeunes, et que 24 chambres n'ont plus d'organe de ce type. Cette situation peut être due au fait que les commissions en question ont été supprimées ou que leur nom n'a pas été clairement explicité au moment de leur création.

L'âge moyen des présidents des commissions spécialisées dans les questions relatives aux jeunes est de 47 ans. Il est donc supérieur au seuil en deçà duquel les parlementaires sont considérés comme jeunes.

Le terme « jeune » est souvent associé à l'éducation, à la science, au sport et à la culture, et de nombreuses commissions parlementaires de jeunes traitent de tous ces sujets. Certains parlements disposent de commissions qui

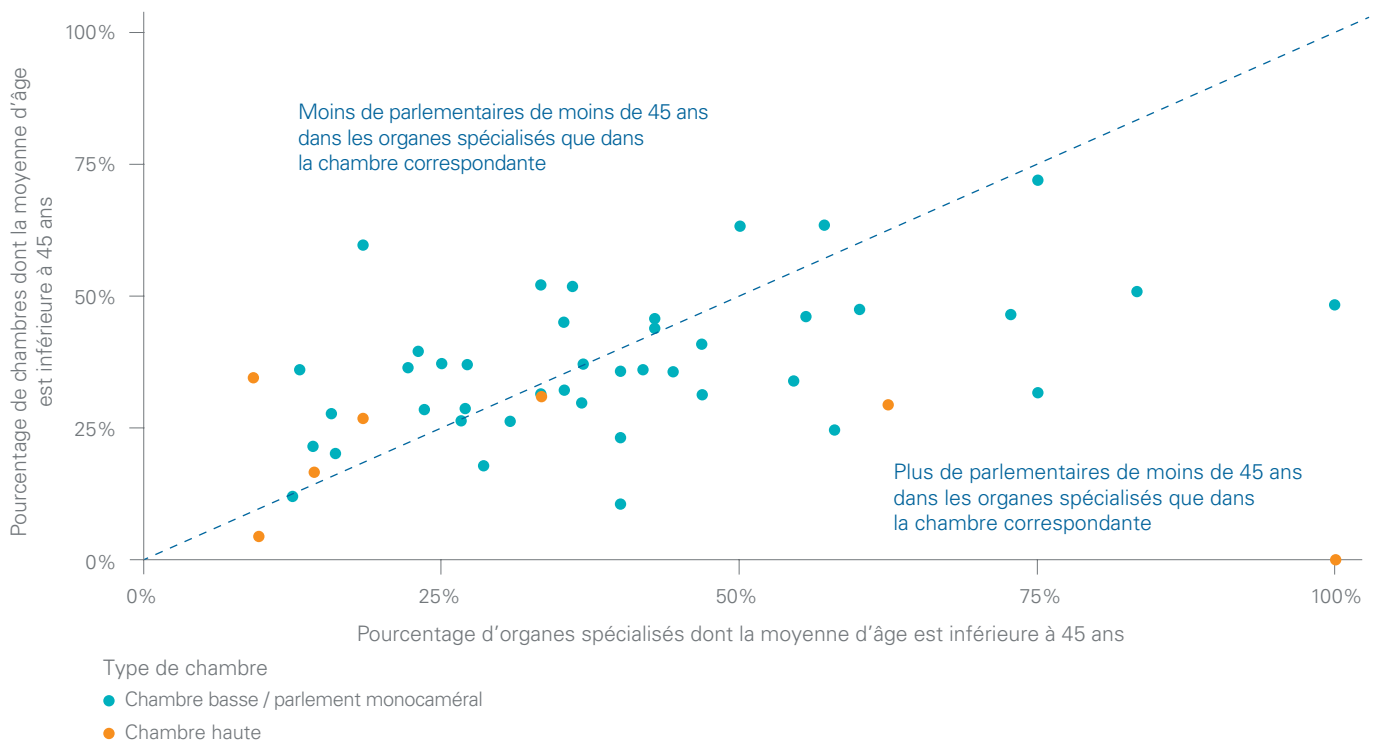
traitent des questions relatives aux jeunes, même si elles ne sont pas désignées comme des commissions consacrées à la jeunesse. Cela signifie que ces organes ne peuvent se concentrer qu'en partie sur les questions concernant la jeunesse ou que les jeunes doivent parfois entrer en concurrence pour le temps qui leur est imparti. Seuls 39 pour cent des parlements ont déclaré disposer d'une commission dont le nom fait explicitement référence à la « jeunesse ».

La figure 20 montre que la moyenne d'âge des membres des commissions traitant des questions relatives à la jeunesse est inférieure à la moyenne d'âge des parlementaires (la part des parlementaires de moins de 45 ans est supérieure de 3 pour cent). Mais ce n'est pas toujours le cas, car certains organes ont une représentation de jeunes parlementaires proportionnellement plus faible.

Figure 20

Proportion de jeunes parlementaires dans chaque chambre par rapport à leur proportion dans l'organe spécialisé

La moyenne d'âge au sein des organes spécialisés dans les questions relatives à la jeunesse est inférieure à celle des chambres correspondantes



Parlements de jeunes

L'expression « parlements de jeunes » désigne généralement des manifestations destinées aux jeunes qui reproduisent les procédures et les débats parlementaires. Ces manifestations sont souvent organisées par des organisations de jeunes dans le but de former les jeunes et de les sensibiliser aux processus politiques. Elles peuvent également contribuer à souligner l'importance des politiques liées à la jeunesse, alimenter les débats parlementaires et aider à recruter de jeunes parlementaires. On trouve dans les parlements de jeunes aussi bien des adolescents que des trentenaires.

On recense des parlements de jeunes dans 56 pour cent des parlements à travers le monde. Si les données n'indiquent pas de corrélation entre l'existence d'un parlement de jeunes et une moyenne d'âge moindre au sein du parlement national, les parlementaires interrogés dans le cadre de la préparation du présent rapport ont déclaré que de tels organes peuvent contribuer à former les jeunes à la vie parlementaire. À cet

égard, Melvin Bouva, parlementaire du Suriname et Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, a déclaré : « *J'ai grandi avec la politique, j'ai étudié le droit, et le Parlement de jeunes m'a donné l'occasion de me préparer à la fonction parlementaire. Je savais qu'en tant que jeune parlementaire, je pouvais agir pour instaurer des politiques plus inclusives et plus efficaces [...], et le fait d'avoir pris au Parlement de jeunes a constitué un bon tremplin vers mon élection au Parlement.* »

Représentation des jeunes dans les chambres hautes

Si elles le décidaient, les chambres hautes pourraient contribuer à améliorer la représentation des jeunes, étant donné que 73 pour cent d'entre elles ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, et que 16 pour cent ne comptent aucun parlementaire de moins de 40 ans.

Dans 60 pour cent des chambres hautes figurant dans la base de données Parline de l'UIP, les membres sont nommés et non élus. Nommer davantage de jeunes parlementaires au sein des chambres hautes pourrait produire des résultats positifs et innovants.

- Créer des organes parlementaires spécialisés, tels que des commissions de la jeunesse ou des forums de jeunes parlementaires, afin d'intégrer les questions relatives aux jeunes dans les travaux du parlement et de faire connaître le point de vue des jeunes sur les sujets qui les concernent.
- Ouvrir les processus parlementaires aux jeunes au sein de la société afin de veiller à ce que les intéressés contribuent aux travaux du parlement tout au long des cycles d'élaboration des politiques et des lois, à savoir depuis la conception jusqu'au suivi et à l'évaluation. Encourager dans le même temps les parlements et leurs membres – jeunes et moins jeunes – à s'adresser aux jeunes dans leur environnement, par exemple sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les écoles, les universités et les espaces publics. La pratique consistant à créer des conseils consultatifs de jeunes au niveau des circonscriptions pour des parlementaires à titre individuel permet de renforcer ce lien.
- Un nombre croissant de parlements créent des « parlements de jeunes » composés de représentants des jeunes, qui débattent des politiques et de la législation, interpellent les membres du gouvernement et prennent des initiatives. L'objectif principal de ces parlements est de donner aux jeunes la possibilité de se familiariser avec la fonction parlementaire. Les parlements doivent veiller à ce que les jeunes qui participent aux parlements de jeunes bénéficient d'un accompagnement et d'un encadrement continus.

M^{me} Emma Theofelus, parlementaire namibienne, lors de la troisième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP à Lusaka (Zambie) en 2016. Elle est actuellement la plus jeune ministre d'Afrique. © UIP/Parlement de Zambie



Moderniser les parlements grâce à la révolution numérique

La nécessité de moderniser les parlements et l'activité politique apparaît de plus en plus évidente. Les parlements doivent chercher des solutions innovantes afin d'accroître la participation des citoyens et l'interaction entre les parlements et les citoyens. L'écrasante majorité des jeunes parlementaires interrogés dans le cadre de la préparation du présent rapport ont indiqué que la propension des jeunes parlementaires à l'innovation, à la créativité et à l'ouverture au changement figurent parmi les principaux avantages de leur participation.

À ce sujet, Raphael Igbokwe, ancien parlementaire nigérian, a déclaré : « *Les jeunes insufflent de l'innovation et de la créativité au sein des institutions, lesquelles ont parfois besoin d'une bonne dose de sang neuf et d'idées nouvelles. Ils peuvent également agir en tant que groupe de pression au sein du parlement, en réclamant des comptes au gouvernement et à l'exécutif. Il est important que leur voix soit entendue afin de garantir que les politiques et les lois qui façonneront l'avenir ne soient pas adoptées sans eux, d'autant qu'elles les concerneront au premier chef. Enfin, comme les jeunes sont généralement plus à l'aise avec la technologie que leurs aînés, ils communiquent mieux et plus rapidement avec les électeurs, et ceci constitue un élément essentiel à un moment où les citoyens sont déconnectés des institutions.* »

Les jeunes parlementaires s'estiment davantage conscients que leurs collègues plus âgés des nouveaux défis que posent les technologies numériques dans la gouvernance parlementaire. Ils considèrent également qu'ils comprennent mieux comment les technologies numériques influent sur la conduite des affaires politiques et des travaux parlementaires. Au cours des divers entretiens menés dans le cadre de la préparation du présent rapport, ils ont évoqué les conséquences quasi inéluctables des réseaux sociaux sur leur travail, en prenant acte des avantages et des inconvénients de ce type d'outil. Les nouvelles technologies permettent aux parlementaires de communiquer plus facilement avec leurs électeurs et les citoyens en général. Elles leur permettent également de mieux faire connaître leur travail et de promouvoir les causes qui leur tiennent à cœur.

Mais les réseaux sociaux ont aussi leurs inconvénients. En effet, les jeunes parlementaires ont indiqué avoir beaucoup de mal à gérer leur exposition constante en ligne et les propos négatifs, offensants et parfois violents qui leur sont adressés. À ce sujet, Iqra Khalid, jeune parlementaire canadienne, a déclaré : « *Je ressens le besoin de préserver ma vie privée. De plus, quand vous êtes une jeune femme, le manque de courtoisie est palpable [sur les réseaux sociaux].* »

Plusieurs études indiquent qu'un nombre disproportionné de femmes parlementaires font l'objet d'attaques sur les réseaux sociaux. 85,2 pour cent des femmes parlementaires déclarent avoir été victimes de harcèlement. En outre, d'après les études menées par l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement, les femmes parlementaires de moins de 40 ans sont plus fréquemment victimes de harcèlement psychologique et sexuel²⁴.

L'auteure Lucina Di Meco a mené des travaux sur le thème « réseaux sociaux, femmes et politique ». « *Les réseaux sociaux sont une épée à double tranchant pour les femmes politiques. Ils peuvent être utilisés aussi bien pour les rapprocher du gouvernement que pour les en écarter. Il est grand temps que les plateformes de réseaux sociaux assument leur rôle s'agissant de favoriser le pluralisme et l'équité dans les institutions démocratiques²⁵* », explique-t-elle.

Lors des entretiens menés dans le cadre de la préparation du présent rapport, ou comme cela a été souligné lors d'événements récents organisés par l'UIP autour de cette question, les parlementaires ont indiqué ne pas être en mesure de répondre à tous les messages qui leur sont adressés sur les réseaux sociaux. Les jeunes parlementaires se retrouvent souvent assaillis de messages sur WhatsApp ou d'autres plateformes similaires. Ils ont exprimé le souhait de hiérarchiser leur charge de travail et d'établir des interactions numériques davantage structurées et plus utiles. Dans l'édition 2012 du Rapport parlementaire mondial, l'UIP et le PNUD soulignaient déjà qu'aucune solution n'avait encore été trouvée pour mieux gérer le volume considérable de communications²⁶.

Néanmoins, les jeunes parlementaires se disent satisfaits de pouvoir communiquer et s'informer grâce aux interactions numériques avec un large éventail d'électeurs.

Emma Theofelus, jeune parlementaire namibienne, a expliqué qu'avec les réseaux sociaux, les parlementaires « *peuvent établir un échange honnête et authentique [...], en utilisant une plateforme avec laquelle les jeunes se sentent plus à l'aise* ».

Les jeunes parlementaires plaident également pour une plus grande utilisation des outils numériques dans les travaux parlementaires. Ils souhaitent améliorer l'utilisation des données dans les travaux internes du parlement, publier les informations parlementaires sous forme de données ouvertes et encourager l'utilisation des outils numériques afin de promouvoir une plus grande participation des citoyens aux travaux parlementaires. Les jeunes parlementaires interrogés dans le cadre de la préparation du présent rapport ne manquent pas d'idées pour faire évoluer le travail parlementaire, par exemple numériser et publier les votes, retransmettre en direct les séances plénières et les travaux des commissions, organiser des réunions et des votes à distance et créer des forums participatifs sur le site web du parlement. Ils estiment également que favoriser la transparence des procédures parlementaires peut contribuer à rétablir la confiance dans l'institution et permettre de créer un environnement politique numérique davantage participatif, responsable et attrayant. Selon eux, accroître la visibilité de leurs votes, de leurs discours, des travaux des commissions et du calendrier des

réunions permettra de démontrer l'importance de leur travail et leur engagement. Et tous ces éléments pourront être communiqués en période de campagne afin de présenter le bilan de leurs travaux.

À ce sujet, Shahzaib Durrani, jeune parlementaire pakistanais, a déclaré : « *Les jeunes savent mieux exploiter les innovations technologiques pour améliorer les conditions sociales, économiques et politiques de leurs pays et régions. Nous nous trouvons actuellement confrontés à des défis sociaux, économiques, politiques, technologiques et environnementaux. Pour relever ces défis, il faut que les jeunes participent aux processus politiques aux niveaux national, régional et international via leur parlement, car seuls les jeunes sont en mesure de trouver des solutions à ces nombreux défis.* »

Paula Forteza, jeune parlementaire française, fait partie de ces jeunes parlementaires qui utilisent couramment les nouvelles technologies afin d'améliorer leur travail et d'accroître la participation des citoyens. Elle défend l'activité parlementaire et le suivi minutieux des nouvelles technologies et milite activement pour la mise en place d'une réglementation adaptée concernant les services basés sur les données. Elle promeut également l'utilisation des plateformes numériques pour renforcer la contribution des citoyens aux processus d'examen et d'élaboration des politiques.

Afin d'impliquer les jeunes parlementaires et de les soutenir dans l'effort de modernisation des travaux parlementaires, les parlements devraient :

- évaluer chaque année leur aptitude à utiliser les outils techniques et numériques ;
- créer des commissions, groupes ou réseaux consacrés à la modernisation auxquels seraient associés les jeunes parlementaires ;
- faciliter le soutien entre les jeunes parlementaires en ce qui concerne le développement numérique des travaux parlementaires ;
- promouvoir l'utilisation des technologies modernes afin d'associer plus étroitement les jeunes aux processus parlementaires, notamment par le biais d'innovations telles que les pétitions en ligne, les auditions et les propositions en ligne, ainsi que les échanges et les votes en ligne ; et
- investir dans les technologies modernes, notamment les réseaux sociaux, afin d'impliquer les jeunes dans le processus politique. L'accès sans précédent à l'information et aux technologies dont nous disposons aujourd'hui procure aux jeunes de nouveaux moyens d'exprimer plus librement leurs aspirations et leurs préoccupations et de se connecter entre eux afin de débattre des questions qui les concernent.

La COVID-19 et les jeunes

Les parlements sont souvent perçus comme des institutions où le changement et la modernisation se produisent lentement. En outre, de nombreux parlements accordent une grande valeur symbolique aux traditions et aux rites parlementaires. Ces traditions sont institutionnalisées depuis des années et leur évolution est généralement lente et progressive. Néanmoins, en temps de crise, des changements jusqu'alors considérés comme inconcevables peuvent voir le jour.

Le présent rapport a été rédigé en 2020, pendant l'actuelle pandémie mondiale de COVID-19. Au début de la pandémie, de nombreux parlements ont soit suspendu, soit modifié le cours de leurs travaux. Certains ont rapidement mis en place des systèmes de réunion et de vote en ligne. La plupart ont enregistré une forte augmentation du volume de leurs communications numériques.

Emma Theofelus a été nommée en mars 2020 Vice-Ministre de l'information, de la communication et de la technologie de son pays, et a immédiatement été amenée à exercer ses fonctions à l'aide d'outils numériques de façon plus intensive que prévu. « *Je me demande comment les parlementaires pouvaient effectuer normalement leur travail dans le mode de fonctionnement qui prévalait avant la crise de la COVID-19* », a-t-elle expliqué.

Pour la première fois, des jeunes parlementaires partout à travers le monde se sont retrouvés à aider et à conseiller leurs collègues plus âgés.

Melvin Bouva, jeune parlementaire du Suriname et Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, Iqra Khalid, jeune parlementaire canadienne, et Pavyuma Kalobo, jeune parlementaire zambienne, ont tous été amenés à adopter rapidement les outils de travail numériques et à répondre aux questions de leurs pairs plus âgés. Ils étaient habitués à faire appel à leurs collègues plus âgés pour qu'ils « leur enseignent les ficelles du métier ». Mais lors des entretiens, ils ont indiqué qu'ils « doivent [maintenant] se montrer patients avec leurs aînés, parce qu'ils ont du mal à s'adapter ». Les parlementaires plus âgés se sont peut-être montrés réticents dans le passé à utiliser la technologie, mais ils se sont rendu compte qu'ils n'ont plus vraiment le choix.

En outre, dans de nombreux pays, il a été conseillé aux parlementaires âgés d'éviter de se rendre au parlement compte tenu du risque accru de développer une maladie grave en lien avec la COVID-19 du fait de leur âge. Certains des jeunes parlementaires interrogés dans le cadre de la préparation du présent rapport ont déclaré que l'émergence de la pandémie les a amenés à développer un sens accru des responsabilités envers leur pays, leurs électeurs et leurs collègues parlementaires. Ils ont également indiqué qu'ils se sentent obligés de se comporter de manière exemplaire. L'un d'eux a expliqué que la pandémie est l'occasion « *de faire rentrer le parlement dans le XXI^e siècle* ».



Une jeune sénatrice française porte un masque lors d'une séance au Parlement à Paris (France). © Daniel Pier/NurPhoto/NurPhoto via AFP

Emma Theofelus a expliqué que la COVID-19 a affecté non seulement la santé de ses électeurs mais aussi l'activité parlementaire. Les mesures législatives et de surveillance urgentes ont naturellement pris le pas sur les autres questions. M^{me} Theofelus a néanmoins précisé que d'autres questions non liées à la COVID sont également importantes pour les jeunes en Namibie, et qu'elle a l'intention de les soulever au Parlement. *« Avec la crise de la COVID-19, certains jeunes se retrouvent dans une situation encore plus difficile qu'auparavant. Je souhaite aborder diverses questions, comme l'aide financière aux étudiants, les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes entrepreneurs, les droits des jeunes femmes en matière de santé génésique, etc. »,* a-t-elle expliqué.

Tous ces sujets soulignent l'importance de la participation des jeunes. Les questions relatives aux jeunes ne doivent pas être négligées ou reléguées au second plan lorsque surgissent d'autres priorités.

Les jeunes parlementaires ont montré qu'ils savent faire preuve de souplesse et s'adapter face à la pandémie de COVID-19. Ils devraient se servir de ces atouts comme d'un capital politique et parlementaire afin d'encourager une plus grande participation des jeunes. La pandémie continuera probablement à dominer les travaux parlementaires en 2021. La participation régulière des jeunes aux activités du parlement contribuera à protéger leurs intérêts en ces temps difficiles.

Recommandations

La plupart des recommandations présentées ci-après sont énoncées dans les sections correspondantes du rapport. Il a néanmoins été décidé de les regrouper ici pour en faciliter la consultation.

Éliminer les obstacles qui entravent l'accès à la députation

- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques devraient entreprendre des réformes institutionnelles afin de corriger le déficit démocratique lié à la sous-représentation des jeunes. Par exemple en abaissant l'âge d'éligibilité afin de l'aligner sur l'âge de la majorité électorale, en élaborant de nouvelles stratégies de recrutement, en fixant des quotas de jeunes et en autonomisant les sections jeunesse des partis. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :
 - ↳ uniformiser l'âge d'éligibilité dans les deux chambres, le cas échéant ;
 - ↳ commander des études sur les effets d'exclusion engendré par les frais à déboursier pour briguer un mandat parlementaire, et concevoir et mettre en œuvre des mesures pour remédier à ce problème. Il pourrait par exemple être envisagé de réduire ou de supprimer ces frais ; et
 - ↳ réglementer ou favoriser les dépenses des partis politiques afin d'exiger qu'un pourcentage du financement soit alloué aux jeunes candidats.
- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques soucieux d'accroître la présence des jeunes au parlement doivent remédier en priorité à la double discrimination subie par les femmes en raison de leur âge et de leur sexe. Diverses mesures pourraient être prises pour favoriser la promotion des jeunes femmes au parlement, notamment :
 - ↳ instaurer des quotas de femmes au parlement ;
 - ↳ mener des activités de sensibilisation auprès de jeunes femmes qui n'envisagent pas nécessairement de mener une carrière politique, notamment celles qui vivent dans des zones reculées, qui sont issues de divers milieux socio-économiques et qui présentent des parcours de vie variés ;
 - ↳ mettre en œuvre le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre ;
 - ↳ mettre en place des initiatives de soutien et d'autonomisation en faveur des jeunes femmes qui souhaitent briguer des mandats politiques, en veillant par exemple à répartir équitablement les ressources financières destinées à financer les campagnes ;
 - ↳ renforcer la capacité des jeunes femmes à exercer des fonctions politiques en créant ou en améliorant les groupes d'entraide entre pairs, les programmes de renforcement des capacités et les réseaux de parrainage ;
 - ↳ favoriser l'accès des femmes aux fonctions de direction au sein des parlements ;
 - ↳ éliminer toutes les formes de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes en politique ;
 - ↳ veiller à ce que les délégations aux réunions internationales soient paritaires et qu'elles comprennent des jeunes femmes parlementaires ; et
 - ↳ soutenir les mouvements sociaux afin d'inciter les jeunes femmes à prendre part à la vie politique.
- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques devraient mettre en place des programmes de soutien en faveur des jeunes parlementaires pour leur permettre de remplir leurs fonctions en tenant compte des difficultés liées au stade de vie dans lequel ils se trouvent. Ces programmes peuvent comprendre la création de structures de garde d'enfants, l'aménagement des heures de travail, ou encore des formations et des systèmes de parrainage. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :
 - ↳ élaborer et mettre en œuvre des politiques relatives au congé de maternité et de paternité ;
 - ↳ élaborer et mettre en place des solutions de télétravail et de vote à distance pour les parlementaires ;
 - ↳ faciliter le recours au « pairage » entre parlementaires pour les aider à mieux faire face aux imprévus et aux urgences ;
 - ↳ développer des programmes d'information non partisans qui permettent aux parlementaires en exercice de fournir des conseils aux jeunes qui envisagent de se présenter aux élections parlementaires ;
 - ↳ investir davantage dans l'autonomisation des jeunes, notamment en leur garantissant une éducation abordable et de qualité, en particulier dans le domaine des STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) et en promouvant l'emploi des jeunes, la formation professionnelle, la création d'entreprises et les services financiers, tels que les banques d'autonomisation des jeunes et les initiatives de microfinancement ; et
 - ↳ développer les initiatives de « simulation politique » visant à former les jeunes à la vie politique, et promouvoir la participation des acteurs autochtones en attirant l'attention des médias sur ce type d'initiatives afin de souligner leur importance et d'encourager les jeunes à y prendre part. Et enfin, offrir aux acteurs politiques davantage de possibilités de partager leurs expériences avec les jeunes participants.

Promouvoir la participation des jeunes

- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques devraient simplifier et promouvoir les procédures et les calendriers électoraux et de recrutement afin de les rendre



Des jeunes parlementaires du monde entier se sont réunis à Asunción (Paraguay), à l'occasion de la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP en septembre 2019. © UIP/Parlement du Paraguay

davantage accessibles aux jeunes. Ces mesures devraient être mises en œuvre suffisamment tôt avant les élections afin que les jeunes aient assez de temps pour solliciter de l'aide pour leur candidature. L'établissement d'un calendrier plus transparent permettra aux sections jeunesse et aux jeunes membres des partis de se mobiliser davantage pour obtenir ce type de soutien. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :

- ↳ publier les calendriers électoraux un an et demi à deux ans avant la tenue de l'élection ;
 - ↳ demander aux partis d'établir et de communiquer le calendrier relatif au processus de sélection des candidats au moins six mois avant la présentation des candidatures ;
 - ↳ demander aux partis d'énoncer les critères qui permettent aux candidats de comprendre comment leurs demandes de soutien seront évaluées ; et
 - ↳ demander aux partis ou au parlement de préciser les obligations financières, le cas échéant, pour les candidats potentiels.
- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques devraient veiller, dans la mesure du possible, à ce que les jeunes parlementaires aient de véritables opportunités de représenter leurs électeurs et leur groupe d'âge, en les associant aux commissions clés et aux commissions d'enquête sur les questions relatives à la jeunesse. En l'absence de tels organes, le parlement et les jeunes parlementaires devraient envisager de créer des organes parlementaires chargés de traiter des questions relatives à la

jeunesse ou de rapprocher le parlement des jeunes. Il peut s'agir de commissions parlementaires, de forums et/ou de réseaux de jeunes parlementaires. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :

- ↳ instaurer un quota de représentation des jeunes dans l'ensemble des commissions parlementaires, forums, commissions d'enquête ou autres organes officiels qui travaillent sur les questions relatives aux jeunes ;
- ↳ veiller à ce que les responsables des commissions parlementaires, des forums, des commissions d'enquête ou d'autres groupes officiels soient des jeunes parlementaires ;
- ↳ demander à ce que les jeunes parlementaires participent aux débats sur les questions relatives à la jeunesse ;
- ↳ ouvrir les processus parlementaires aux jeunes au sein de la société afin de garantir leur contribution aux travaux du parlement tout au long des cycles d'élaboration des politiques et des lois, depuis la conception jusqu'au suivi et à l'évaluation. Encourager dans le même temps les parlements et leurs membres – jeunes et moins jeunes – à s'adresser aux jeunes dans leur environnement, par exemple sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les écoles, les universités et les instances publiques. La pratique consistant à créer des conseils consultatifs de jeunes au niveau des circonscriptions pour des parlementaires à titre individuel permet de renforcer ce lien ;
- ↳ créer et/ou renforcer les « parlements de jeunes » composés de représentants de la jeunesse qui débattent des politiques et de la législation, interpellent les membres du gouvernement et prennent des initiatives. Les

parlements devraient veiller à ce que les membres des parlements de jeunes bénéficient d'un accompagnement et d'un encadrement continus ; et

- ↳ élaborer des normes et des indicateurs mesurables qui permettent de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne le renforcement de la participation des jeunes à la vie politique à tous les niveaux et dans tous les domaines. Par exemple, mieux adapter le calendrier politique aux besoins des jeunes, mesurer le pourcentage de représentation des jeunes au sein des cadres organisationnels et de direction des différentes institutions politiques et, en particulier, l'impact des jeunes parlementaires sur les décisions politiques. Pour ce faire, on peut assurer le suivi des contributions apportées par les jeunes parlementaires aux débats parlementaires et observer l'impact de leurs propositions sur les décisions politiques finales, notamment celles qui concernent les jeunes.

Œuvrer à la réalisation des objectifs de représentation des jeunes

- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques devraient instaurer ou renforcer les quotas de jeunes. Le meilleur moyen d'y parvenir est de réserver des sièges aux jeunes ou de les nommer directement, et de veiller à ce que les jeunes ne soient pas simplement des candidats «symboliques» ou «de remplissage» lors des campagnes électorales.
 - ↳ Compte tenu des difficultés spécifiques qui compliquent l'entrée des jeunes femmes en politique et au parlement, chaque objectif devrait viser la parité, à savoir 50 pour cent de jeunes parlementaires de chaque sexe.
- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques doivent trouver des moyens d'accroître la présence des jeunes dans les chambres hautes. Cela permettra non seulement de mieux équilibrer la représentation entre les groupes d'âge au sein des chambres hautes, mais aussi d'y intégrer de nouvelles compétences et expériences. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :
 - ↳ abaisser l'âge d'éligibilité à la chambre haute ;
 - ↳ appliquer un système de quotas visant à garantir aux jeunes parlementaires un pourcentage de sièges à la chambre haute ; et
 - ↳ nommer des jeunes parlementaires à la chambre haute.
- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques devraient également instaurer des quotas de jeunes pour les élections locales. Cela permettrait aux jeunes de se forger une expérience politique avant d'accéder à des fonctions plus élevées. En outre, une telle mesure pourrait permettre aux jeunes sans expérience politique de gagner en assurance. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :
 - ↳ instaurer des quotas de jeunes aux niveaux local, régional, décentralisé et autres niveaux de gouvernance représentative ;
 - ↳ encourager les jeunes à envisager leur candidature à des instances infranationales comme une passerelle vers une carrière politique, en travaillant sur des programmes éducatifs et de sensibilisation ; et

↳ faire connaître le travail que les jeunes parlementaires en exercice ont accompli au niveau local avant d'être élus au parlement.

- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques devraient veiller à ce que les quotas de jeunes et les quotas par sexe soient conçus de manière à promouvoir un meilleur équilibre démographique et à ce qu'ils n'entrent pas en concurrence ou ne visent simplement à remanier la représentation déjà limitée. Ces quotas doivent être ambitieux, adaptés au système électoral et assortis de mesures d'application rigoureuses, en prévoyant par exemple des sanctions en cas de non-respect. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :
 - ↳ analyser les quotas de jeunes en vigueur afin de vérifier s'ils ont atteint leur objectif initial, à savoir accroître la représentation des jeunes. Favoriser l'implication des jeunes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des quotas de jeunes ;
 - ↳ déterminer si l'accroissement de la représentation des jeunes s'accompagne d'une baisse de la représentation des femmes ; et
 - ↳ modifier tout système de quotas inefficace.

Assurer l'efficacité des sections jeunesse

- Les partis politiques devraient établir ou revoir le fonctionnement de leurs sections jeunesse et s'assurer qu'elles ne sont pas simplement des viviers de talents à utiliser dans un avenir lointain, mais plutôt un moyen de prendre en charge les jeunes éligibles et de les préparer aux fonctions parlementaires à court terme. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :
 - ↳ établir des sections jeunesse au sein des partis, en les dotant d'un règlement, d'objectifs et de critères de réussite clairs ;
 - ↳ veiller à ce que les sections jeunesse ne soient pas déconnectées des partis et qu'elles puissent influencer sur les politiques, les débats et les décisions du parti concerné ;
 - ↳ veiller à ce que les membres des sections jeunesse, lorsqu'ils sont éligibles, bénéficient des moyens nécessaires pour se présenter aux élections ;
 - ↳ plus généralement, ouvrir les partis politiques aux jeunes, notamment en leur confiant des postes de direction au sein des structures décisionnelles afin d'accroître leur interaction avec les jeunes ; et
 - ↳ instaurer des politiques et des mesures favorisant l'égalité des sexes qui soient clairement définies et rigoureusement appliquées, notamment en vue de promouvoir la parité et l'autonomisation des femmes et d'éradiquer les discriminations, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires.

Donner aux jeunes parlementaires les moyens d'insuffler des changements

- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques devraient régulièrement inviter de jeunes parlementaires à discuter des moyens qui permettent d'améliorer et de moderniser le travail parlementaire et son efficacité, et à rejoindre des commissions spécialisées sur les questions

du numérique et de l'innovation. Cela permettrait aux jeunes parlementaires de jouer un rôle de premier plan dans le façonnement de l'avenir de la gouvernance et de mettre à profit leur expérience et leurs compétences en matière de nouvelles technologies et d'attitudes culturelles. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :

- ↳ amener les parlements à évaluer chaque année leur aptitude à utiliser les outils techniques et numériques dans le cadre de processus dirigés par de jeunes parlementaires ;
- ↳ associer les jeunes parlementaires aux commissions, groupes ou réseaux qui travaillent sur l'innovation et la modernisation ;
- ↳ faciliter le soutien entre les jeunes parlementaires en ce qui concerne le développement numérique des travaux parlementaires ;
- ↳ promouvoir l'utilisation des technologies modernes afin d'associer plus étroitement les jeunes aux processus parlementaires, notamment par le biais d'innovations telles que les pétitions en ligne, les auditions et les propositions en ligne, ainsi que les échanges et les votes en ligne ; et
- ↳ investir dans les technologies modernes, notamment les réseaux sociaux, afin d'impliquer les jeunes dans le processus politique.

- Les parlements et les partis politiques devraient confier aux jeunes parlementaires des rôles de direction de premier plan, comme la présidence ou la vice-présidence du parlement, ou encore, au sein des commissions, les rôles de président ou vice-président. Les parlements devraient également permettre aux jeunes parlementaires d'intégrer les délégations qui participent aux réunions internationales.

Mesures complémentaires pouvant être envisagées :

- ↳ instaurer des quotas afin de favoriser la représentation des jeunes aux postes de direction ;
- ↳ mettre en place des quotas par sexe et par âge pour constituer les délégations ;
- ↳ assurer la diversité d'âge et de sexe des parlementaires au sein des groupes d'intervenants lors des réunions, séminaires et autres activités parlementaires ; et
- ↳ promouvoir les travaux des jeunes parlementaires dans la communication de l'institution et auprès des médias.

- Enfin, les parlements et les partis politiques devraient fournir un accompagnement et un encadrement supplémentaires aux jeunes parlementaires et aux candidats potentiels.

Cela permettrait d'effectuer un précieux transfert de connaissances et de compétences et faciliterait l'accession des candidats potentiels à la fonction parlementaire. Mesures complémentaires pouvant être envisagées :

- ↳ instaurer un programme permettant de mettre en relation de nouveaux ou jeunes parlementaires avec des pairs plus âgés disposés à les parrainer ; et
- ↳ développer des programmes d'information non partisans qui permettent aux parlementaires en exercice de fournir des conseils aux jeunes qui envisagent de se présenter aux élections parlementaires.

ANNEXE 1

Classements

Classement par sous-région, tranche d'âge et type de chambre

Tableau A1

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 30 ans par sous-région dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Sous-région	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans
Pays nordiques	8,16	58,72
Amérique du Sud	6,30	32,51
Afrique de l'Est	4,90	41,66
Europe du Sud	4,61	33,52
Afrique du Nord	4,47	57,92
Europe centrale et orientale	3,83	29,03
Asie centrale	3,18	38,33
Europe de l'Ouest	3,11	32,26
Amérique centrale	2,89	19,32
Amérique du Nord	2,83	84,62
Asie du Sud	2,04	12,50
Afrique de l'Ouest	1,92	0,00
Asie du Sud-Est	1,83	30,40
Afrique australe	1,28	22,92
Afrique centrale	1,12	30,00
Australie et Nouvelle-Zélande	0,83	25,00
Moyen-Orient	0,75	16,67
Asie de l'Est	0,00	0,00
Caraïbes	0,00	0,00
Îles du Pacifique	0,00	0,00

Tableau A2

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 40 ans par sous-région dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Sous-région	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans
Amérique du Sud	29,76	32,22
Pays nordiques	29,22	47,24
Asie centrale	25,92	32,94
Europe centrale et orientale	25,07	30,73
Europe du Sud	23,21	35,10
Amérique centrale	22,75	59,36
Europe de l'Ouest	21,15	36,48
Afrique de l'Est	21,06	39,65
Amérique du Nord	20,06	42,97
Afrique du Nord	19,82	43,60
Australie et Nouvelle-Zélande	17,79	33,52
Afrique de l'Ouest	16,59	18,38
Asie du Sud	16,46	33,48
Caraïbes	15,56	47,22
Moyen-Orient	15,54	19,52
Afrique australe	15,31	28,23
Afrique centrale	14,68	26,51
Asie du Sud-Est	13,52	36,55
Îles du Pacifique	10,33	6,67
Asie de l'Est	6,05	36,25

Tableau A3

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 45 ans par sous-région dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Sous-région	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans
Pays nordiques	44,45	48,95
Amérique du Sud	42,95	32,39
Asie centrale	42,90	26,40
Europe centrale et orientale	41,11	29,97
Europe du Sud	39,06	33,93
Europe de l'Ouest	36,78	34,98
Afrique de l'Est	34,13	31,54
Amérique centrale	33,27	49,26
Amérique du Nord	32,77	44,56
Afrique du Nord	32,09	34,25
Asie du Sud	31,50	28,55
Afrique de l'Ouest	31,07	15,91
Australie et Nouvelle-Zélande	30,83	35,27
Caraiïbes	29,15	39,81
Afrique centrale	28,89	26,66
Moyen-Orient	28,56	22,95
Afrique australe	28,23	25,26
Asie du Sud-Est	24,01	30,67
Îles du Pacifique	18,45	10,83
Asie de l'Est	14,78	34,07

Tableau A4

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 30 ans par sous-région dans les chambres hautes

Sous-région	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans
Australie et Nouvelle-Zélande	2,63	50,00
Afrique de l'Est	2,59	75,00
Europe de l'Ouest	2,27	30,00
Caraiïbes	1,67	0,00
Amérique du Nord	0,98	50,00
Europe du Sud	0,95	0,00
Afrique australe	0,94	0,00
Afrique centrale	0,18	20,00
Europe centrale et orientale	0,00	0,00
Asie de l'Est	0,00	0,00
Moyen-Orient	0,00	0,00
Amérique du Sud	0,00	0,00
Asie du Sud	0,00	0,00
Asie du Sud-Est	0,00	0,00

Tableau A5

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 40 ans par sous-région dans les chambres hautes

Sous-région	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans
Caraiïbes	23,43	33,93
Afrique de l'Est	20,48	37,01
Australie et Nouvelle-Zélande	14,47	45,45
Europe de l'Ouest	13,28	41,56
Asie du Sud-Est	10,71	5,21
Afrique australe	9,47	12,50
Amérique du Sud	9,09	37,78
Afrique centrale	9,05	27,58
Amérique du Nord	7,85	33,34
Europe du Sud	7,09	42,22
Asie du Sud	6,13	36,36
Asie de l'Est	5,71	42,86
Europe centrale et orientale	3,83	6,67
Moyen-Orient	0,00	0,00

Tableau A6

Pourcentage moyen de parlementaires de moins de 45 ans par sous-région dans les chambres hautes

Sous-région	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans
Afrique de l'Est	30,26	38,54
Caraiïbes	29,71	26,66
Australie et Nouvelle-Zélande	28,95	40,91
Europe du Sud	24,61	37,47
Afrique australe	22,86	20,84
Asie du Sud	19,22	22,88
Asie de l'Est	18,78	39,13
Amérique du Sud	18,51	31,75
Amérique du Nord	17,21	36,66
Europe de l'Ouest	17,20	41,44
Asie du Sud-Est	16,89	37,44
Afrique centrale	14,50	23,75
Europe centrale et orientale	13,75	10,41
Moyen-Orient	10,59	44,44

Classement des pays par tranche âge et type de chambre

Tableau A7

Parlementaires de moins de 30 ans dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans	Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans
1	Norvège	13,61	39,13	40	Costa Rica	3,51	50,00
2	Arménie	12,12	31,25	41	Finlande	3,50	42,86
3	Saint-Marin	11,67	14,29	42	Maldives	3,45	0,00
4	Gambie	10,34	0,00	43	Espagne	3,43	50,00
5	Venezuela	9,82	31,25	44	Belgique	3,33	60,00
6	Suriname	9,80	20,00	-	Luxembourg	3,33	50,00
7	Danemark	9,50	58,82	46	Estonie	2,97	0,00
8	Suède	9,42	52,78	47	Lituanie	2,84	50,00
9	Djibouti	9,23	83,33	48	Bulgarie	2,51	50,00
10	Chili	8,39	53,85	49	Émirats arabes unis	2,50	100,00
11	Autriche	7,65	50,00	-	Rwanda	2,50	50,00
12	Colombie	7,27	25,00	-	République tchèque	2,50	20,00
13	Ukraine	7,09	26,67	-	Bahreïn	2,50	0,00
14	Tunisie	6,91	53,33	53	Thaïlande	2,40	33,33
15	Guatemala	6,88	27,27	54	Pakistan	2,08	0,00
16	Italie	6,83	37,21	55	Maroc	2,03	62,5
17	Roumanie	6,38	28,57	56	Pays-Bas	2,00	33,33
18	Malte	5,97	25,00	57	Congo	1,99	0,00
19	Équateur	5,84	37,50	58	Argentine	1,95	60,00
20	Afghanistan	5,65	50,00	59	Bélarus	1,82	50,00
21	France	5,55	31,25	60	Viet Nam	1,81	77,78
22	Slovaquie	5,41	25,00	61	Chypre	1,79	0,00
23	Portugal	5,22	41,67	62	Nouvelle-Zélande	1,67	50,00
24	Mexique	5,20	69,23	63	Turkménistan	1,60	0,00
25	République de Moldova	5,00	20,00	64	Turquie	1,33	50,00
26	Monténégro	4,94	0,00	65	Zambie	1,22	0,00
27	Islande	4,76	100,00	66	Niger	1,20	0,00
28	Afrique du Sud	4,71	37,50	67	Mozambique	1,20	100,00
29	Slovénie	4,44	50,00	68	El Salvador	1,19	0,00
30	Pologne	4,35	20,00	69	Cameroun	1,11	100,00
31	Kirghizistan	4,17	40,00	70	Uruguay	1,01	0,00
32	Albanie	4,10	80,00	71	Égypte	1,01	33,33
33	Suisse	4,00	62,50	72	Hongrie	1,01	0,00
-	Lettonie	4,00	0,00	73	Malaisie	0,90	0,00
35	Indonésie	3,83	40,91	74	Inde	0,79	25,00
36	Kazakhstan	3,77	75,00	75	Grèce	0,67	50,00
37	Irlande	3,75	50,00	-	Géorgie	0,67	0,00
38	Royaume-Uni	3,69	50,00	77	Croatie	0,66	100,00
39	Andorre	3,57	0,00	78	Kenya	0,57	0,00

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans
79	Angola	0,56	0,00
80	États-Unis	0,46	100,00
81	Allemagne	0,42	0,00
82	Bangladesh	0,29	0,00
83	Myanmar	0,23	0,00
84	Saint-Kitts-et-Nevis	0,00	0,00
-	Cabo Verde	0,00	0,00
-	Monaco	0,00	0,00
-	Israël	0,00	0,00
-	Sao Tomé-et-Principe	0,00	0,00
-	Trinité-et-Tobago	0,00	0,00
-	Bosnie-Herzégovine	0,00	0,00
-	Népal	0,00	0,00
-	Sénégal	0,00	0,00
-	Nicaragua	0,00	0,00
-	République de Corée	0,00	0,00
-	Australie	0,00	0,00

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans
-	Madagascar	0,00	0,00
-	Oman	0,00	0,00
-	Japon	0,00	0,00
-	Haïti	0,00	0,00
-	Îles Salomon	0,00	0,00
-	Tchad	0,00	0,00
-	Botswana	0,00	0,00
-	Koweït	0,00	0,00
-	Fidji	0,00	0,00
-	Nigéria	0,00	0,00
-	Qatar	0,00	0,00
-	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00	0,00
-	Bénin	0,00	0,00
-	Liechtenstein	0,00	0,00
-	Yémen	0,00	0,00

Tableau A8

Parlementaires de moins de 40 ans dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans
1	Arménie	57,58	28,95
2	Ukraine	46,34	28,57
3	Italie	42,70	42,75
4	Suriname	37,25	31,58
5	Afghanistan	37,10	28,26
6	Gambie	36,21	14,29
7	Roumanie	35,26	26,72
8	Turkménistan	35,20	25,00
9	Kirghizistan	35,00	23,81
10	Norvège	34,32	39,66
11	Équateur	34,31	53,19
12	Costa Rica	33,33	63,16
-	Pays-Bas	33,33	40,00
-	Cabo Verde	33,33	16,67
15	Colombie	32,73	18,52
16	Suède	31,41	45,83
17	Uruguay	31,31	16,13

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans
18	Danemark	30,73	54,55
19	Géorgie	30,67	17,39
20	Guatemala	29,38	36,17
21	Djibouti	29,23	52,63
22	Monaco	29,17	28,57
23	Slovaquie	29,05	16,28
24	Finlande	29,00	50,00
-	République de Moldova	29,00	24,14
26	Mexique	28,60	55,94
27	Belgique	28,00	57,14
28	Autriche	27,87	47,06
29	Venezuela	27,61	24,44
30	Lettonie	27,00	22,22
31	Portugal	26,96	40,32
32	Malte	26,87	16,67
33	Oman	26,74	0,00
34	Tunisie	26,73	36,21

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans
35	Saint-Marin	26,67	25,00
36	Chili	26,45	31,71
37	Maldives	26,44	8,70
38	Suisse	25,50	43,14
39	Émirats arabes unis	25,00	80,00
-	El Salvador	25,00	38,10
-	Saint-Kitts-et-Nevis	25,00	75,00
-	Bahreïn	25,00	20,00
43	Afrique du Sud	24,12	47,56
44	France	23,22	47,01
45	Bulgarie	23,01	30,91
46	Espagne	22,86	45,00
47	Croatie	22,52	35,29
48	Pologne	22,39	24,27
49	Monténégro	22,22	22,22
50	Mozambique	22,00	47,27
51	Sao Tomé-et-Principe	21,82	33,33
52	Royaume-Uni	21,69	36,88
53	Nouvelle-Zélande	21,67	38,46
54	Islande	20,63	46,15
55	Luxembourg	20,00	41,67
-	République tchèque	20,00	27,50
57	Estonie	19,80	30,00
58	Lituanie	19,15	29,63
59	Rwanda	18,75	53,33
-	Irlande	18,75	30,00
61	Argentine	18,68	50,00
62	Hongrie	18,09	16,67
63	Albanie	18,03	31,82
64	Koweït	18,00	0,00
65	Slovénie	17,78	31,25
66	Israël	17,50	33,33
67	Thaïlande	16,60	33,73
68	Indonésie	14,96	34,88
69	Turquie	14,83	30,34
70	Haïti	14,53	0,00
71	Australie	13,91	28,57
72	Madagascar	13,89	20,00
73	Pakistan	13,69	21,74

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans
74	Bélarus	13,64	40,00
75	Myanmar	13,36	13,79
76	Maroc	12,91	50,98
77	Kenya	12,89	26,67
78	Zambie	12,80	9,52
79	Chypre	12,50	42,86
80	Grèce	12,33	37,84
81	Viet Nam	12,30	65,57
82	Tchad	12,02	9,09
83	Congo	11,92	5,56
84	Égypte	11,76	22,86
-	Fidji	11,76	0,00
86	Allemagne	11,57	32,93
87	États-Unis	11,52	30,00
88	Angola	11,11	25,00
89	Sénégal	11,04	50,00
90	Andorre	10,71	33,33
-	Inde	10,71	31,48
92	Malaisie	10,36	34,78
93	Îles Salomon	10,00	20,00
94	Papouasie-Nouvelle-Guinée	9,21	0,00
95	Cameroun	8,89	31,25
96	Japon	8,39	17,95
97	Botswana	7,94	20,00
98	Kazakhstan	7,55	50,00
99	Nigéria	7,50	11,11
100	Trinité-et-Tobago	7,14	66,67
101	Niger	6,63	18,18
102	Bangladesh	5,71	25,00
103	Népal	5,09	85,71
104	Bénin	4,82	0,00
105	Bosnie-Herzégovine	4,76	100,00
106	Liechtenstein	4,00	0,00
107	République de Corée	3,70	54,55
108	Nicaragua	3,30	100,00
109	Yémen	0,33	0,00
110	Qatar	0,00	0,00

Tableau A9

Parlementaires de moins de 45 ans dans les chambres basses et les parlements monocaméraux

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans	Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans
1	Arménie	71,97	26,32	42	Suisse	39,50	48,10
2	Ukraine	63,36	26,87	43	Portugal	39,13	38,89
3	Turkménistan	63,20	22,78	44	Djibouti	38,46	40,00
4	Maldives	59,77	7,69	45	Monténégro	37,04	30,00
5	Italie	59,52	41,33	46	Pologne	36,96	29,41
6	Gambie	56,90	9,09	47	France	36,92	45,54
7	Pays-Bas	55,33	39,76	48	Islande	36,51	52,17
8	Kirghizistan	54,17	23,08	49	Sao Tomé-et-Principe	36,36	25,00
9	Belgique	54,00	51,85	-	Uruguay	36,36	16,67
10	Suriname	52,94	37,04	51	Argentine	36,19	49,46
11	Slovaquie	52,03	20,78	52	République tchèque	36,00	22,22
12	Géorgie	52,00	15,38	53	Zambie	35,98	8,47
13	Roumanie	51,67	27,06	54	Nouvelle-Zélande	35,83	37,21
14	Lettonie	51,00	29,41	55	El Salvador	35,71	46,67
15	Afghanistan	50,81	30,95	-	Andorre	35,71	40,00
16	Danemark	49,72	48,31	57	Estonie	35,64	33,33
17	Saint-Marin	48,33	31,03	58	Afrique du Sud	35,29	48,33
18	République de Moldova	48,00	25,00	59	Royaume-Uni	34,00	37,10
19	Bahreïn	47,50	15,79	60	Monaco	33,33	25,00
20	Équateur	46,72	48,44	61	Mozambique	33,20	39,76
21	Colombie	46,67	18,18	62	Hongrie	32,66	18,46
22	Oman	46,51	0,00	63	Slovénie	32,22	31,03
23	Malte	46,27	19,35	64	Israël	31,67	36,84
24	Rwanda	46,25	64,86	65	Pakistan	31,25	21,90
25	Suède	46,07	46,59	-	Madagascar	31,25	20,00
26	Cabo Verde	45,83	21,21	67	Albanie	31,15	47,37
27	Costa Rica	45,61	53,85	68	Koweït	30,00	0,00
28	Finlande	45,00	55,56	69	Kenya	29,80	23,08
29	Norvège	44,97	42,11	70	Turquie	28,67	27,33
30	Mexique	44,80	55,80	71	Lituanie	28,37	32,50
31	Autriche	43,72	48,75	72	Luxembourg	28,33	29,41
32	Guatemala	41,88	29,85	73	Niger	27,71	15,22
33	Bulgarie	41,42	25,25	74	Myanmar	27,19	15,25
34	Chili	41,29	29,69	75	Thaïlande	26,40	28,03
35	Irlande	41,25	22,73	76	Indonésie	26,26	29,14
36	Haïti	41,03	0,00	77	Australie	25,83	33,33
37	Espagne	40,86	44,06	78	Nigéria	25,56	3,26
38	Venezuela	40,49	27,27	79	Saint-Kitts-et-Nevis	25,00	75,00
39	Émirats arabes unis	40,00	75,00	-	Chypre	25,00	35,71
40	Croatie	39,74	40,00	81	Grèce	24,67	33,78
41	Tunisie	39,63	31,40	82	Maroc	24,56	37,11

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans
83	Allemagne	23,27	31,52
84	Tchad	22,95	9,52
85	Viet Nam	22,18	50,91
86	Japon	22,15	13,59
87	Égypte	21,51	22,66
88	Trinité-et-Tobago	21,43	44,44
89	Bélarus	20,91	39,13
90	États-Unis	20,74	33,33
91	Congo	20,53	9,68
92	Inde	20,24	25,49
93	Papouasie-Nouvelle-Guinée	19,74	0,00
94	Fidji	19,61	20,00
95	Bosnie-Herzégovine	19,05	50,00
96	Sénégal	18,40	36,67

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans
97	Cameroun	18,33	24,24
98	Malaisie	18,02	30,00
99	Angola	17,78	25,00
100	Népal	16,36	55,56
101	Îles Salomon	16,00	12,50
-	Liechtenstein	16,00	0,00
103	Botswana	15,87	10,00
104	Bénin	12,05	10,00
105	Kazakhstan	11,32	33,33
106	Bangladesh	10,57	29,73
107	Nicaragua	9,89	66,67
108	République de Corée	7,41	54,55
109	Qatar	7,32	33,33
110	Yémen	3,99	0,00

Tableau A10

Parlementaires de moins de 30 ans dans les chambres hautes

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans
1	Belgique	10,00	50,00
2	Somalie	3,70	50,00
3	Trinité-et-Tobago	3,33	0,00
4	Australie	2,63	50,00
5	Mexique	1,96	100,00
6	Espagne	1,89	0,00
7	Afrique du Sud	1,89	0,00
8	Kenya	1,47	100,00
9	Pays-Bas	1,33	100,00
10	République démocratique du Congo	0,92	100,00
11	Burundi	0,00	0,00
-	Suisse	0,00	0,00
-	Argentine	0,00	0,00
-	Colombie	0,00	0,00
-	Jamaïque	0,00	0,00
-	Italie	0,00	0,00
-	Japon	0,00	0,00
-	Afghanistan	0,00	0,00
-	Roumanie	0,00	0,00

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans	% de femmes de moins de 30 ans
-	Myanmar	0,00	0,00
-	Royaume-Uni	0,00	0,00
-	Inde	0,00	0,00
-	Guinée équatoriale	0,00	0,00
-	Fédération de Russie	0,00	0,00
-	Oman	0,00	0,00
-	Thaïlande	0,00	0,00
-	Namibie	0,00	0,00
-	France	0,00	0,00
-	Népal	0,00	0,00
-	Bélarus	0,00	0,00
-	Pologne	0,00	0,00
-	États-Unis	0,00	0,00
-	Uruguay	0,00	0,00
-	Bosnie-Herzégovine	0,00	0,00
-	République tchèque	0,00	0,00
-	Gabon	0,00	0,00
-	Congo	0,00	0,00

Table A11

Parlementaires de moins de 40 ans dans les chambres hautes

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans
1	Belgique	41,67	44,00
2	Burundi	28,21	54,55
3	Jamaïque	23,53	25,00
4	Trinité-et-Tobago	23,33	42,86
5	Myanmar	21,43	10,42
6	Kenya	20,59	28,57
7	Somalie	20,37	45,45
8	Colombie	16,98	33,33
9	Afghanistan	16,18	9,09
10	Afrique du Sud	15,09	25,00
11	Mexique	14,71	66,67
12	Australie	14,47	45,45
13	Suisse	13,04	50,00
14	Espagne	11,36	40,00
15	Roumanie	11,03	20,00
16	République démocratique du Congo	11,01	58,33
17	Pays-Bas	9,33	57,14
18	Argentine	6,94	80,00
19	Guinée équatoriale	6,06	25,00

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans	% de femmes de moins de 40 ans
20	Japon	5,71	42,86
21	Bélarus	5,00	0,00
22	Pologne	4,00	0,00
23	Namibie	3,85	0,00
24	Uruguay	3,33	0,00
25	Fédération de Russie	2,96	20,00
26	Italie	2,81	44,44
27	France	1,74	16,67
28	Népal	1,72	0,00
29	États-Unis	1,00	0,00
30	Royaume-Uni	0,64	40,00
31	Inde	0,49	100,00
32	Oman	0,00	0,00
-	Thaïlande	0,00	0,00
-	Bosnie-Herzégovine	0,00	0,00
-	République tchèque	0,00	0,00
-	Gabon	0,00	0,00
-	Congo	0,00	0,00

Tableau A12

Parlementaires de moins de 45 ans dans les chambres hautes

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans
1	Belgique	48,33	44,83
2	Afghanistan	41,18	17,86
3	Burundi	41,03	43,75
4	Roumanie	34,56	19,15
5	Colombie	33,02	28,57
6	Myanmar	32,59	8,22
7	Kenya	30,88	33,33
8	Trinité-et-Tobago	30,00	33,33
9	Somalie	29,63	43,75
10	Mexique	29,41	53,33
-	Jamaïque	29,41	20,00
12	Australie	28,95	40,91
13	Italie	26,88	32,56
14	Namibie	23,08	16,67
15	Afrique du Sud	22,64	25,00

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans
16	Espagne	22,35	42,37
17	Japon	18,78	39,13
18	République démocratique du Congo	18,35	50,00
19	Suisse	17,39	37,50
20	Bélarus	16,67	10,00
21	Argentine	12,50	66,67
22	Guinée équatoriale	12,12	25,00
23	Népal	12,07	28,57
24	Pays-Bas	12,00	66,67
25	Fédération de Russie	10,65	22,22
26	Oman	10,59	44,44
27	Uruguay	10,00	0,00
28	Pologne	9,00	11,11
29	Bosnie-Herzégovine	6,67	0,00

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans	Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans	% de femmes de moins de 45 ans
30	France	6,38	18,18	34	Royaume-Uni	1,91	40,00
31	États-Unis	5,00	20,00	35	Thaïlande	1,20	66,67
32	République tchèque	4,94	0,00	36	Gabon	1,00	0,00
33	Inde	4,41	22,22	37	Congo	0,00	0,00

Tableau A13

Évolution de la représentation à la suite des élections survenues depuis 2018

Pays	Parlementaires de moins de 30 ans - Chambre basse	Parlementaires de moins de 30 ans - Chambre haute	Parlementaires de moins de 40 ans - Chambre basse	Parlementaires de moins de 40 ans - Chambre haute	Parlementaires de moins de 45 ans - Chambre basse	Parlementaires de moins de 45 ans - Chambre haute
Afrique du Sud	1,96		8,62		9,04	
Andorre	-3,57		-28,57		-25,00	-4,17
Argentine	-0,39		6,23	4,17	14,01	5,66
Australie		-0,11	-0,28	2,14	-7,28	
Autriche	-1,09		2,19		7,65	4,17
Bélarus			8,13	-0,36	8,98	11,67
Belgique	1,33	8,33	-0,67	21,67	4,67	
Bénin			2,41		2,41	-6,67
Bosnie-Herzégovine				-13,33		
Botswana	-1,56		-13,94		-21,63	2,56
Burundi				17,95		
Cameroun			4,44		1,11	15,41
Danemark	3,35		-10,61		-3,91	
Émirats arabes unis			5,00			
Espagne	2,57	0,39	8,82	-4,05	14,78	
Estonie	0,99		-3,96			
Finlande	-6,50		-7,00		1,00	
Grèce	-0,33		0,33		3,67	-1,86
Guatemala	3,50		11,13		4,71	
Îles Salomon			5,12		-15,71	
Inde	-1,42		-1,86	-2,02	-2,68	
Indonésie	0,97		-2,90		-11,42	5,00
Irlande	1,76		2,86		7,48	2,25
Israël	-1,74		-2,50		-1,38	
Italie				2,50		
Japon				-0,48		-6,67
Maldives	2,11		2,44		17,10	
Mozambique			4,80		8,80	0,75
Oman			-5,02		-19,37	
Pays-Bas		-1,33		-2,67		
Pologne	1,74		3,26	0,91	6,52	
Portugal			1,74		-6,09	

République de Corée		1,37		1,07	
République démocratique du Congo					15,41
République de Moldova	2,00	7,00		12,00	
Royaume-Uni	0,66	2,71	0,38	1,62	-6,60
Saint-Marin		-10,00		-10,00	
Slovaquie	4,74	12,39		20,69	8,70
Suisse	2,00	6,50	4,35	9,50	6,67
Suriname	3,92	13,73		13,73	
Trinité-et-Tobago			10,00		
Tunisie	0,46	4,15		3,23	0,40
Uruguay	-2,02	10,10		9,09	-13,33

ANNEXE 2

Sources

Parlementaires

Marta Grande, Italie
 Iqra Khalid, Canada
 Melvin Bouva, Suriname
 Pavyuma Kalobo, Zambie
 Emma Theofelus, Namibie
 Rayya al-Manthari, Oman
 Shahzaib Durrani, Pakistan
 Raphael Igbokwe, Nigéria
 Omar Abudl Muhsen Altabtabaee, Koweït
 Fatuma Gedi Ali, Kenya
 Bida Youssoufo, Bénin
 Alona Shkrum, Ukraine
 Irine Putri, Indonésie
 Moussa Timbine, Mali
 Dorji Khandu, Bhoutan
 Sharren Miriam Haskel, Israël
 Abdullah Rifau, Maldives

Données statistiques

Base de données Parline, UIP
 Enquête sur l'âge des parlementaires, UIP, 2020
 Perspectives de la population mondiale, ONU, 2019
 Base de données demo_pjan d'Eurostat
 Département des statistiques d'Andorre

Autres experts

Selim Kharrat, Tunisie
 Riadh Bouhouchi, Tunisie
 Aaron Taylor, Canada
 Christiane Fox, Canada
 Richard Lamoureux, France
 Alida Diaz, Pérou

Groupe de recherche

Zeina Hilal, UIP
 Jonathan Lang, UIP
 Rebecca Rumbul, mySociety
 Alex Parsons, mySociety

Parlements ayant répondu à l'enquête

Parlement	Chambre
Afghanistan*	Basse
Afghanistan	Haute
Afrique du Sud*	Basse
Afrique du Sud*	Haute
Albanie	Basse
Allemagne	Basse
Andorre*	Basse
Angola	Basse
Argentine*	Basse
Argentine*	Haute
Arménie	Basse
Australie*	Basse
Australie*	Haute
Autriche*	Basse
Bahreïn	Basse
Bangladesh	Basse
Bélarus*	Basse

Parlement	Chambre
Bélarus*	Haute
Belgique*	Basse
Belgique*	Haute
Bénin*	Basse
Bosnie-Herzégovine*	Haute
Bosnie-Herzégovine	Basse
Botswana*	Basse
Bulgarie	Basse
Burundi*	Haute
Cabo Verde	Basse
Cameroun*	Basse
Chili	Basse
Colombie*	Basse
Colombie*	Haute
Congo	Basse
Congo	Haute
Costa Rica	Basse

Parlement	Chambre
Chypre	Basse
Croatie*	Basse
Danemark*	Basse
Djibouti*	Basse
Égypte	Basse
El Salvador	Basse
Émirats arabes unis*	Basse
Équateur	Basse
Espagne*	Basse
Espagne*	Haute
Estonie*	Basse
États-Unis*	Basse
États-Unis*	Haute
Fédération de Russie	Haute
Fidji	Basse
Finlande*	Basse
France	Basse
France	Haute
Gabon	Haute
Gambie	Basse
Géorgie	Basse
Grèce*	Basse
Guatemala*	Basse
Guinée équatoriale	Haute
Haïti	Basse
Hongrie	Basse
Islande	Basse
Îles Salomon*	Basse
Inde*	Haute
Inde*	Basse
Indonésie*	Basse
Irlande*	Basse
Israël*	Basse
Italie*	Haute
Italie	Basse
Jamaïque	Haute
Japon*	Haute
Japon	Basse
Kazakhstan	Basse
Kenya	Basse
Kenya	Haute
Kirghizistan	Basse
Koweït	Basse
Lettonie	Basse
Liechtenstein	Basse

Parlement	Chambre
Lituanie	Basse
Luxembourg	Basse
Macédoine du Nord	Basse
Madagascar*	Basse
Malaisie	Basse
Maldives*	Basse
Malte	Basse
Maroc	Basse
Mexique	Basse
Mexique	Haute
Monaco	Basse
Monténégro*	Basse
Mozambique*	Basse
Myanmar	Basse
Myanmar	Haute
Namibie	Haute
Népal*	Haute
Népal	Basse
Nicaragua	Basse
Niger	Basse
Nigéria*	Basse
Nouvelle-Zélande	Basse
Norvège	Basse
Oman*	Basse
Oman*	Haute
Pakistan	Basse
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Basse
Pays-Bas*	Haute
Pays-Bas	Basse
Pologne*	Basse
Pologne*	Haute
Portugal*	Basse
Qatar	Basse
République de Corée*	Basse
République démocratique du Congo*	Haute
République de Moldova*	Basse
République tchèque	Haute
République tchèque	Basse
Roumanie	Basse
Roumanie	Haute
Royaume-Uni*	Basse
Royaume-Uni*	Haute
Rwanda	Basse
Saint-Kitts-et-Nevis*	Basse
Saint-Marin*	Basse

Parlement	Chambre
Sao Tomé-et-Principe	Basse
Sénégal	Basse
Slovaquie*	Basse
Slovénie	Basse
Somalie	Haute
Suède	Basse
Suisse*	Basse
Suisse*	Haute
Suriname*	Basse
Tchad	Basse
Thaïlande*	Basse
Thaïlande*	Haute
Trinité-et-Tobago*	Basse

Parlement	Chambre
Trinité-et-Tobago*	Haute
Tunisie*	Basse
Turkménistan	Basse
Turquie	Basse
Ukraine*	Basse
Uruguay*	Basse
Uruguay*	Haute
Venezuela (République bolivarienne du)	Basse
Viet Nam	Basse
Yémen	Basse
Zambie	Basse

** = nouvelles données depuis 2018*

Notes de fin sur les sources

- 1 Département des affaires économiques et sociale de l'ONU, *Perspectives de la population mondiale 2019* (en anglais): <https://population.un.org/wpp/>
- 2 Macarie, F. C., et Tudorică, A. (2017). Considerations regarding youth political participation within the Romanian Parliament. *Managerial Challenges of the Contemporary Society. Proceedings*, 10(2), 55–61.
- 3 Ace Project (2020) Electoral Knowledge Project, http://aceproject.org/ace-en/topics/yt/yt20/lowering-the-age-of-eligibility-to-run-for-office#_edn1
- 4 McDonald, P., Pini, B., Bailey, J., Price, R. (2011). Young people's aspirations for education, work, family and leisure. *Work, Employment and Society*, 25(1), 68–84. doi:10.1177/0950017010389242
- 5 World Bank Group (2016). Women, Business and the Law: Getting to Equal, <http://pubdocs.worldbank.org/en/458191519943376087/4pager-WBL2017-ChildCare.pdf>
- 6 Chevalier, T. (2019). Political trust, young people and institutions in Europe. A multilevel analysis. *International Journal of Social Welfare*, 28(4), 418–430.
- 7 Tatalovic, M. (2020). Youth political participation in the EU: evidence from a cross-national analysis. *International Journal of Social Welfare*, 23(7), 819–836.
- 8 Grewal, S., et Monroe, S. L. (2019). Down and Out: Founding Elections and Disillusionment with Democracy in Egypt and Tunisia. *Comparative Politics*, 51(4), 497–539.
- 9 Mansouri, F. (2020). Youth and political engagement in post-revolution Tunisia. *British Journal of Middle Eastern Studies*, Volume 47, 1–17.
- 10 Archibong, B., et Kabir, R. (2020). Building Blocs: Examining the Links Between Youth, Trust and Civic and Political Engagement in Africa. World Bank Conference on Social Contracts in Africa, March 2019.
- 11 <https://journals.openedition.org/rfcb/4963?lang=fr>
- 12 Henn, M., et Foard, N. (2012). Young people, political participation and trust in Britain. *Parliamentary affairs*, 65(1), 47–67.
- 13 Tatalovic, M. (2015). Think young people aren't interested in politics? You'll be surprised. <https://horizon-magazine.eu/article/think-young-people-aren-t-interested-politics-you-ll-be-surprised.html>
- 14 Pew Research Centre (2020), www.pewresearch.org/fact-tank/2020/06/24/recent-protest-attendees-are-more-racially-and-ethnically-diverse-younger-than-americans-overall/
- 15 IPU (2019). Women in parliament in 2018: The year in review, www.ipu.org/resources/publications/reports/2019-03/women-in-parliament-in-2018-year-in-review
- 16 Belschner, J. (2018). The adoption of youth quotas after the Arab uprisings. *Politics, Groups, and Identities* 9(1). 1–19. www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/21565503.2018.1528163
- 17 Belschner, J. et Garcia de Paredes, M. (2020): Hierarchies of Representation: The Re-distributive Effects of Gender and Youth Quotas, Representation, doi: 10.1080/00344893.2020.1778510 www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/00344893.2020.1778510
- 18 Malafaia, C., Menezes, I., et Neves, T. (2018). Living, Doing, and Learning from Politics in a Youth Wing of a Political Party. *Qualitative Report*, 23(1).
- 19 Nilsson, L. (2019). Youth participation in political parties: Young party members' participation in policy development through youth wings in Timor-Leste. Student thesis, Uppsala University.
- 20 Rainsford, E. (2018). UK political parties' youth factions: A glance at the future of political parties. *Parliamentary Affairs*, 71(4), 783–803.
- 21 Ile, I., et Boadu, E. S. (2018). The paradox of youth empowerment: Exploring youth intervention programme in Ghana. *Cogent Social Sciences*, 4(1), 1528709.
- 22 Rainsford, E. (2018). UK political parties' youth factions: A glance at the future of political parties. *Parliamentary Affairs*, 71(4), 783–803.
- 23 Baku Commitment to Youth Policies, premier Forum mondial sur les politiques de la jeunesse (2014), www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2014/10/Baku-commitment.pdf
- 24 UIP (2018), *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe*,

www.ipu.org/fr/ressources/publications/bulletins-thematiques/2018-10/sexisme-harcelement-et-violence-legard-des-femmes-dans-les-parlements-deurope




25 Lucina Di Meo (2020). She Persisted, www.she-persisted.org/

26 UIP (2012). Rapport parlementaire mondial, www.ipu.org/our-impact/strong-parliaments/setting-standards/global-parliamentary-report



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

 +41 22 919 41 50
 +41 22 919 41 60
 postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex
Genève
www.ipu.org